

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 51, fasc. 3, Bruxelles, 1993

La pensée politique  
du gouverneur général  
Pétillon

par

Alain STENMANS & Filip REYNTJENS  
Membres de l'Académie



KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 51, afl. 3, Brussel, 1993

## Discussion du mémoire de A. Stenmans et F. Reyntjens : «La pensée politique du gouverneur général Pétillon» \*

1. INTERVENTIONS DE MM. J. COMHAIRE,  
V. DRACHOUSSOFF, J.-P. HARROY ET J. STENGERS

**J. Comhaire.** — Au chapitre des *Témoignages*, p. 59, il me semble que la génération de la relève d'après 1945 a droit à quelques mots en sa faveur. Elle a fait d'ailleurs l'objet d'éloges de la part non seulement de compatriotes mais d'étrangers, d'Américains même, comme Tom Marvel dans *The New Congo* et le R. P. Considine dans *Africa, World of New Men*.

Au sortir de quatre ou cinq pénibles années de guerre, la Relève s'est trouvée au Congo privée en grande partie de l'encadrement traditionnel des «Anciens». Parmi ces derniers, nombreux furent ceux qui restèrent en Belgique, morts ou vivants, et aussi bons connasseurs que fussent ceux qui reprirent leur carrière du «Congo de Papa», ils n'étaient guère au courant des bouleversements sociaux survenus durant leur absence. À ce défi, la Relève fit face dans l'ombre créée par l'incertitude de son avenir, comme de celui de toute la colonie, résultant d'un esprit hostile incarné par l'ONU. D'autres gouvernements, celui de Londres en particulier, ont moins hésité que celui de Bruxelles à reconnaître l'inévitable.

D'autre part, les querelles traditionnelles entre Belges avaient moins d'importance que celles qui concernaient les problèmes coloniaux. Exemple : l'inauguration simultanée de deux universités, reflétant l'historique polarisation de la Métropole, a suscité au sein de chaque groupe des réactions dans les deux sens concernant ses effets en termes de politique «indigène».

**V. Drachoussoff.** — L'étude que les confrères Alain Stenmans et Filip Reyntjens ont consacrée à la pensée et à l'œuvre du gouverneur général Pétillon est intéressante et importante et m'incite à me poser une question plus vaste : existe-t-il des décolonisations réussies et, si la réponse est positive, où ? comment ? pourquoi ?

Ce sujet mériterait d'être abordé par l'Académie et intéresserait les trois Classes. Il faudrait, bien entendu, se demander pour commencer ce qu'est une décolonisation «réussie». On pourrait ensuite dépasser le cadre de la seule Afrique ex-belge et examiner les décolonisations françaises (p. ex. Côte d'Ivoire, Madagascar, Indochine), britanniques (p. ex. Nigéria, Ouganda, sub-continent indien, Malaysia), hollandaise (Indonésie), portugaise (Angola).

Les conclusions de cette étude seraient intéressantes non seulement pour le Tiers Monde (dont la décolonisation économique et culturelle est loin d'être achevée), mais aussi pour les pays sortant de plusieurs décennies d'une colonisation idéologique.

\* Discussion du mémoire de A. Stenmans et F. Reyntjens présenté à la séance de la Classe des Sciences morales et politiques tenue le 19 mai 1992.

**J. P. Harroy.** — Bien que nos premiers contacts aient été difficiles, Léo Pétillon ayant mis plusieurs mois à admettre, malgré le caractère politique de ma nomination, que j'étais venu au Ruanda-Urundi en technicien uniquement pour servir, je n'ai jamais eu qu'à me louer de l'attitude du G. G. à mon égard.

Il surveillait sans les contrarier mes actes de gestion. Souvent il a très utilement et parfois courageusement soutenu mes points de vue dans des circonstances délicates. Progressivement, il a admis que, le Ruanda-Urundi étant un Territoire sous Tutelle, je correspondais de plus en plus souvent directement avec le Ministre des Colonies, en envoyant copie pour Léopoldville.

Détail à ne pas perdre de vue : Léo Pétillon avait été de juillet 1949 à janvier 1952 le brillant gouverneur du Ruanda-Urundi (Plan Décennal, réforme des institutions politiques indigènes, cf. l'éloge de l'Abbé Alexis Kagame). Son cœur était resté au R.-U. qu'il jugeait «à la mesure d'un homme», ce que le Congo n'était pas.

Seul cas de tiraillage entre nous : le «Statut des Villes» que, pour des raisons concernant le Congo, il voulait absolument voir adopté aussi par le R.-U. Ce projet de Décret, que j'avais le pouvoir de rendre exécutoire chez nous, était rejeté, pour des motifs différents mais avec la même véhémence, par les deux Bami et leur entourage, de plus en plus nationalistes. Nous ne l'avons finalement pas rendu exécutoire.

En ce qui concerne la pensée politique du G. G. Pétillon dont nous parlons aujourd'hui, je puis affirmer que jamais ses grandes idées n'ont été discutées entre nous. Je ferai exception pour un détail remontant à 1955.

Le coup de tonnerre de Bandoeng ayant éclaté en avril 1955 (la période de mon arrivée), je pris le risque, à la fin de cette année, de citer devant les élèves d'un petit séminaire rundi l'article 76 de la Charte des Nations Unies, où se lit : «... favoriser l'évolution progressive des populations vers la capacité de s'administrer elles-mêmes ou l'indépendance ...».

Aussitôt informé de mon audace — son réseau d'information fonctionnait très bien — le G. G. m'infligea une séance de violents reproches dont il avait le secret.

Je garde de cet incident un souvenir précis, que je ne détaillerai pas ici, mais où assimilation ni union avec la Belgique n'apparaissaient à aucun moment, mais bien la conviction du G. G. de ce que la présence des Belges en Afrique centrale comme détenteurs du pouvoir politique allait être encore de très longue durée. Que l'on se souvienne de l'accueil qu'a reçu à cette époque le chiffre de trente ans du professeur Van Bilsen.

Pour terminer sur un autre mode, j'aborderai la question n° 12 (p. 141) du document Stenmans-Reyntjens : «La Belgique a-t-elle mal préparé le Congo à se diriger lui-même ou lui a-t-elle donné l'indépendance trop tôt ?».

Je commencerai par rappeler que la pensée de Léo Pétillon analysée aujourd'hui concerne une période 1939-1958 où le Sénégal et ses Senghor n'étaient pas encore indépendants, ce qui donnait à penser que la Belgique administrerait encore pendant plusieurs décennies tant le Congo que le Ruanda-Urundi (pensons à nouveau à J. Van Bilsen). Rares étaient ceux qui au moins jusque 1955 n'étaient pas de cet avis. Contexte à ne pas oublier.

Pourquoi, d'autre part, ne venons-nous pas de souligner que les plus grandes erreurs ou mauvaises actions commises par la Belgique au détriment du Congo l'ont été pendant les derniers mois de 1959 et le premier semestre de 1960, (surtout) époque où le G. G. Pétillon n'exerçait plus de responsabilités directes sur le cours des événements ?

Et pourquoi n'avons-nous rien entendu du G. G. H. Cornelis ni des casse-tête et humiliations qui lui furent infligés «on the spot», ni de la scandaleuse brièveté du laps de temps séparant la Table Ronde politique de janvier 1960 du jour choisi pour l'indépendance congolaise ?

En à peine un an, voyant l'indépendance du Burundi approcher soudain à grands pas, les Belges et les cadres de ce Territoire, en travaillant, il est vrai, jours et nuits, ont réussi avec une vingtaine de centres de formation improvisés (inspecteurs des finances, contrôleurs de la navigation aérienne, etc.) à mettre en place un très honorable cadre administratif et judiciaire, qui a fonctionné sans catastrophes depuis l'indépendance rurale de 1962. En deux ans, le Congo aurait pu réussir des constructions-improvisations analogues. La fixation en janvier 1960 de la date du 30 juin 1960 n'a permis absolument aucune préparation autre (et encore ...) que politique. La décolonisation administrative du Congo a été un scandale. Croire que les cadres belges restaient paisiblement en fonction après le 30 juin 1960 était une mauvaise plaisanterie.

Et peut-on honnêtement affirmer que cette attitude d'abandon scandaleux des politiciens belges en 1960 était sans relations avec la situation financière du moment : vers 1955, un bilan annuel en boni de quelque 2 milliards, avec un compte de réserve d'environ 10 milliards ; mais en 1959, après disparition de toutes les réserves (les nouvelles structures d'autonomie avec d'innombrables ministres, cabinets, voitures de service, trajets avion, etc., tout ce monde coûtant horriblement cher), pointait la perspective pour la Belgique, si elle ne prenait pas fuite dès 1960, de l'obligation de payer pour le Congo quelque 4 milliards en 1960, 7 en 1961, 10 en 1962 et combien en 1963 ?

Le gouverneur général Pétillon était bien tenu à l'écart de ces manigances de 1960 ...

**J. Stengers.** — En étudiant comme ils l'ont fait la pensée politique du gouverneur général Pétillon, nos confrères Alain Stenmans et Filip Reyntjens ont rendu grand service. Le titre seul de leur mémoire caractérise la figure et l'originalité de M. Pétillon. Les Belges, au Congo, à partir du moment où la Belgique a eu la responsabilité du gouvernement colonial, ont donné en général l'image de ce que, dans l'optique de la colonisation, on peut considérer comme celle de bons colonisateurs, mais ils ont plus réalisé une œuvre qu'ils ne l'ont pensée. M. Pétillon a toujours eu le souci et la volonté de penser son action et, dans la mesure où cela lui était possible à l'époque où il exerçait ses fonctions, de communiquer cette pensée. On peut noter que le fait, précisément, que la chose n'était pas si commune, a contribué sans doute à limiter à l'époque même l'impact que M. Pétillon aurait pu espérer de son effort de réflexion. Il s'adressait, que ce fut en Belgique ou au Congo, à des esprits avant tout pragmatiques ; il lui était donc difficile de les accrocher. Même ses collaborateurs les plus directs, les gouverneurs de province par exemple, tout en l'écoutant poliment, ne le suivaient que peu sur le chemin de la doctrine. M. Pétillon lui-même avait trop le respect de leur liberté pour les y forcer. Il a donc pu, à l'époque où il détenait de hautes responsabilités, ressentir sur ce plan un certain isolement intellectuel.

M. Pétillon est revenu là-dessus par la suite, sans amertume, mais en désirant montrer ce qui avait été. Sa réflexion rétrospective n'a pas été exempte, cependant, de nombre de regrets. Nos confrères, dans leur analyse, le font fort bien apparaître. M. Pétillon, ils le relèvent, met le doigt sur des erreurs qui, à ses yeux, ont été commises, et qui ont eu leur part, selon lui, dans la catastrophe de 1960. À côté de ce qui s'est fait, et qui aurait dû être évité, il y a tout ce qu'il aurait été souhaitable de faire, et qui

ne l'a pas été : à cet égard aussi, M. Pétillon au fil de ses livres, formule plus d'un regret.

On pourrait essayer — mais ce serait un exercice trop long — de se confronter point par point à ces différents regrets. Dans certains cas, même lorsque l'on se trouve intellectuellement sur la même longueur d'ondes que M. Pétillon, on a un peu le sentiment qu'ils s'appliquent à ce qui, positivement ou négativement, n'était sans doute pas à l'époque dans l'ordre réel des possibilités. Dans l'un ou l'autre cas aussi, il est permis de diverger quelque peu d'avis avec lui. Une des critiques de M. Pétillon, par exemple, porte sur la politisation du Congo, sur l'importation dans la colonie des querelles politiques métropolitaines et des antagonismes idéologiques métropolitains. Le Congo, considère-t-il, en a souffert. Mais on peut se demander si, pour la formation politique des Congolais (ce à quoi nous songeons évidemment beaucoup plus aujourd'hui qu'au moment où les faits se situaient), il n'était pas souhaitable qu'ils se frottent à des luttes de partis à l'occidentale, avec un type occidental d'oppositions idéologiques ; à ne les laisser se développer que dans la ligne de ce qui constituait, implicitement au moins, leur propre culture politique, n'aurait-on pas abouti à la formation de partis presque purement ethniques, ce qui aurait été mortel pour l'unité du pays ? C'est une question qui vient à l'esprit.

Mais ces points particuliers, dont on peut discuter, sont dominés par une interrogation générale, qui se dégage des écrits de M. Pétillon, et que les auteurs du mémoire formulent en termes frappants : y a-t-il eu, dans les années 50, une chance, qui ne fut pas saisie, d'achever heureusement l'entreprise congolaise ?

Une chance, donc, si ces choses-ci avaient été faites, si ces choses-là ne l'avaient pas été.

L'histoire écrite avec des «si» — l'*«iffy-history»*, disent les Américains — est traitée par certains avec dérision. Pratiquée avec excès, elle devient en effet vite ridicule. Mais elle peut être parfois, en fait, très éclairante. Il est des moments où l'on a le sentiment que l'histoire bascule, où l'on voit quand, comment et pourquoi elle a basculé, et où l'on est presque pris à la gorge par l'idée que, avec un simple «si», tout aurait pu prendre une autre direction.

Mais dans le cas de la décolonisation du Congo, c'est la conviction inverse — et cela aussi éclaire fortement le passé — que l'on peut, me semble-t-il, avoir. Ce que M. Pétillon souhaitait eût-il été acquis, et ce qu'il considérait comme dangereux, évité, tout n'eût-il pas été finalement balayé, et balayé rapidement, par la grande vague du nationalisme africain ? Même s'il n'atteint au début qu'un petit nombre, l'enivrement de la liberté dès qu'est prononcé le mot magique d'indépendance, l'emporte vite irrésistiblement. On peut évidemment essayer d'y résister par les armes, comme l'ont fait les Portugais, mais comme, dans le cas de la Belgique, l'usage de la force était exclu, la victoire du nationalisme était, oserait-on presque dire, acquise d'avance — *a foregone conclusion*, dit-on en anglais. «Si» l'on avait, dans les années cinquante ..., oui, peut-être, certaines modalités de la marche à l'indépendance auraient-elles pu être éventuellement un peu différentes, mais rien sans doute n'aurait été fondamentalement changé dans l'issue finale. Il n'y a donc pas là matière, à mon sens, à des regrets tenaillants.

Est-ce à dire que, dans un mouvement collectif déferlant comme celui de la décolonisation, il faille considérer comme de peu de poids le rôle des individus, y compris

celui des responsables de premier plan comme M. Pétillon ? En réalité, sous certains angles, il a pu être grand.

Dans le cas de M. Pétillon, et s'agissant, bien entendu, de la décolonisation, j'aperçois l'importance de son rôle plus dans la métropole, en Belgique, qu'au Congo. Au Congo, me paraît-il, et je viens de le dire, dès que le vent de la décolonisation s'est mis à souffler, les jeux étaient faits. Mais là où les jeux n'étaient pas faits, où il y avait pour l'histoire plusieurs manières possibles de basculer, c'était dans l'attitude que l'opinion belge prendrait face à l'évolution politique du Congo. Dans le cas français, la décolonisation de l'Algérie a été un drame en France même comme en Algérie, et, sans de Gaulle, elle aurait pu peut-être mener à la guerre civile. En Belgique, il n'y aurait certes jamais eu, à cause du Congo, de risque de guerre civile, mais la question congolaise aurait pu provoquer de profonds déchirements intérieurs. Pour l'opinion française, l'idée que «l'Algérie, c'est la France» avait longtemps été de soi. Personne, en Belgique, ne disait : «le Congo, c'est la Belgique», mais chez beaucoup, l'idée de l'union indissoluble de la Belgique métropolitaine et de la «Belgique d'Outre-Mer» était bien ancrée. N'oublions pas que le gouvernement, en 1953, proposait de réviser la Constitution pour y inscrire l'affirmation que «la Belgique et le Congo constituent un seul et même État, que leur territoire constitue le territoire national». De la part de ceux qui étaient attachés à de telles conceptions, auraient pu venir, au moment de l'émancipation du Congo, de grands cris de trahison.

Dans le fait que l'on a évité en Belgique les déchirements intérieurs, M. Pétillon a joué un rôle majeur. En réussissant, lui, membre d'un gouvernement qui, en dehors de lui, était P.S.C. homogène, à obtenir que la préparation des réformes politiques au Congo soit confiée à un groupe de travail constitué de personnalités de poids des trois partis nationaux, en réussissant donc dans cette matière — ce qui était dans la ligne de sa pensée la plus profonde — une opération d'union nationale (les esprits irrévérencieux diraient peut-être, de façon narquoise : en mouillant dans l'opération tous les partis politiques), il apportait une contribution capitale à un cimentage belge permettant d'éviter les manœuvres d'opinion. Puis est venu le Roi, dont le discours du 13 janvier 1959 conduira au silence ceux qui auraient pu protester contre la politique nouvelle. M. Pétillon et le Roi : dans la perspective de l'histoire belge, il faut les citer l'un et l'autre.

**M. Zimmer.** — Mon intervention portera sur trois questions.

*Le rôle du Département.* — Le Ministre des Colonies a eu une fonction d'équilibre entre les tendances de la Colonie et l'image qu'on s'en faisait en Belgique, sur le plan parlementaire, dans les autres Départements. L'échec du budget unique voulu par Léopoldville est une illustration de l'opposition politique. Les conflits ont été incessants avec les Départements, notamment pour l'imputation des frais de la base de Kamina, l'application du bilinguisme, la politique de la trésorerie. Ces conflits ne touchaient pas que le Département, mais aussi la Banque centrale qui préconisait un franc congolais indépendant dont ne voulait pas la Banque nationale de Belgique, conflit aussi dans la politique d'emprunts. Le Département a sans doute montré un conservatisme devant l'évolution africaine, mais il était tenu par l'attitude du Conseil colonial, un législateur curieusement oublié par tous. Le jeu d'équilibre n'était pas facile, la carrière ministérielle écourtée de M. Pétillon en est un témoignage.

*Les relations Ministre-Gouverneur Général.* — M. Pétillon rend lui-même hommage à M. Buisseret ; à l'analyse, ces personnalités étaient proches quant au fond, mais s'exprimaient totalement différemment, chacune tenant compte des psychologies locales, l'expression de M. Buisseret, plus souple, se comprenait dans les méandres de la politique belge. Les collaborateurs, de part et d'autre, n'ont souvent facilité les rapprochements et des déclarations inutiles ont créé des conflits.

*La gestion financière du Congo belge.* — Entre le 17 février 1952, date où le gouverneur général Pétillon crée la Commission d'Études budgétaires et financières, et 1958, où l'évolution comparative des dépenses publiques devenait une question importante «à délibérer avec Monsieur le Ministre en présence de Monsieur Cornelis, gouverneur général» [1], les budgets ont connu l'évolution suivante (en millions) :

Année	Recettes	Dépenses	
1952	8 371	6 995	Boni : 1 376 millions, y compris 800 millions au taux d'égalisation
1958	11 100	13 600	Mali : 2 500 millions [2]

Cette évolution résulte de plusieurs facteurs. Le Plan décennal conçu en 1948 vit son montant fixé à 25 512 millions pour la période 1950-1960. Il fut réévalué à deux reprises, pour passer en 1954 à 48 076 millions et en 1959 à 50 982 millions. Ce sont surtout l'enseignement et le secteur social qui augmentent, et cela sous la pression des assemblées d'Europe et d'Afrique [3].

Les dépenses récurrentes viennent augmenter le B.O., ainsi que la dette publique qui passe de 15 360 à 42 546 millions en 1958.

L'incompréhension du Ministère des Finances belge et de la B.N.B. a freiné l'accès au marché des capitaux belge et étranger, ce qui a dangereusement réduit la trésorerie du Congo belge.

Il ne faudrait pas conclure que la Belgique a remis une gestion négative à la jeune République du Congo. Un bilan patrimonial publié et présenté à la Table Ronde était le patrimoine net du Congo belge ; il s'établissait comme suit :

1949	1952	1957	1959
20 529	20 802	50 436	42 664 (en millions d'actif)

[1] HUYBRECHTS, A. & ZIMMER, M. 1992, L'Économie congolaise au cours de la période 1955-1960. In : Recueil d'études «Congo 1955-1960». Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, Bruxelles.

[2] ZEIMMER, M. 1988. Les finances coloniales jusqu'en 1960 et leurs conséquences. In : Histoire des finances publiques en Belgique. Institut belge de Finances publiques, Bruxelles, t. 2, p. 946.

[3] HUYBRECHTS, A. & ZIMMER, M. 1992, op. cit. ZIMMER, M. 1988, op. cit.

## 2. RÉPONSE DE M. A. STENMANS

Les observations présentées dans le cadre de la discussion de notre communication confirment que le temps est venu d'une réflexion sereine sur les trente ans de politique congolaise que M. Pétillon a particulièrement bien connus et dont il nous entretient dans ses trois ouvrages. Tous, nous avons pu récemment constater la même volonté

de dépouiller toute passion, autant que la nature humaine le permette, dans le recueil d'études que l'Académie vient de publier sur le Congo 1955-1960, et dont le présent travail constitue une sorte de complément.

En tant que «colonial» des années 50, je suis personnellement heureux qu'il me soit ainsi donné d'assister et de contribuer à une mise en perspective aussi exacte que possible d'événements qui ont à ce point marqué notre époque.

Cette unanimité dans la recherche de l'objectivité n'a pas cependant, et très normalement, pour effet de gommer les différences d'opinion ; mais elle aide à mieux les comprendre. C'est dans cet esprit qu'à mon tour je répondrai aux différents intervenants. Je le ferai en commentant la pensée de M. Pétillon, chaque fois que cela me paraîtra utile au débat sur les sujets en discussion, et aussi en apportant, sur certains de ces sujets, mon propre témoignage<sup>(1)</sup>.

Avec M. Stengers, on peut certes dire que, dans le contexte mondial des années 50, quelles qu'aient été les qualités ou les erreurs de la politique suivie, l'émancipation du Congo était inéluctable. Et je crois avec lui, pour les raisons qu'il indique, que le ministre Pétillon à la fin de 1958 et le Roi au début de 1959 rendirent à la Belgique l'éminent service d'éviter que le pays se déchire sur la question.

Sauf à s'en tenir aux seuls faits majeurs qui jalonnent les grands courants de l'histoire, il n'est pas inutile cependant, et notre Confrère en est certainement d'accord, que ceux qui ont exercé des responsabilités à l'égard de la Colonie disent comment, dans leur souvenir, se sont passés les événements auxquels ils furent mêlés, quels jugements ils portaient à l'époque et quels jugements ils portent aujourd'hui sur les attitudes des uns et des autres, sans s'exclure eux-mêmes de cette appréciation. C'est cela, me semble-t-il, que fait M. Pétillon, par une double contribution à l'histoire des mentalités et à l'histoire des faits, en remontant d'ailleurs jusqu'aux sources mêmes, guère éloignées, de la colonisation belge.

Les points qu'il aborde ainsi sont, il va de soi, ceux qui prêtent le plus à discussion. Mais ils sont aussi de ceux dont la discussion peut faire considérablement progresser la connaissance de cette période.

Dans ce cadre, et en suivant un ordre chronologique, je voudrais dire ici, aussi brièvement que possible, comment je réagis à certains commentaires de nos Confrères.

Parlant de la génération des coloniaux qui firent partie de la relève d'après 1945, M. Comhaire nous dit, à juste titre à mon avis, qu'elle «a droit à quelques mots en sa faveur». M. Pétillon, quant à lui, note que, dès cette époque, il estimait assez normal que cette génération n'ait plus «la fibre coloniale» et pense à émanciper les indigènes, mais qu'il déplorait que, dans les centres surtout, elle soit exagérément technicienne, avec les défauts que ceci comportait et qu'il faudrait combattre (v. notamment *R.*, pp. 256-257). Parmi ses collaborateurs immédiats, il comptait à la fois des «anciens» et des plus jeunes.

En très bref, mon propre témoignage est le suivant. Lorsque j'arrivai avec ma femme, comme jeune juriste, en 1949, au service des Terres de Lusambo, j'étais comme elle habitué par des sentiments contradictoires. Il m'était difficile de mettre en cohérence

---

(1) Pour la facilité de la lecture, les ouvrages de M. Pétillon auxquels il sera fait référence seront mentionnés comme suit : *T.R.* pour *Témoignage et Réflexions* ; *C.M.A.* pour *Courts Métrages africains* ; *R.* pour *Récit*.

la doctrine du «dominer pour servir» qui donnait un sens à mon engagement colonial, la rudesse et la familiarité patriarcales avec lesquelles la plupart des Européens traitaient les indigènes, la description à la fois sommaire et cocasse que nous faisaient ces mêmes Européens des défauts des Noirs, leur avertissement que nous aurions à expier notre double faute de «Belgicains» et de jeunes universitaires, en apprenant longuement et patiemment à connaître les vraies réalités africaines. Somme toute, j'eus à ce moment l'impression peu agréable que les Belges ici dominaient plus qu'ils ne servaient et que nous étions priés, nous les jeunes, de nous y mettre sans faire de façons. Quelques semaines plus tard, cette première impression fit place à la perplexité lorsque je vis ces mêmes Européens nous accueillir chez eux avec une grande cordialité, travailler dur, se dépenser sans le dire et sans même paraître y penser pour les Congolais et leurs familles, leurs clubs de football, leurs foyers sociaux, etc., citer et mimer avec sympathie les dons d'observation et d'humour des indigènes, avec émotion leurs qualités de cœur et leur attachement, avec fierté leur habileté dans le travail. Ces vieux coloniaux, un peu choquants dans leurs idées, leur langage et leurs attitudes, étaient donc aussi, pour la plupart, bons, généreux et dévoués. Comme ils le répétaient si souvent, ils considéraient les Noirs, et cela me paraissait essentiel, non pas comme des êtres inférieurs mais comme de grands enfants. Quelques mois plus tard, ayant eu la possibilité de m'initier à la psychologie des Noirs qui m'entouraient et spécialement des évolués, je trouvai ces derniers à la fois courtois et appliqués dans les tâches qu'on leur confiait, mais guindés, un peu crispés, mal à l'aise dans leur condition, aspirant manifestement mais vaguement à autre chose. À ce moment, mon désarroi s'atténua : je commençai à oser me dire à moi-même que nos devanciers avaient fait, avec leur tempérament qui était vigoureux et riche, un magnifique travail de pionniers mais qu'il fallait désormais agir avec les Noirs au moins comme avec de grands adolescents. Muté à Luluabourg lors du déménagement du chef-lieu de la province, je continuai à réfléchir à ces questions, mais sans cadre conceptuel précis : nous devions évoluer, mais comment le faire sans maladresse ? Je profitai d'un bref séjour à Élisabethville pour demander à être reçu par F. Grévisse. Malgré ses lourdes charges, celui-ci me reçut avec une grande gentillesse. Il me confirma que l'heure était venue d'intensifier la formation des évolués ; pour ne pas les couper de la masse, il insista sur la nécessité de renforcer surtout leur sens des responsabilités sociales. J'entrepris alors de faire aux évolués de Luluabourg, dans les locaux de la Mission, et sous l'œil sympathique mais vigilant du Territoire et du Service de l'enseignement, des causeries sur l'histoire des institutions, en commençant par l'Antiquité. Ces causeries furent suivies par un public très attentif, mais dont le sérieux, dû à l'extrême concentration des auditeurs, me paraissait excessif. Ce n'est que pendant les longues discussions qui suivaient que certains paraissaient plus détendus. C'était en 1951. Je sais que de nombreux autres jeunes, agents de l'État ou magistrats, firent dans ces années des expériences très semblables et cherchèrent empiriquement comme moi une manière de bien évoluer, tandis que d'autres, il est vrai, se coulèrent dans le moule ancien.

En résumé, si les masses restaient spontanées et rieuses, les évolués que j'ai connus au Kasai étaient soucieux au début des années 50. Beaucoup de jeunes coloniaux percevaient qu'il fallait s'adapter mais cherchaient leur voie. Les anciens, qui étaient avant tout des êtres instinctifs et chaleureux, étaient conscients des changements de mentalité qui s'opéraient lentement autour d'eux ; la plupart se méfiaient de ces changements, qui leur paraissaient annonciateurs de mauvais jours pour les Noirs comme

pour les Blancs ; la plupart aussi ressentaient que ce serait notre tâche d'y faire face et non la leur ; certains au contraire, admettant le caractère inéluctable de l'évolution, trouvaient tout normal d'y participer.

Il serait utile que d'autres travaux confirment ou infirment un jour ce malaise indéfini dans l'atmosphère et précisent cette alchimie des comportements des Blancs et des Noirs, alors que commençait une nouvelle décennie marquée surtout, dans les esprits, par l'affrontement entre l'Est et l'Ouest et la crainte générale d'un nouveau conflit mondial.

M. Zimmer rappelle le rôle positif joué par le Département et le ministre des Colonies, au cours de ces années, dans les conflits qui surgissaient avec les autres Départements métropolitains, ainsi que face à l'indifférence du Ministère des Finances, notamment au sujet de l'accès du Congo au marché des capitaux. M. Pétillon a noté lui aussi, à plusieurs reprises, la difficulté des rapports du Département des Colonies avec les autres instances métropolitaines. Celles-ci avaient, selon lui, une fâcheuse tendance à ne pas accorder aux intérêts et aux besoins financiers légitimes du Congo l'importance que ceux-ci méritaient (v. notamment *C.M.A.*, p. 409, note 40, 2 ; *R.*, pp. 33-38, 474-475, 530-531).

Mais il me paraît que M. Zimmer force un peu le trait lorsqu'il dit :

Le Département a sans doute montré un conservatisme devant l'évolution africaine, mais il était tenu par l'attitude du Conseil colonial, un législateur curieusement oublié par tous.

À vrai dire, la réalité me semble plus nuancée. Il y avait certes, au sein du Conseil colonial, une volonté unanime de sagesse. Celle-ci se traduisait chez tous ses membres par une grande prudence et chez nombre d'entre eux par un attachement très vif au passé, allant jusqu'à une méconnaissance certaine des évolutions plus récentes de la société congolaise. On peut donc dire, je crois, que la tendance dominante du Conseil colonial était conservatrice. Le rejet par ce Conseil, en 1954, du projet remanié de statut des villes introduit par Kalina et les raisons de ce rejet, que nous rappelle M. Pétillon (*R.*, p. 297), illustrent cette attitude. Cependant, plusieurs membres de ce Conseil, A. Marzorati, A. Sohier, G. Maquet, F. Peigneux notamment, avaient montré déjà ou montreraient bientôt qu'ils étaient prêts, sans se départir de la prudence nécessaire, à tenir compte des évolutions en cours et à les guider. M. Pétillon rappelle à cet égard qu'à cette époque, A. Sohier avait entrepris de repenser l'ensemble de la législation coloniale, et donc la philosophie même de la colonisation belge, pour adapter celle-ci aux divers stades du développement de la société indigène. Dans le même esprit, il avait élaboré, avec une commission de spécialistes, une réforme judiciaire d'importance fondamentale, qui sera promulguée en 1958 (v. *C.M.A.*, pp. 203-218). Puis-je aussi rappeler que le même A. Sohier, intervenant en 1954 (c'est-à-dire bien avant les premières manifestations du nationalisme congolais) dans la discussion évoquée par notre confrère Stengers à propos de la révision de l'art. 1<sup>er</sup> de la Constitution, déclarait : «À mesure que la colonie évolue, nous devons la conduire, lentement, mais progressivement, à l'autonomie [*Bull. Séanc. Acad. r. colon.*, 25, 1954 (5), p. 1371].

La seconde nuance à introduire est que le Conseil colonial, organe certes très influent, avait un rôle consultatif et pouvait parfaitement travailler en tenant compte de la volonté politique exprimée par le Ministre. Ce fut le cas lors de l'examen, en 1952, de la réorganisation politique indigène du Ruanda-Urundi (v.*R.*, p. 247). Ce sera le

cas aussi, faut-il le rappeler, pour l'ensemble des décrets qui seront pris à partir de 1959. Il n'est donc pas interdit de croire que, dans bien des cas, les attitudes très conservatrices de nombreux membres du Conseil colonial n'eurent guère de difficultés à prévaloir parce qu'elles se trouvaient en harmonie avec la manière de penser qui prévalait également au Département.

Ceci dit, le rôle joué par le Conseil colonial dans les années 50 mériterait certes, comme le suggère M. Zimmer, une analyse approfondie.

S'agissant des relations personnelles que MM. Buisseret et Pétillon entretinrent, en raison de leurs fonctions, entre 1954 et 1958, M. Pétillon a clairement précisé, dans ses travaux, qu'elles furent toujours bonnes. Il voulait ainsi mettre fin à la «légende» d'un conflit personnel néfaste entre les deux hommes (v.*C.M.A.*, pp. 342-345). Peut-on, comme le fait M. Zimmer, aller plus loin et écrire qu'«à l'analyse, ces personnalités étaient proches quant au fond»? Je ne le crois pas. M. Pétillon expose combien les deux tempéraments étaient dissemblables et comment, sur le problème de l'évolution politique du Congo, les vues de M. Buisseret et les siennes étaient profondément différentes (v. notamment *C.M.A.*, pp. 72, 142-143, 342-345 et *R.*, pp. 381-384). Le fait que M. Zimmer ait bien connu ces deux personnalités et ait entretenu avec l'une et l'autre des relations de sympathie le pousse sans doute à voir, sur ce point, les choses un peu trop en rose.

Sur la gestion financière du Congo pendant les années 50, M. Zimmer apporte, en se fondant sur ses précédents travaux avec M. Huybrechts, un ensemble d'indications utiles qu'il faut assurément verser au dossier. Je me bornerai à rappeler à ce sujet que M. Pétillon et l'Administration d'Afrique étaient conscients que la dette publique du Congo, pays neuf en pleine évolution, ne pourrait que s'alourdir dans le moyen terme ; mais ils estimaient que le potentiel économique du pays était tel que la poursuite rationnelle de sa mise en valeur, soutenue par un second plan décennal très ciblé, lui permettrait avec le temps de maîtriser cet ajustement structurel ; c'est à ces fins, plus encore que pour faire face à des circonstances conjoncturelles nécessairement changeantes, que M. Pétillon estimait nécessaire, en 1958, une aide organique de la Belgique. Il ajoute que l'effondrement de la situation politique au Congo, à partir de 1959 et plus encore après 1960, explique la dégradation économique et financière ultérieure du pays (sur ces points, v. notamment *T.R.*, pp. 272-279 ; *C.M.A.*, pp. 33-41 ; *R.*, pp. 530-531).

Évoquant les «querelles traditionnelles entre Belges» qui s'accentuèrent après 1954, M. Comhaire estime qu'elles «avaient moins d'importance que celles qui concernaient les problèmes coloniaux». C'est ainsi que la création des universités de Lovanium et d'Élisabethville, «reflétant l'historique polarisation de la Métropole, a suscité au sein de chaque groupe, écrit-il, des réactions dans les deux sens concernant ses effets en termes de politique 'indigène'».

Je crois pour ma part que c'est très largement exact. Dans mon souvenir, il y eut dans ces années trois types d'attitudes parmi les coloniaux. Certains, gagnés par la passion politique qui à ce moment enflammait les esprits en Belgique, affichaient un militantisme très actif. Ils paraissaient peu nombreux mais la chose était si neuve que tout le monde parlait d'eux, généralement avec curiosité et étonnement. D'autres, apparemment la grande majorité car c'étaient ceux qu'on rencontrait le plus dans la vie courante, persistaient à ne pas vouloir se marquer politiquement et plusieurs en faisaient hautement profession ; mais comme leur attitude paraissait la plus normale au plus

grand nombre, elle ne suscitait aucun commentaire. Certains enfin, assez nombreux, tout en marquant plus qu'autrefois leurs convictions politiques, manifestaient le souci de garder les deux pieds sur terre, c'est-à-dire de continuer à respecter cette «réalité africaine» qui était, je l'ai dit, le credo fondamental. À ce titre, je me souviens en effet en avoir entendu plusieurs, même s'ils se sentaient proches de la majorité au pouvoir en Belgique, critiquer certaines décisions ou certaines absences de décision des autorités métropolitaines.

Une des questions les plus fondamentales qui concernent cette période est formulée par M. Stengers, lorsqu'il nous dit qu'il n'est pas certain que le refus opposé par M. Pétillon à la politisation du Congo, à l'importation dans la colonie des querelles politiques et des antagonismes idéologiques métropolitains, ait été opportun. M. Stengers précise :

... on peut se demander si, pour la formation politique des Congolais (ce à quoi nous songeons évidemment beaucoup plus aujourd'hui qu'au moment où les faits se situaient), il n'était pas souhaitable qu'ils se frottent à des luttes de partis à l'occidentale, avec un type occidental d'oppositions idéologiques ; à ne les laisser se développer que dans la ligne de ce qui constituait, implicitement au moins, leur propre culture politique, n'aurait-on pas abouti à la formation de partis presque uniquement ethniques, ce qui aurait été mortel pour l'unité du pays ? C'est une question qui vient à l'esprit.

L'observation est essentielle et les arguments qui l'étayent sont considérables. Sans doute est-ce une de ces questions à propos desquelles nous ne pourrons jamais avoir de certitudes. Aussi voudrais-je surtout m'efforcer ici de préciser certains aspects du problème qui me paraissent importants.

Il me semble utile de voir clairement d'abord ce que M. Pétillon admettait en la matière et ce qu'il déplorait.

Le gouverneur général attendait des grands partis métropolitains qu'ils élaborent «des programmes cohérents concernant les problèmes congolais» (*T.R.*, p. 47). Il souhaitait aussi, nous le savons, que le gouvernement s'efforce d'obtenir une sorte de position commune de ces partis sur la question fondamentale de l'évolution politique du Congo. Il n'était donc pas opposé à l'action des partis métropolitains en matière congolaise. Au contraire, il leur demandait des attitudes politiques majeures.

Pourrait-on dire cependant que dans son esprit, c'est en Belgique seulement que ces partis devaient exercer leur action, afin d'orienter la politique du pays à l'égard de sa Colonie, et sans se mettre à militer pour leurs positions au Congo même ? La sévérité des critiques qu'il formule à leur égard pourrait le donner à penser. Cependant, je ne crois pas que c'était là le fond de son attitude.

On observera d'abord que rien, dans les critiques qu'il adresse aux partis métropolitains, n'est dirigé contre le principe de leur action au Congo. Ce qu'il redoute, «ce sont les soubresauts de la politique belge et leurs contre-coups en Afrique». Ce qu'il déplore, ce sont «certaines façons d'agir nouvelles». Ce qu'il reproche aux partis, c'est essentiellement de vouloir résoudre les problèmes congolais «en fonction des contingences métropolitaines», de transplanter dans la Colonie leurs sujets traditionnels d'affrontements, sans souci du stade initial où se trouve le Congo en matière politique et du caractère artificiel de ces conflits pour les Africains, de se conduire en «néophytes» à l'égard du Congo, sans connaître le pays et ses habitants (v. notamment *T.R.*, pp. 47-49).

D'autre part, on le sait, M. Pétillon — qui sera suivi pleinement en cela par le Groupe de travail — préconisait depuis plusieurs années la mise en place, à tous les échelons politiques, d'institutions congolaises de plus en plus représentatives et de plus en plus compétentes, afin de permettre à la Colonie d'accéder à l'autonomie grâce à une démocratie effective, «dans le respect des droits de l'homme et des valeurs africaines mais aussi sans contraintes ni entraves, dans le sens que leur imprimerait les forces vives du pays» (*T.R.*, pp. 239-244). La logique même indique que, pendant cette période où s'édifierait l'autonomie du Congo et que M. Pétillon comme beaucoup prévoyait longue, ces élus noirs et blancs et les populations qui les éliraient seraient de plus en plus en contact avec les milieux politiques métropolitains, aux yeux desquels ils auraient à faire valoir les spécificités du pays. De ce point de vue aussi, il ne pouvait envisager de bâtir un système politique en vase clos.

À vrai dire, je ne crois pas qu'il y ait jamais pensé. Il me paraît justifié de considérer que, dans son esprit, des hommes politiques belges qui se comporteraient à l'égard des problèmes congolais comme des hommes d'État et non comme des politiciens, des partis métropolitains qui feraient l'effort de connaître le Congo et qui s'intéresseraient à ce pays pour lui-même, contribueraient à initier les Congolais comme les Européens à une vie politique réelle et sérieuse. Par contre, une action intempestive de leur part ne pouvait, à ses yeux, et surtout à ce stade, qu'être néfaste. Pour lui, les dégâts causés par de telles manières de faire ne constituaient pas seulement un risque potentiel : il les décrit très concrètement, tels qu'il les a effectivement constatés (v. notamment sur ces points, *T.R.*, pp. 34-84).

La deuxième observation que je voudrais faire sur ce sujet important m'est plus personnelle. Il y eut à mon avis au Congo, entre 1954 et 1958, un contraste vraiment excessif, et que je perçus comme de plus en plus dangereux, entre le déclenchement d'une guerre scolaire de type purement métropolitain, l'introduction d'une large liberté syndicale également inspirée de la métropole, une politicisation croissante de la société et, à l'égard de ce pays aussi soudainement plongé dans la politique, le silence persistant du gouvernement sur son évolution politique. Certes, il faut constater, comme notre confrère Reyntjens nous le disait dans son analyse initiale de quelques thèmes récurrents, que la naissance d'un pays à la vie politique ne se fait pas «dans l'ordre, de façon planifiée», mais que cette vie politique «... se structure entre autres à travers les conflits». L'inconvénient, ici, était essentiellement que ces changements fondamentaux s'accomplissaient dans un cadre institutionnel local resté essentiellement administratif et dans un vide total du pouvoir au sujet du problème qui agitait de plus en plus les Congolais, celui de leur émancipation.

Ma dernière observation sur ce thème sera que les Congolais, tout en recherchant à l'époque les avantages qu'ils espéraient pouvoir retirer du jeu politique belge, ont toujours manifesté de la méfiance à l'égard d'une pénétration politique de leur pays par les partis métropolitains. Peut-être était-ce dû au fait que nous n'envisagions pas, comme la France, de leur ouvrir la possibilité de faire une carrière politique dans la Métropole. En tout cas, notre manière occidentale d'approcher les grands problèmes de la vie en société ne les a, semble-t-il, jamais attirés. Comme les coloniaux mais avec un autre arrière-fond culturel, ils tenaient avant tout au respect de la «réalité africaine». Aussi les méthodes de penser que nous avons pu leur inculquer les ont-elles surtout conduits, dès avant l'indépendance, à mieux formuler leurs propres valeurs, aspirations et exigences.

Toujours à propos de cette période, M. Stengers formule une autre remarque essentielle :

Dans certains cas, même lorsque l'on se trouve intellectuellement sur la même longueur d'ondes que M. Pétillon, on a un peu le sentiment qu'ils (ses regrets) s'appliquent à ce qui, positivement ou négativement, n'était sans doute pas à l'époque dans l'ordre réel des possibilités.

Notre confrère ne précise pas ici les regrets de M. Pétillon dont il craint qu'ils aient été vains. Sans doute vise-t-il notamment la définition officielle par la Belgique d'une politique d'association interne et externe, que M. Pétillon avait demandée au gouvernement dès 1956 et qui n'intervint, à son initiative, qu'au début de 1959. Une divergence de vues s'est déjà manifestée sur ce point entre les deux auteurs : M. Stengers a estimé, dans un article du *Flambeau*, que l'adoption en 1956 du plan de 30 ans de M. Van Bilsen aurait déchiré l'opinion belge et suscité l'opposition de la majeure partie des coloniaux, alors qu'en 1959 la nouvelle politique était devenue possible sans provoquer ces déchirements ; M. Pétillon a estimé de son côté, dans *Témoignage et Réflexions*, que l'adoption, en 1956, d'une politique d'origine privée proposant la retraite devant le nationalisme naissant eût été en effet impossible ; mais il ajoutait qu'il était devenu urgent en 1956, pour les pouvoirs publics, de définir une politique et que la seule possible, parce que la seule acceptable par tous à ce moment, était la politique d'association, interne et externe (v. sur ce point : *T.R.*, p. 238, point 10 ; pp. 424-425, note 9, ainsi que la référence à l'article de M. Stengers paru dans *Le Flambeau*, n° 7-8 de sept.-oct. 1959, p. 475).

Seule une connaissance très précise des mentalités de cette époque permettra sans doute, plus tard, d'y voir plus clair. Pour ma part, je voudrais présenter ici certains éléments dont l'ensemble me conduit à avoir sur cette question une opinion partiellement différente de celle de M. Stengers.

En Belgique, il régnait à l'évidence un robuste conservatisme au sein des milieux dirigeants, économiques, politiques et administratifs, à l'égard de l'évolution politique du Congo. M. Pétillon l'a rappelé et décrit dans ses travaux. J'en fis personnellement une expérience très éclairante lorsque je m'entendis affirmer, en 1956 précisément, par l'Administrateur général des Colonies que le projet de statut des villes restait à l'étude et que rien ne pressait parce que, me dit-il sur le ton ferme mais amical du conseil paternel, «ce qu'il faudra encore pendant longtemps au Congo, ce sont des routes, des champs, des écoles, des hôpitaux ; le reste n'est que de l'exaltation».

Il n'empêche qu'il y avait aussi, et non pas en dehors, mais au sein même des milieux dirigeants, de même qu'au sein des grands mouvements sociaux et dans les milieux religieux, des esprits qui s'interrogeaient sur l'évolution des colonies d'Asie et d'Afrique et qui étaient ouverts à une politique de mouvement. Écoutant avec sympathie J. Van Bilsen, ils ne le suivaient cependant pas aveuglément et désiraient réfléchir aux politiques à élaborer. Plusieurs de ces hommes se sont trouvés au gouvernement en 1959 et lors de la Table Ronde de 1960 ; d'autres ont à tout le moins ébranlé, voire influencé certains ministres, de nature plus traditionnelle, qui participèrent au même gouvernement. Au Congo, nous connaissions assez mal ces cercles à la fois progressistes et prudents, mais nous savions qu'ils existaient et qu'ils gagnaient en influence. À Bruxelles, ceux qui servaient le gouvernement et ceux qui gravitaient autour de lui devaient les connaître beaucoup mieux que nous. Ces cercles, il est vrai,

ne prêtaient guère d'attention aux graves propos que tenait sur le sujet le gouverneur général dans ses discours et même, leur instinctive prudence les amenait parfois à déplorer que des propos de cette nature fussent tenus par un haut fonctionnaire ; très politisés, ils n'attachaient de réelle importance qu'aux discours politiques. Mais pour cette raison même, n'auraient-ils pas été attentifs à toute proposition qui serait venue du gouvernement d'amorcer, dans le cadre d'une entente entre les grands partis, l'évolution politique du Congo ? Certaines de ces personnalités, en tout cas, montrèrent qu'elles étaient prêtes à entrer dans cette perspective.

De même, dans le milieu, bien peu politisé celui-ci, des anciens coloniaux qui siégeaient au Conseil colonial, certains au moins de ces conseillers, parmi les plus éminents et les plus actifs, auraient certainement été disposés à examiner avec intérêt des propositions concrètes en la matière, pourvu qu'elles émanent d'une philosophie d'ensemble et qu'elles témoignent, dans le chef du gouvernement, d'une volonté politique à la fois déterminée et prudente.

Au Congo, l'état des esprits, parmi les Européens, était loin d'être unanimement immobiliste. Si certains, nombreux, voulaient, par attachement profond à leur Congo patriarcal, reculer indéfiniment toute évocation d'une évolution politique des Congolais, d'autres, de moins en moins isolés, n'étaient pas dans les mêmes dispositions. À Léopoldville, que j'ai le mieux connue, des hommes comme Bastin au *Courrier d'Afrique*, Meert dans son inlassable activité sociale, Buchmann et Nicaise à Lovanium, des notables aussi sages et respectés que R. Jeanty, le groupe de Binza, L. De Groote pour les patrons catholiques, plusieurs fonctionnaires en contact quotidien avec les populations, tels Tordeur, Cordy, Depy, tous pensaient en termes d'avenir. À partir de 1956, et dans l'ensemble du Congo, cette fois, de nombreux représentants des sociétés et des indépendants, colons ou titulaires de professions libérales, inquiets de voir les progrès des mouvements nationalistes et soucieux de n'entendre s'exprimer à ce sujet en Belgique que la voix de M. Van Bilsen, souhaitaient que le gouvernement fasse connaître sans tarder ses vues et sa politique sur l'avenir du Congo. Eux, qui étaient généralement de nature plus conservatrice que ceux dont j'ai parlé en premier lieu, disaient leur souhait au Conseil de gouvernement et en marge de ses travaux, ils le disaient dans les conversations privées et il serait bien étonnant qu'ils ne l'aient pas dit lors de leurs séjours en Belgique. Ce qui les poussait à exprimer ce souhait, c'était très concrètement que leur avenir sur place, celui des intérêts dont ils avaient la charge ou de leurs activités professionnelles propres, leur paraissait de plus en plus remis en cause. Je voudrais ajouter que dès cette époque et encore lors de la visite du Groupe de travail à l'automne 1958, les grandes entreprises belges installées au Congo tenaient à nous rappeler que de même que leur métier était de faire des affaires, de même celui du gouvernement était de gouverner : elles refusaient donc de prendre parti sur la manière de conduire l'évolution politique du Congo, mais elles attendaient du gouvernement qu'il le fasse.

Le point sur lequel je suis d'accord avec M. Stengers est que, dans ces années délicates, il eût été dangereux d'agir trop tôt. Le moment à partir duquel la définition d'une politique gouvernementale sur l'avenir du Congo devint psychologiquement possible pour les Belges d'Europe et d'Afrique se situe cependant, à mon sens, avant 1959 ; je le situerais pour ma part à l'issue du voyage royal, c'est-à-dire à partir de la rentrée de 1955. Quant à la période objectivement la plus favorable pour une telle définition, elle se situa, me semble-t-il, entre ce moment et la publication des premières

réformes institutionnelles, au début de 1957. Au Congo, en tout cas, l'annonce d'une telle politique aurait, à cette époque, répondu à une très large attente.

Nul ne peut dire, bien entendu, comment la situation aurait ensuite évolué.

M. Harroy porte un jugement sévère sur la politique des dirigeants belges pendant les derniers mois de 1959 et le premier semestre de 1960, période au cours de laquelle il rappelle que M. Pétillon ne fut plus associé aux affaires : il s'est agi, estime notre Confrère, d'un «abandon scandaleux des politiciens belges», qui ne fut sans doute pas sans relations avec la crainte de devoir désormais soutenir matériellement une Colonie dont les finances publiques s'étaient gravement détériorées.

M. Pétillon, nous l'avons vu en établissant la synthèse de ses œuvres, exprime lui aussi la forte conviction que l'octroi au Congo d'une indépendance aussi précipitée fut une erreur, tout en ajoutant que cette attitude était peut-être devenue inévitable et, à partir d'un certain moment, une sorte de moindre mal (*T.R.*, pp. 225, 330 note 16, 345, 369-370). En revanche, il croit que les raisons des gouvernants d'alors ne furent pas d'ordre principalement économique et financier mais que si cela avait été le cas, ils se seraient trompés (*T.R.*, pp. 272-279, 330 note 19 ; *C.M.A.*, pp. 33-41, spécialement p. 37). Au fil de ses analyses, il évoque surtout, pour expliquer les décisions de 1960, une longue accumulation d'erreurs et de carences imputables à tout le monde (*T.R.*, p. 20), la «frénétique fatalité» de l'anticolonialisme mondial (*ibid.*, p. 225), la crainte d'une «nouvelle guerre d'Algérie» (*ibid.*, p. 352), le manque d'union des Belges (*ibid.*, pp. 102, 352).

À ma connaissance, les raisons réelles pour lesquelles le gouvernement belge décida, dès le début de la Table Ronde, d'accorder au Congo son indépendance inconditionnelle moins de six mois plus tard, ne font encore l'objet d'aucune certitude. Peut-être certaines autorités particulièrement bien informées pressentaient-elles une tentation de ce genre : c'est ainsi que le consul général des États-Unis éprouva la nécessité de me dire, juste avant mon départ pour Bruxelles, que ses autorités souhaitaient pour le Congo une marche rapide mais progressive vers l'autodétermination. Le témoignage personnel que je puis apporter est que, venu à la Table Ronde pour assurer la liaison entre le ministre De Schryver et le gouverneur général Cornelis, je ne fus mis en rien au courant de la décision qui se préparait. L'hypothèse sur laquelle je travaillais avec mes collaborateurs à Léopoldville et sur laquelle tout le monde travaillait à Bruxelles, avant l'ouverture de la Table Ronde, était celle des «pouvoirs réservés». Elle occupait tous les esprits, car tout le monde était conscient qu'il s'agissait de trouver, pour les pouvoirs que la Belgique continuerait à exercer pendant la phase d'autonomie qui allait se mettre en place, des solutions psychologiquement acceptables, assez sages pour être efficaces, assez évolutives pour contenir les impatiences. C'est de cela en tout cas qu'il fut surtout question dans mes entretiens avec le Ministre et ses collaborateurs, avec les représentants des Affaires étrangères qui se préparaient à suivre la Conférence et avec bien d'autres personnalités. À mon égard aussi, le secret du 30 juin — s'il y en avait un — fut donc bien gardé.

Quittant l'examen des faits qui ont marqué cette période, je voudrais dire enfin l'intérêt qui me paraît s'attacher à la suggestion de M. Drachoussoff de consacrer une plus grande attention à l'étude comparée des décolonisations d'après-guerre.

La question de savoir ce qui subsistera, chez les anciens colonisés, des actions colonisatrices passées ne pourra sans doute s'analyser que dans le beaucoup plus long terme : un Romain du v<sup>e</sup> s., examinant l'état de la Gaule de son époque, n'aurait

pu discerner ce qui allait perpétuer l'influence romaine dans ces contrées et qui, aujourd'hui, y apparaît à tous comme l'incontestable héritage de la culture antique. En revanche, il doit y avoir moyen, avec le recul dont nous commençons à disposer, d'établir des critères et des indicateurs qui permettent de mieux connaître, en termes comparables, les effets actuellement observables des décolonisations de la seconde moitié de ce siècle, tant en ce qui concerne les anciennes colonies que leurs anciennes métropoles. Sans oser espérer que ces études permettent de dire avec certitude s'il existe «des décolonisations réussies», les informations qu'elles livreraient, les éclairages qu'elles donneraient seraient assurément très instructifs.

\* \* \*

### 3. RÉPONSES DE M. F. REYNTJENS

*À M. J. Comhaire.* — S'il est vrai que M. Pétillon s'est plaint du manque de «fibre coloniale» qui caractérisait selon lui la génération de la «relève», nous n'avons aucun mal à souscrire à l'éloge que lui fait M. Comhaire. En effet, bien qu'insuffisamment encadrée, cette génération est peut-être arrivée au bon moment. Mieux formés que leurs prédécesseurs, issus de milieux sociaux plus diversifiés, plus ouverts aussi sans doute au nouveau système mondial qui se dessinait au lendemain de la guerre, ils pouvaient s'inscrire plus facilement dans le renouveau inévitable des idées en matière de politique coloniale.

*À M. V. Drachoussoff.* — Une étude de «décolonisation comparée», c'est ce que nous propose notre confrère Drachoussoff. À notre connaissance, ce thème n'a jamais été systématiquement abordé. Pourtant, il nous semble fascinant. On constate que chaque puissance coloniale a connu des décolonisations «ratées», alors que d'autres ont plus ou moins «réussi» : la France ne se vantera pas du Tchad ou de la Centrafrique, la Grande-Bretagne a connu sa débâcle ougandaise, le Portugal a laissé deux grands pays en pleine guerre civile, l'Espagne ne tire que peu de fierté de la Guinée équatoriale ... Même des pays n'ayant pas été colonisés (Éthiopie) ou dont l'indépendance est antérieure à celle de la Belgique (Libéria) affichent les caractéristiques communes aux autres États post-coloniaux d'Afrique. Lorsqu'on parle de réussite, celle-ci est d'ailleurs toute relative. Nous limitant au critère — certes fort réducteur — du PNB par habitant, on trouve en 1989 seize pays africains avec un score inférieur à 300 \$ ; il s'agit, en ordre ascendant du Mozambique, de l'Éthiopie, de la Tanzanie, de la Somalie, de la Guinée-Bissau, du Malawi, du Tchad, du Burundi, de la Sierra Leone, de Madagascar, de la Gambie, du Nigéria, de l'Ouganda, du Zaïre, du Mali et du Niger. On constate que cette liste comprend des pays de toutes les traditions coloniales.

*À M. J.-P. Harroy.* — Nous remercions M. Harroy pour cet utile complément d'informations. Il nous apprend, entre autres, pourquoi le Rwanda et le Burundi ont accédé à l'indépendance avec un cadre administratif certes petit mais assez performant. À part la formation accélérée que M. Harroy évoque, deux autres raisons peuvent sans doute expliquer le succès relatif du Rwanda et du Burundi par rapport au Zaïre. D'une part, le principe de l'indépendance à brève échéance ayant été admis dès 1960

et un régime d'autonomie interne instauré en 1961, ces deux pays ont eu le bénéfice d'une période de transition que le Zaïre n'a pas connue. D'autre part, le Rwanda et le Burundi étaient des États depuis longtemps ; l'utilisation d'une politique d'administration indirecte, plus réelle dans le territoire sous mandat/tutelle que dans la colonie, a permis, dans une certaine mesure, la rentabilisation d'un cadre administratif et judiciaire indigène. Même au Rwanda, où ce cadre fut en grande partie éliminé par la révolution de 1959-61, une culture administrative autochtone existait dès lors au moment de l'indépendance.

À M. J. Stengers. — Nous remercions M. Stengers pour ses observations. Réfléchissons avec lui sur quelques points qu'il soulève.

D'abord, l'avantage pour les Congolais «de se frotter à un type occidental d'oppositions idéologiques». En fait, les deux grands problèmes politiques métropolitains exportés au Congo — la querelle linguistique et la guerre scolaire — sont-ils plus pertinents pour la structuration de la vie politique que l'antagonisme ethnique ? Rien n'est moins sûr : surtout la première est du même ordre que l'alignement ethnique, puisqu'elle est, comme celui-ci, basée sur des critères «ascriptifs». En outre, ce «frottement» avec la lutte de partis à l'occidentale n'a pas empêché l'émergence de partis ethniques ; en fait le seul parti national de la fin des années cinquante était le M.N.C.

Parlant des chances d'achever heureusement l'entreprise congolaise, M. Stengers évoque l'option que la Belgique aurait eue de résister au nationalisme par les armes. C'est à juste titre qu'il estime que la Belgique a bien fait de ne pas opter pour cette voie. Mais justement, puisque la victoire du nationalisme et l'accession à l'indépendance étaient — pour reprendre les mots de M. Stengers — *a foregone conclusion*, n'aurait-il pas fallu admettre à temps ce caractère inéluctable et préparer les Congolais à l'indépendance ? Qu'on n'ait pas *politiquement* structuré le Congo est sans doute dû au fait que cette perspective n'a été réellement envisagée qu'à partir de 1959, alors qu'en réalité la *foregone conclusion* existait depuis 1955-56.

C'est dans cette même philosophie non émancipatrice qu'il faut encore voir les travaux du Groupe de travail, considéré par M. Stengers comme une technique que M. Pétillon a utilisée avec succès pour éviter les déchirements belgo-belges. Si cette formule a, en effet, pu sauvegarder l'unité nationale en Belgique, il est révélateur que moins de deux ans avant l'indépendance, le Groupe de travail ne comprit aucun Congolais. Dans ses ouvrages, M. Pétillon explique les raisons de cette option, qui cependant n'a pas eu pour résultat une transition heureuse. Peut-être que l'absence de partenaires congolais n'est pas étrangère aux erreurs de jugement sur l'opinion congolaise, dont Crawford Young (Introduction à la politique congolaise, pp. 30-31) cite un exemple tiré du rapport du Groupe de travail : «Un grand nombre d'interlocuteurs congolais ont demandé l'indépendance immédiate (...). Le Groupe de travail a conclu de ces déclarations que ces interlocuteurs entendaient par indépendance immédiate la libération immédiate de l'individu». Écrit en 1959, cela laisse rêveur ...

ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences Morales et Politiques

Mémoires in-8°, Nouvelle Série, Tome 51, fasc. 3, Bruxelles, 1993

La pensée politique  
du gouverneur général  
Pétillon

par

Alain STENMANS & Filip REYNTJENS  
Membres de l'Académie



KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

Verhandelingen in-8°, Nieuwe Reeks, Boek 51, afl. 3, Brussel, 1993

---

Mémoire présenté à la séance  
de la Classe des Sciences morales et politiques  
tenue le 19 mai 1992

---

ACADEMIE ROYALE  
DES  
SCIENCES D'OUTRE-MER

Rue Defacqz 1 boîte 3  
B-1050 Bruxelles  
Tél. (02)538.02.11  
Fax (02)539.23.53

KONINKLIJKE ACADEMIE  
VOOR  
OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Defacqzstraat 1 bus 3  
B-1050 Brussel  
Tel. (02)538.02.11  
Fax (02)539.23.53

## TABLE DES MATIÈRES

Le mandat .....	5
PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DES THÈMES MAJEURS DES TROIS OUVRAGES POLITIQUES DE L.A. PÉTILLON .....	7
Introduction .....	9
I. L'auteur et son œuvre .....	9
L'auteur et les étapes de sa carrière .....	9
L'œuvre de L.A. Pétillon .....	10
II. La méthode de travail adoptée .....	14
III. Notice chronologique .....	17
Thèmes majeurs .....	27
I. Les Belges et l'évolution du Congo .....	27
Développements .....	27
Références .....	34
II. La doctrine d'association interne et externe : communauté et union belgo-congolaises .....	35
Développements .....	35
Références .....	54
III. Le manque d'adhésion réelle des Belges à la doctrine d'as- sociation .....	55
Développements .....	55
Références .....	68
IV. Développement économique et progrès social, retard politi- que .....	69
Développements .....	69
Références .....	74

V. Jugements portés après 1960 sur l'action colonisatrice belge au Congo : examen et réponses .....	75
Développements .....	75
Références .....	93
Les traits essentiels d'une pensée .....	95
 DEUXIÈME PARTIE : ANALYSE CRITIQUE DE QUELQUES THÈMES RÉCURRENTS .....	
Introduction .....	99
Analyse présentée par F. Reyntjens .....	99
Contradictions .....	99
Place Royale contre Kalina .....	101
Tentatives d'« organiser » la transition .....	102
Dépolitisation .....	105
Analyse présentée par A. Stenmans .....	107
Association, progrès politique, sagesse .....	107
Irréalisme de ces thèmes ? .....	109
1. Association et progrès politique .....	109
2. Sagesse dans l'action .....	113
Leçons générales des événements .....	113
 TROISIÈME PARTIE : THÈMES DE DISCUSSION .....	
Introduction .....	117
Thèmes de discussion .....	117
1. Comportement des Belges et de leurs gouvernants à l'égard du Congo .....	117
2. Politique d'association conçue par L.A. Pétillon à partir de 1952 et politisation croissante du Congo à partir de 1954 .....	118
3. Entrée de L.A. Pétillon dans le gouvernement Eyskens en juillet 1958 et son action au sein de ce gouvernement .....	120
4. Problèmes liés aux qualités et aux défauts de l'action colonisatrice de la Belgique .....	121

## **Le mandat**

Le 21 février 1989, suite à la présentation par M. M. Zimmer du livre de M. L.A. Pétillon, intitulé « Récit Congo 1929-1958 », la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer nous a demandé de rédiger une analyse de la pensée politique de M. L.A. Pétillon, telle qu'elle se dégage de ses trois ouvrages « Témoignage et réflexions », « Courts métrages africains » et « Récit Congo 1929-1958 ».

Il fut précisé que cette analyse « serait distribuée aux membres, pour être ensuite présentée et discutée, avec toute l'ampleur que mérite le sujet, au cours d'une séance de la Classe » [*Bull. Séanc. Acad. r. Sci. Outre-Mer*, nouv. sér., 35 (1989-2) : 72-74, 1990].

Le présent travail constitue cette analyse.

Il comporte trois parties.

Dans la première partie, nous retracons la carrière de L.A. Pétillon et nous nous attachons à synthétiser sa pensée politique, telle qu'elle résulte de ses trois ouvrages.

Dans la deuxième partie, nous apportons une contribution au débat sur cette pensée politique en présentant séparément une analyse critique de quelques thèmes qui nous semblent récurrents dans l'œuvre et la pensée de L.A. Pétillon.

Nous formulons enfin, dans la troisième partie, certaines questions dont la discussion, notamment au sein de la Classe, nous paraîtrait fort utile.

## PREMIÈRE PARTIE

Synthèse des thèmes majeurs  
des trois ouvrages politiques de L.A. Pétillon

## INTRODUCTION

### 1. L'auteur et son œuvre

#### L'AUTEUR ET LES ÉTAPES DE SA CARRIÈRE

Né en 1903, L.A. Pétillon fait son droit à l'Université Catholique de Louvain et, après un stage au barreau de Bruxelles chez le bâtonnier Crokaert, il entre en 1929 au ministère des Colonies. Il y travaille à la fois dans les cadres, au Service des Terres puis au Contrôle financier, et au cabinet de plusieurs ministres, notamment les ministres Jaspar, Rubbens et De Vleeschauwer.

En mars 1939, L.A. Pétillon est envoyé, à sa demande, en Afrique. À l'intervention du secrétaire général Gorlia qu'il a connu au cabinet de M. Jaspar, il prend la direction du cabinet du gouverneur général Ryckmans. Il assiste celui-ci pendant toute la guerre, à l'exception de quelques mois qu'il passe à Londres en 1941 pour aider le ministre De Vleeschauwer à tirer les conclusions d'un voyage que ce dernier vient de faire dans les territoires africains de la Belgique.

Après la libération de la métropole, L.A. Pétillon est envoyé Place Royale pour rétablir les communications entre le Département et le Gouvernement général. À la demande du ministre De Bruyne et avec l'assentiment du gouverneur général Ryckmans, il reste à Bruxelles comme chef de cabinet de ce ministre et il assume ensuite les mêmes fonctions auprès du ministre Godding.

En 1946, lorsque le gouverneur général Ryckmans sort de charge et que E. Jungers lui succède, le ministre Godding nomme L.A. Pétillon vice-gouverneur général. Celui-ci rejoint Léopoldville à la fin de 1946. Il assiste E. Jungers et il le remplace pendant le congé que prend ce dernier, à l'issue de la visite du Régent en Afrique.

Le discours que L.A. Pétillon prononce le 3 novembre 1947 devant le Conseil de gouvernement suscite des critiques à la suite desquelles, déférant au désir du Gouverneur général, il rentre en congé en Belgique, en juillet 1948. Au mois d'août de la même année, le ministre Wigny charge L.A. Pétillon d'assurer l'intérim des fonctions de secré-

taire général du Département, le titulaire M. Gorlia étant appelé à la présidence du Comité Spécial du Katanga.

Pendant cet intérim, L.A. Pétillon collabore étroitement avec le Ministre, son cabinet et les services d'Europe et d'Afrique à la mise au point du Plan décennal pour le Congo.

En juillet 1949, le vice-gouverneur général Pétillon est chargé, sur proposition du ministre Wigny, des fonctions de gouverneur du Ruanda-Urundi. Il y élabore conjointement un plan décennal inspiré du Plan congolais et une réforme politique adaptée aux réalités et aux besoins du Territoire sous tutelle. Il entretient aussi les relations que comporte sa charge avec le Conseil de Tutelle et ses envoyés.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1952, sur proposition du ministre Dequae, L.A. Pétillon est nommé gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Il élabore pour le Congo et ses habitants une doctrine d'association qu'il expose régulièrement et qu'il s'efforce de mettre progressivement en pratique. Il accueille le Roi et accompagne celui-ci lors de sa visite, en 1955. À partir de la fin de 1954 et surtout depuis 1956, il se trouve fréquemment en désaccord avec le ministre Buisseret qui cependant prolonge, fin 1956, son mandat pour deux ans.

Le 5 juillet 1958, L.A. Pétillon entre dans le gouvernement Eyskens, comme ministre technicien des Colonies. Avec un groupe de travail comportant des représentants des principaux partis, il prépare, en se fondant sur la doctrine d'association, une politique d'union nationale pour l'évolution politique du Congo et pour l'évolution des relations de ce pays avec la Belgique.

L.A. Pétillon quitte le gouvernement Eyskens lors de l'élargissement de celui-ci, le 6 novembre 1958. Il est chargé par son successeur, le ministre Van Hemelrijck, de présider à l'élaboration du rapport du Groupe de travail. Il remet ce rapport au Ministre, le 20 décembre 1958.

## L'ŒUVRE DE L.A. PÉTILLON

### *Témoignage et réflexions*

« Témoignage et réflexions », qui paraît en 1967, comprend quatre parties : les deux premières et le début de la troisième ont été rédigés à la fin de 1959 et dans les premiers mois de 1960 ; la fin de la troisième (consacrée à une importante étude sur la communauté belgo-

congolaise) et la quatrième, dans les années qui suivent l'indépendance du Congo.

Il s'agit surtout, écrit l'auteur dans l'avant-propos, d'opposer aux croyances si péremptoires des Belges de la Métropole le témoignage de ceux qui ont longuement travaillé sur place ; de corriger une information jusqu'ici trop unilatérale et parfois tendancieuse ; de montrer la profonde indifférence, voire l'hostilité qu'au cours d'un demi-siècle beaucoup de Belges entretinrent à l'endroit du Congo, puis l'incompétence engouement qu'ils manifestèrent pour ses problèmes dès que ceux-ci parurent susceptibles de revêtir des aspects et de comporter des options liés à la politique métropolitaine ; d'exposer aussi ce que fut la doctrine de la communauté belgo-congolaise, qui constitue « la philosophie de notre action passée et ce qui la justifiait ».

Dès la page de garde, un ensemble de citations libre, en quelques mots, ce qui hante la pensée de L.A. Pétillon et entretient son tourment : les Belges, écrit-il, étaient généralement d'accord sur le but, moins sur les moyens et encore moins sur la cadence ; ces désaccords sont venus de ce que les Belges, comme d'habitude, s'entredéchiraient entre eux et de ce qu'ils ont introduit au Congo des querelles idéologiques vaines et pernicieuses.

La première partie, qui s'intitule *Témoignages*, présente la matière de manière ordonnée. Elle aborde tour à tour les sujets suivants : l'ancien régime, les prodromes de l'évolution, la lutte scolaire, l'action syndicale, la politisation, le mouvement des idées en Belgique, l'effervescence des esprits au Congo, la querelle linguistique, les influences étrangères, la dégradation de l'Administration, le Gouvernement de 1958, le rapport du Groupe de travail.

La deuxième partie étaie les exposés de la première en analysant les *Discours* dans lesquels, suivant en cela une ancienne tradition, le Gouverneur général Pétillon faisait régulièrement connaître, avec l'approbation du Ministre, ses vues sur l'administration du Congo et sur les problèmes importants de la Colonie. Les questions suivantes, toutes abordées dans ces discours, sont successivement commentées : le Congo au sortir de la guerre, le Ruanda-Urundi à la veille du Plan décennal, le problème politique, la préparation à la démocratie, les budgets provinciaux et la réforme des Conseils, le voyage du Roi au Congo, la politique d'association et les circonscriptions, synthèse politique et entraves sociales, cri d'alarme, dérobade métropolitaine, l'instauration de la démocratie, derniers discours et projets.

La troisième partie, intitulée *Réponses et répliques*, fournit quel-

ques précisions complémentaires, redresse des erreurs et répond à certaines interrogations. Sont abordés les thèmes suivants : immobilisme, démocratie, enseignement, universités, africanisation, finances, administration, communauté belgo-congolaise (réplique et justifications).

La quatrième partie enfin, intitulée *Rétrospection et réflexions*, est un bilan et rétablit sur certains objets, après un long temps de confusions diverses, ce que l'auteur croit être la vérité. Cette partie comporte plusieurs études : tristesse et amertume, colonialisme, anticolonialisme, nationalisme, séquelles, internationalisme, mégalomanie et abus, assistance technique.

Chacune de ces parties est introduite par un court exposé et se termine par des notes, certaines par un épilogue.

L'auteur observe que le plan de son travail n'exclut pas certains chevauchements ; quelques événements et quelques problèmes — les plus importants — « vivent à travers tout l'ouvrage ».

### *Courts métrages africains*

« Courts métrages africains » est édité en 1979. Le Congo, écrit l'auteur, paraît ne plus intéresser personne, surtout le Congo de papa, celui qui date d'avant le 4 janvier 1959, et la légende survit. Or, il faut dénoncer efficacement les erreurs fondamentales, qui en entraînent d'autres en chapelet : les erreurs de ceux qui ne connaissaient pas le Congo et de ceux qui, y ayant vécu, insèrent mal leur histoire personnelle dans le contexte général. Il faut cependant le faire plus légèrement que dans « Témoignage et réflexions », en cherchant cette fois à accrocher l'attention. D'où la formule en quelque sorte journalistique du « court métrage », utilisée dans les douze premières études ainsi que dans l'étude de trois livres plus importants. Dans ce travail, l'auteur n'a pas cherché à être exhaustif ; il a voulu retenir les sujets et les ouvrages pour les problèmes qu'ils fournissent l'occasion d'exposer. Ces analyses aideront peut-être les spécialistes non engagés qui, plus tard, feront les sommes nécessaires. Ceci explique que « Courts métrages africains » porte en sous-titre : « pour servir à l'histoire ».

La page de garde rend hommage à ceux qui savent qu'ils ne savent pas et fustige le comportement trop fréquent de ceux qui l'ignorent. L'ouvrage est surtout dédié « À ceux, Noirs et Blancs sans reproche, qui ont souffert et souffrent encore, d'abord — peut-être — de notre présence trop longtemps insouciante, ensuite — sûrement — de notre absence trop soudaine ».

La première partie, rédigée en 1972, commente tout d'abord les déclarations faites par diverses personnalités, le professeur Van Bilsen, le ministre De Schryver, le colonel Vandewalle, le général Janssens, le ministre Wigny, aux *Télémémoires*, débats télévisés organisés par la télévision belge, en décembre 1970 et janvier 1971, sur le thème de la décolonisation. L'auteur y consacre cinq études : conspiration du silence, distante métropole, prétextes financiers, solution à l'emporte-pièce, dixième province belge. Viennent ensuite quatre *courtes études*, intitulées politique de mouvement, mouvements en sens divers, information et variations, confirmation a posteriori et trois *autres études* intitulées place Royale, quiétude troublée, abus économiques et fonciers.

La deuxième partie, rédigée en 1973, analyse en profondeur les livres « Politics in the Congo » de Young, « Political Protest in the Congo » de Weiss et « Les forces politiques de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'indépendance » de de Schrevel. Ceci conduit l'auteur à traiter les thèmes de l'immatriculation et de l'assimilation, de la politique d'association, du « rural radicalism » et d'analyser les traits marquants de l'après-guerre, des avant-dernières années et des dernières années de la souveraineté belge au Congo.

L'ouvrage se termine par un *appendice*, rédigé en 1974-1975, ainsi que par une *postface* et une *ultime réflexion*.

### Récit

« Récit », qui porte en sous-titre « Congo 1929-1958 », paraît en 1985. L'ouvrage retrace les faits marquants de la vie de l'auteur et couvre cette fois toute sa carrière à Bruxelles, à Londres, en Afrique. Dans son esprit, il ne s'agit ni de mémoires ni d'un livre d'histoire car, appliquant une stricte déontologie, il n'a emporté aucun document officiel. Mais, en s'appuyant sur ses souvenirs, il estime pouvoir tenter de faire la relation objective de la longue évolution qu'étant au centre des choses, il a vécue de 1929 à 1958, et de dire en gros comment, selon lui, on passa de la colonisation à l'indépendance. Des événements graves et de la succession frénétique des décisions qui survinrent après lui, il ne sera pas question car il entend ne parler dans cet ouvrage que de ce qu'il connaît parce qu'il l'a vécu.

L'ouvrage est dédié à ceux qui ont demandé à l'auteur de l'écrire, « Aux autres aussi qui, s'ils le lisent, y trouveront immanquablement beaucoup de choses qu'ils ignorent ».

« Récit » suit chronologiquement les faits, mais sans découpage strict en chapitres. Il traite successivement de *l'avant-guerre*, de *la guerre*, de *l'après-guerre* et de *la préindépendance*. Un sommaire, très utile, complète le travail.

## 2. La méthode de travail adoptée

Ces trois ouvrages, qui expriment la pensée politique de L.A. Pétillon, furent écrits par lui, on l'a vu, à l'issue d'une carrière de près de trente ans tout entière consacrée à l'Afrique, qui le porta jusqu'aux fonctions de gouverneur général et de ministre des Colonies et qui se termina soudain à la Noël de 1958, quelques jours avant les événements qui allaient précipiter la décolonisation du Congo. Ils furent publiés plusieurs années après l'indépendance de ce pays, essentiellement, comme le dit l'auteur à propos de ses « Courts métrages », « pour servir à l'histoire ».

Homme de conviction, qui se méfie cependant de ses propres emportements comme de la passion des autres, de ses approximations autant que de leurs inexactitudes, L.A. Pétillon traque la vérité dans ses ouvrages, notamment en présentant chaque fait plusieurs fois, sous des éclairages différents. Il expose, mais pas toujours aux mêmes endroits, ce qu'il pensait au moment des faits et ce qu'il en pense maintenant, soit qu'il confirme son jugement initial, soit qu'il l'infirme ou le nuance. Ceci rend son œuvre ample (près de 1500 pages), vivante, foisonnante, riche de faits et d'enseignements, mais aussi ardue à lire et difficile à résumer.

Il fallait donc, par priorité, faciliter l'accès à cette œuvre en présentant ses thèmes essentiels, offrir une base concrète à la discussion en mettant en lumière les positions prises par l'auteur sur les principaux sujets qu'il aborde.

Pour nécessaire qu'il soit, ce travail de synthèse comporte cependant l'inconvénient de réduire et de simplifier à l'excès la substance des ouvrages analysés. De nombreux aspects biographiques sont ainsi gommés, spécialement en rapport avec les premières parties du *Récit*. Certains thèmes ne sont pas abordés ou sont trop peu développés : ainsi, par exemple, l'action de l'auteur au Département pendant la crise des années 30, la nature de ses relations de travail et de ses rapports

humains avec MM. Gorlia, Ryckmans, Jungers, Wigny, G. Eyskens ; ainsi encore, les exigences draconiennes des Anglais pour les fournitures de guerre, le ralliement de l'A.E.F. au général de Gaulle avec l'appui de Léopoldville, l'état d'esprit des Blancs et des Noirs pendant le conflit, la grande misère des services d'Afrique à la fin des hostilités ; l'œuvre, à la fois économique et politique, accomplie par l'auteur, de 1949 à 1952, comme gouverneur du Ruanda-Urundi ; les difficultés psychologiques qui entourèrent, tant dans le chef des Congolais que des Belges, le règlement de l'emploi des langues dans l'enseignement secondaire ; la nécessité pour l'autorité, plusieurs fois affirmée par l'auteur, de toujours précéder les revendications en définissant à temps une politique appropriée et de s'en tenir alors à cette politique avec une inébranlable fermeté, en sévissant au besoin contre les trublions.

Sur un point surtout, lors de nos entretiens de travail avec M. Pétillon, celui-ci a souhaité que nous nous attachions davantage à mettre certains faits en lumière et en quelque sorte en perspective. Il s'agit de la nature des relations qu'il entretint, dès 1939 et tout au long de sa carrière, avec Pierre Ryckmans.

À cet égard, on peut dire ceci. Le gouverneur général Ryckmans, essentiellement préoccupé de sortir les populations qui lui étaient confiées de leur misère morale et matérielle, situait dans le plus long terme une évolution politique moderne dont il ne les estimait objectivement pas encore capables. Lorsqu'il siégea ensuite à l'ONU, les interventions de certains délégués africains d'autres pays le confirmèrent fermement dans cette opinion. Quant à M. Pétillon, qui avait commencé par partager ces vues pendant les années où il servit directement M. Ryckmans au Congo, il fut peu à peu amené, notamment au contact du ministre De Bruyne, à placer au même premier plan le souci du développement économique et social des Congolais et leur évolution politique, jusqu'alors trop délaissée à son avis. Il conçut cette évolution dans le cadre d'une doctrine d'association entre les Blancs et les Noirs du Congo d'abord, entre le Congo et la Belgique ensuite. Ces vues, qu'il formula en sa qualité de gouverneur général, l'éloignèrent à partir de 1952 de celles de P. Ryckmans, qui lui fit comprendre en diverses occasions qu'il les estimait prématurées. En 1956 cependant — que l'on relise notamment les pages 338-340 et 355-359 de *Récit* —, constatant sur place l'évolution de la situation, P. Ryckmans se rallia à la doctrine de la communauté belgo-congolaise proposée par M. Pétillon et l'engagea à s'employer personnellement à la réaliser, en poursuivant sa mission comme gouverneur général. Lorsque, devenu ministre des

Colonies en 1958, M. Pétillon demanda à P. Ryckmans de présider le Groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo, celui-ci accepta cette mission ; seule la maladie qui devait l'emporter l'empêcha de l'accomplir. Ainsi, s'il y eut à certains moments des divergences de vues entre ces deux hommes, il n'y eut jamais de rupture entre eux ; au contraire, même à ces moments, P. Ryckmans resta toujours pour M. Pétillon un solide point d'ancrage, une haute référence. Ces précisions permettront, nous l'espérons, de mieux percevoir, comme M. Pétillon en a formulé le souhait, la nature et la continuité de relations dont les pages qui suivent présentent les éléments de manière plus circonstancielle.

La synthèse regroupe en cinq grands ensembles les thèmes majeurs de l'auteur, présente ses idées maîtresses sur chacun de ces thèmes et, en plus petits caractères, certains développements qui font mieux comprendre la démarche ; mais elle ne peut, il va de soi, reprendre toutes les idées exprimées.

D'autre part, en mettant bout à bout, dans un souci de concision, des idées qui, dans les trois ouvrages, sont exposées en détail et sont souvent séparées par d'autres développements, la synthèse court le risque d'accentuer les contrastes ou de durcir la pensée ; ce pourrait être le cas, notamment, pour les questions à propos desquelles M. Pétillon analyse et souvent combat les positions de certaines personnalités belges ou étrangères.

Bref, notre travail ne peut dispenser le lecteur d'aller au texte. Il l'y incite au contraire, s'il veut connaître les nuances qui précisent la pensée et sentir le souffle qui anime l'ensemble de l'œuvre.

À cet égard, les références qui terminent les cinq parties de la synthèse ont été largement conçues ; il s'agit de repères pour la lecture, n'excluant pas les chevauchements, qui doivent permettre aussi de parcourir, dans le texte original, les exposés consacrés par M. Pétillon aux matières ici synthétisées.

Un mot encore à propos des citations. Nous les avons volontairement limitées, afin de garder à ce travail le rythme d'une synthèse. Mais, dans nos raccourcis, nous nous sommes efforcés de rester aussi proches que possible de la langue de l'auteur, afin de mieux faire percevoir la réalité de son œuvre. Il nous eût été difficile d'ailleurs de faire autrement, tant ici la forme répond au fond. Ceci constitue cependant une raison supplémentaire de recommander au lecteur de prendre connaissance du texte original. Seul celui-ci lui fera connaître le style de l'auteur, tour à tour descriptif, philosophique, serein, passionné.

Il convient enfin de préciser que nous n'aurions pas envisagé de faire pareille présentation sans nous être assurés auprès de M. Pétillon que celle-ci rend compte, avec une correction suffisante, de l'essentiel de sa pensée. Il a bien voulu nous dire qu'il en était ainsi.

\* \* \*

Une autre limitation de cette synthèse tient à ce que nous pourrions appeler son absence de caractère critique.

D'une part, nous n'y apportons aucune vérification de faits rapportés par l'auteur, de leur contexte, de l'interprétation qu'il en donne ; ce travail, assurément utile, dépasserait la contribution qui nous fut demandée. D'autre part, nous n'y formulons aucun avis, aucun jugement sur les positions adoptées par M. Pétillon ; à ce stade, ce serait en effet fausser l'exercice, qui consiste à offrir à tous un point de départ pour la discussion.

Comme nous l'avons fait entendre en rappelant notre mandat, c'est dans les deuxième et troisième parties que nous nous engageons davantage. Dans la deuxième, nous relevons, très sommairement, il est vrai, quelques thèmes politiques récurrents que chacun de nous s'efforce d'inscrire de façon critique dans un contexte plus général. Dans la troisième, nous formulons quelques questions qui nous semblent d'un intérêt particulier pour la discussion qui suivra notre communication.

### **3. Notice chronologique (Faits mentionnés et commentés par l'auteur)**

1903	Naissance de L.A. Pétillon.
avril 1929	Entrée de L.A. Pétillon au Ministère des Colonies comme premier rédacteur ; attaché juridique au cabinet du ministre H. Jaspar (également Premier ministre).
1932	Le ministre Tschoffen nomme L.A. Pétillon au service du Contrôle financier ; il en deviendra ultérieurement le directeur.
mars 1939	L.A. Pétillon arrive à Léopoldville comme chef de cabinet du gouverneur général Ryckmans.

- |                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| 18 juin 1940                         | Un arrêté-loi nomme le ministre De Vleeschauwer en qualité d'administrateur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi, avec pleins pouvoirs législatifs et exécutifs ; à son défaut, ses pouvoirs sont exercés par le gouverneur général.  |
| 5 décembre 1940 - début février 1941 | Le ministre De Vleeschauwer fait un voyage circulaire dans les territoires belges d'Afrique.  |
| 27 mars 1941                         | L.A. Pétillon accompagne le ministre De Vleeschauwer à Londres, pour mettre au point les suites de son voyage. Il y séjourne jusqu'à la mi-juillet.   |
| 1942                                 | Le Premier ministre Pierlot et le ministre De Vleeschauwer séjournent au Congo et au Ruanda-Urundi. H. Pierlot décentralise certaines matières vers les provinces et crée à Léopoldville un comité permanent, chargé d'assister le gouverneur général.  |
| 1942                                 | Conflit du travail au sein de la main-d'œuvre européenne au Katanga ; intervention vigoureuse du Ministre et mesures contre les leaders Heynen et Dutronc.  |
| 1943-1944                            | Polémique entre P. Tschoffen, envoyé du gouvernement, et Mgr de Hemptinne au sujet des propos attentistes de ce dernier ; mesures prises contre celui-ci.   |
| 1944                                 | Insurrections à caractère religieux de Masisi, Lubutu et Shabunda ; mutinerie de la garnison de Luluabourg.   |
| février - mai 1944                   | Voyage du gouverneur général Ryckmans au Royaume-Uni et aux États-Unis. L.A. Pétillon l'accompagne. Message de P. Ryckmans à la Belgique occupée.   |
| 20 septembre 1944                    | L.A. Pétillon est envoyé à Bruxelles pour rétablir les liaisons entre le département et le gouvernement général ; il revient à Léopoldville le 16 novembre, avec le premier groupe d'hommes d'affaires belges. Émeutes de Matadi.   |
| 1945<br>avril - mai 1945             | L.A. Pétillon accompagne le gouverneur général Ryckmans, appelé en consultation à Bruxelles par le ministre De Bruyne, qui a pris le portefeuille des Colonies dans le cabinet Van Acker constitué le 12 janvier. L.A. Pétillon reste à Bruxelles, comme chef de cabinet du nouveau ministre. |

- 1945                    Un arrêté du Régent modifie la composition du Conseil de gouvernement et des Conseils de province, conformément aux décisions prises à Londres, lors du séjour du gouverneur général, au début de 1944.
- 2 août 1945            R. Godding succède à E. De Bruyne comme ministre des Colonies. Il garde L.A. Pétillon comme chef de cabinet, jusqu'en septembre 1946.
- 1946                    Vote par le Parlement du budget unique, couvrant pour la première fois l'ensemble des recettes et des dépenses du Ministère des Colonies et de l'Administration d'Afrique.
- 5 juin 1946            Testament politique de P. Ryckmans.
- 8 octobre 1946        L.A. Pétillon, nommé vice-gouverneur général sur la proposition du ministre Godding, arrive à Léopoldville pour assister E. Jungers, nommé gouverneur général au départ de P. Ryckmans.
- 21 décembre 1946      Un arrêté du Régent consacre la réforme administrative du département des Colonies, dont plusieurs attributions doivent être transférées en Afrique.
- 20 mars 1947            P. Wigny devient ministre des Colonies dans le gouvernement Spaak.
- juillet 1947            Voyage du Régent au Congo et au Ruanda-Urundi.
- 1<sup>er</sup> juillet 1947        Le Régent signe à Léopoldville un train de mesures, parmi lesquelles un arrêté consacrant la réforme administrative des cadres de l'administration d'Afrique et la refonte du statut.
- 16 août - 25 novembre 1947    L.A. Pétillon, vice-gouverneur général, remplace le gouverneur général Jungers en congé.
- 3 novembre 1947        L.A. Pétillon prononce le discours d'ouverture du Conseil de gouvernement, qui se réunit pour la première fois depuis 1943 ; à la suite de ce discours, qui provoque de nombreux remous, le ministre Wigny décide que les discours des gouverneurs généraux seront désormais soumis à l'approbation préalable du ministre.
- 1948                    Rejet par le Parlement du budget unique, considéré comme contraire à la Charte coloniale.
- Envoi au département du premier projet de statut des villes, élaboré sous l'égide du gouverneur général Jungers.

- juillet-août  
1948 L.A. Pétillon, déférant au désir du gouverneur général Jungers, rentre en congé anticipé ; le ministre Wigny le charge d'assurer l'intérim des fonctions de secrétaire général du département, le titulaire E. Gorlia étant nommé à la présidence du Comité Spécial du Katanga.
- 1<sup>er</sup> juin 1949 Publication du Plan décennal congolais.
- 19 juillet 1949 L.A. Pétillon, nommé gouverneur du Ruanda-Urundi sur proposition du Ministre Wigny, arrive à Usumbura.
- février 1950 L.A. Pétillon fait un exposé devant le Conseil de Tutelle de l'ONU.
- 16 août 1950 A. Dequae entre comme ministre des Colonies dans le cabinet Pholien.
- 24 juillet - 13  
août 1951 L.A. Pétillon et ses collaborateurs reçoivent la visite de la Mission Marchena, du Conseil de Tutelle, au Ruanda-Urundi.
- 1<sup>er</sup> janvier  
1952 L.A. Pétillon est nommé, sur proposition du ministre Dequae, gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi.
- février 1952 Dans une allocution devant le Comité urbain d'Élisabethville, le gouverneur général Pétillon fait une première allusion à la nécessité de constituer une communauté belgo-congolaise.
- mai 1952 Aux côtés du ministre Dequae, le gouverneur général Pétillon fait un exposé au Conseil colonial sur la réforme politique du Ruanda-Urundi.
- 30 juillet 1952 Dans son discours d'ouverture du Conseil de gouvernement, le gouverneur général Pétillon expose le besoin d'une politique, fondée sur une doctrine, pour amorcer l'évolution politique du Congo. Il faut prendre en compte la dualité, blanche et noire, de la population congolaise et tout faire pour rapprocher les membres de ces deux groupes.
- fin 1952 -  
début 1953 Le projet remanié de statut des villes, comportant la parité des Blancs et des Noirs au conseil de ville, est approuvé par la Députation permanente du Conseil de gouvernement et envoyé au Département.
- 10 février 1953 Décret sur l'accession des indigènes à la propriété foncière individuelle.

- 5 juillet 1953 Dans son discours d'ouverture, le gouverneur général Pétillon expose au Conseil de gouvernement l'esprit dans lequel il faut préparer l'association des Blancs et des Noirs dans tous les domaines importants de la vie en commun.
- 23 avril 1954 Au sein du cabinet Van Acker, A. Buisseret prend le portefeuille des Colonies.
- 6 juin 1954 Le discours d'ouverture du Conseil de gouvernement permet au gouverneur général Pétillon de rappeler la doctrine et les intentions et d'exposer deux projets qui cadrent avec cette doctrine : l'instauration de budgets provinciaux de dépenses et l'amélioration de la représentativité des conseils de province et de gouvernement.
- 25 septembre -  
10 octobre  
1954 Premier voyage circulaire du ministre Buisseret au Congo et au Ruanda-Urundi ; message de tolérance et de paix de celui-ci, lors de la pose de la première pierre de l'Université Lovanium.
- 22 octobre  
1954 L'étude du projet remanié de statut des villes est confiée, au sein du Conseil colonial, à une commission, présidée par F. Van der Linden, qui conclura que l'organisation projetée en Afrique vise trop haut et qu'il faut y aller par étapes.
- décembre 1954  
- janvier 1955 Les nouvelles circulaires sur l'enseignement déclenchent une guerre scolaire que le ministre Buisseret, en visite à Léopoldville, s'efforce d'apaiser.
- 1954 Entretiens du ministre Buisseret avec l'AFAC.
- 24 février 1955 Crédit, à Bruxelles, de la Commission consultative de réforme judiciaire, présidée par le procureur général Sohier.
- 15 mai - 12  
juin 1955 Voyage du Roi au Congo et au Ruanda-Urundi ; accueil chaleureux des populations noires et blanches.
- juillet 1955 Dans une allocution au Cercle royal africain, le Roi insiste sur l'importance primordiale des relations humaines pour la constitution d'une communauté belgo-congolaise.
- 17 juillet 1955 À l'ouverture du Conseil de gouvernement, le gouverneur général Pétillon précise la notion de communauté belgo-congolaise, plus réaliste que l'assimilation et plus juste que la juxtaposition ; il expose la

réforme projetée des institutions de l'intérieur qui doivent, avec les villes, former la base du futur édifice politique ; il incite à renoncer aux comportements qui, de part et d'autre, nuisent à la constitution d'une véritable communauté.

- 1956 Proposition Major d'instauration d'une liberté syndicale complète au Congo ; préparation par le ministre Buisseret, avec l'aide du gouverneur général Pétillon, d'un décret organisant une liberté syndicale plus modérée ; entretiens du ministre Buisseret avec l'APIC.
- janvier 1956 Sans se rendre compte de l'ampleur du conflit qui se prépare à propos de la liberté syndicale, le gouverneur général Pétillon prépare un projet de discours, destiné au Conseil de gouvernement de 1956, sur la nécessité d'harmoniser les rémunérations des Blancs et des Noirs dans un cadre d'ensemble ; P. Ryckmans, à qui M. Pétillon soumet son projet en raison de ses fonctions auprès de l'ONU, l'estime utopique et prématuré.
- février 1956 Parution en français du Plan de trente ans pour l'émancipation politique de l'Afrique belge, du professeur Van Bilsen.
- 17 juin 1956 Dans son discours d'ouverture du Conseil de gouvernement, le gouverneur général Pétillon rappelle la doctrine d'association, fait le bilan de l'action passée, montre qu'il s'agit d'une œuvre de longue haleine ; à la demande du ministre Buisseret, il s'abstient d'aborder le problème de l'harmonisation des rémunérations, afin de laisser tout le champ nécessaire à la discussion par le Conseil des projets du ministre sur la liberté syndicale ; son discours est perçu dans l'opinion, et spécialement parmi les Noirs évolués, comme une sorte de recul par rapport à ses positions antérieures.
- juillet-août 1956 Manifeste de *Conscience Africaine*, déclaration des évêques du Congo, contre-manifeste de l'Abako, article du R.P. Mosmans dans *La Revue Nouvelle*.
- 28 juillet 1956 Discours du gouverneur général Pétillon à l'occasion de la célébration, à Élisabethville, du cinquantenaire

- des grandes sociétés du Katanga et du Kasai ; P. Ryckmans, qui assiste aux cérémonies, fait comprendre à M. Pétillon qu'il se rallie à sa conception de la communauté belgo-congolaise et l'incite à poursuivre sa tâche.
- 16 septembre 1956
- Devant l'effervescence qui grandit, le gouverneur général Pétillon veut mettre à profit l'inauguration du monument Stanley, à Léopoldville, pour lancer un appel à la sagesse ; le ministre Buisseret le lui interdit, afin de ne pas susciter de polémiques.
- automne-hiver 1956-1957
- Tout en nouant le dialogue avec les auteurs du manifeste de *Conscience Africaine*, le gouverneur général Pétillon incite le Premier ministre Van Acker et le ministre Buisseret à rechercher les termes d'une union nationale sur la politique à suivre à l'égard du Congo ; ceux-ci jugent l'idée généreuse mais utopique ; M. Buisseret engage d'ailleurs M. Pétillon à ne pas dramatiser la situation.
- 17 décembre 1956
- Sur proposition du ministre Buisseret, le mandat du gouverneur général Pétillon est prolongé pour deux ans.
- janvier-février 1957
- Début d'une campagne d'opinion, en Belgique, contre M. Pétillon, suspecté d'être trop à droite par les milieux de gauche, accusé de déviationnisme par les milieux de droite (notamment dans une étude publiée, en février, par *La Revue générale*).
- 21 janvier 1957
- Un arrêté royal modifie la composition, dans un sens plus représentatif, et accroît la compétence des conseils de province et de gouvernement.
- 26 mars 1957
- Un décret organise le statut des villes et des communes.
- 10 mai 1957
- Un décret réorganise les circonscriptions.
- juin 1957
- Le ministre Buisseret modifie le projet de discours, dont M. Pétillon l'avait entretenu au cours des mois précédents, et dans lequel il se proposait de saluer devant le Conseil de gouvernement les réformes institutionnelles récemment accomplies, de montrer les convergences avec les souhaits de l'opinion et d'émettre le vœu d'approfondir la question de l'union future entre la Belgique et le Congo ; le 14 juin, une

- lettre du Ministre rappelle au Gouverneur général que seuls le Gouvernement et le Parlement ont qualité pour traiter les problèmes politiques ; le 21 juin, le journal *Le Soir* publie cette lettre, ce qui accroît la tension entre Bruxelles et Kalina ; le 23 juin, le gouverneur général Pétillon prononce devant le Conseil de gouvernement un discours d'ouverture « émasculé » ; le 26 juin, le ministre Buisseret entretient la Chambre de la situation au Congo, en des termes que M. Pétillon estime inappropriés.
- mi-juillet - octobre 1957
- Élaboration, à Léopoldville, des mesures d'exécution du décret du 26 mars 1957 sur les villes et les communes.
- 28 août 1957
- Avec l'accord du ministre Buisseret et du Gouvernement, le gouverneur général Pétillon retire l'autorisation de paraître des revues *Quinze* et *Congo*, en raison du caractère manifestement subversif de certains de leurs écrits ; détente provoquée par cette mesure. Consultations communales à Léopoldville.
- 8 décembre 1957
- Première session générale du Conseil de gouvernement réformé.
- 16-20 décembre 1957
- Consultations communales à Élisabethville et à Jadotville.
- 22 décembre 1957
- début 1958
- Installation de J. Kasa-Vubu comme bourgmestre de Dendale ; avertissement adressé à celui-ci pour les propos politiques tenus par lui, dans l'exercice de ses fonctions, et sortant de la sphère des intérêts communaux.
- avril-octobre 1958
- Exposition universelle de Bruxelles.
- 8 mai 1958
- Un décret établit le nouveau code de l'organisation et de la compétence judiciaires.
- 16-21 juin 1958
- Le gouverneur général Pétillon préside la session budgétaire du Conseil de gouvernement réformé ; il mesure à cette occasion l'évolution des esprits.
- 5 juillet 1958
- L.A. Pétillon entre dans le cabinet Eyskens comme ministre des Colonies ; sur sa proposition, le Roi nomme H. Cornelis gouverneur général et A. Schöller vice-gouverneur général.

- 30 juillet 1958 Le Sénat vote le budget 1958 du ministère des Colonies, déjà adopté par la Chambre sous le gouvernement précédent ; le ministre Pétillon annonce son intention de créer un groupe de travail, comportant des représentants des trois partis nationaux, pour l'étude du problème politique au Congo belge ; il est surtout soutenu par l'opposition socialiste.
- 12-28 août 1958 Voyage circulaire du ministre Pétillon au Congo ; malaise à Élisabethville ; le vice-gouverneur général Schöller est chargé des fonctions de gouverneur du Katanga.
- 27 septembre 1958 Discours du général de Gaulle à Brazzaville.
- 12 octobre 1958 Première réunion du Groupe de travail.
- 18 octobre 1958 Élections communales en Belgique. Le succès des sociaux-chrétiens encourage le Premier ministre G. Eyskens à rechercher l'élargissement de son gouvernement par une alliance avec les libéraux. Les milieux sociaux-chrétiens reprochent au ministre Pétillon de manquer de solidarité politique à leur égard, en donnant à ses fonctions un caractère trop exclusivement technique.
- 6 novembre 1958 Le ministre Pétillon assiste, avec le Groupe de travail, aux fêtes organisées à Léopoldville à l'occasion du cinquantenaire de la reprise du Congo par la Belgique.
- 15 novembre 1958 M. Van Hemelrijck devient ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi dans le cabinet élargi Eyskens-Lilar.
- 18 novembre - 24 décembre 1958 L'ancien ministre Pétillon accueille à Zaventem le Groupe de travail, de retour du Congo.
- M. Pétillon préside, à la demande du Ministre Van Hemelrijck et du Groupe de travail, les réunions au cours desquelles celui-ci met au point son rapport ; M. Pétillon remet ce rapport à M. Van Hemelrijck, le 20 décembre en brouillon complet et le 24 décembre en texte définitif.

## THÈMES MAJEURS

### I. LES BELGES ET L'ÉVOLUTION DU CONGO

*Le comportement et les attitudes des Belges, tant en Belgique qu'au Congo, les empêchèrent souvent d'avoir une juste perception des évolutions qui marquèrent la Colonie après la deuxième guerre mondiale et de réagir correctement à ces évolutions.*

#### Développements

1. En Belgique, pendant les cinquante ans qui suivent la reprise du Congo, certains Belges demeurent, comme du temps de l'État Indépendant et en 1908, hostiles à l'entreprise coloniale ; la plupart sont indifférents à l'égard de la Colonie. La Charte coloniale est conçue de telle manière qu'aucun sacrifice n'est demandé aux Belges pour le Congo. Après les deux guerres mondiales, ceux-ci recherchent surtout le bien-être et la sécurité individuels (la « belgification » constatée par Trotsky). Ils ne se passionnent pour le Congo qu'à partir du moment où ce qui les divise en Belgique s'y trouve transposé.

Il est établi qu'au total, le Congo aura rapporté à la Belgique, jusqu'en 1960, plus qu'il ne lui a coûté. Ce n'est qu'après l'indépendance que ce pays représentera un poids financier pour son ancienne métropole.

2. À quelques importantes exceptions près, la politique intérieure belge constitue le principal ressort de l'attitude des gouvernants en matière coloniale.

— De manière constante, tant pendant la crise des années 30 qu'à partir de 1957 lorsque le Congo commence à connaître des difficultés structurelles, le gouvernement belge limite strictement son aide financière au Congo de même que l'accès de celui-ci au marché des capitaux. Pendant la seconde guerre mondiale cependant, le Congo rend un service

exceptionnel à la Belgique en assumant l'essentiel des dépenses de souveraineté du gouvernement belge de Londres. Ces dépenses lui seront remboursées après la guerre par la création du Fonds du Bien-Être Indigène, qui multipliera les réalisations utiles.

D'autres faits confirment que c'est la politique intérieure belge qui dicte, avant tout, l'attitude des gouvernants. Ainsi, pendant la seconde guerre mondiale, il semble bien que ce soit pour écarter provisoirement de Londres l'ancien ministre Paul Tschoffen, jugé trop remuant, que celui-ci, nommé conseiller d'État, est envoyé au Congo pour une mission d'enquête sur les incitations à l'attentisme faites au début du conflit par Mgr de Hemptinne, évêque du Katanga ; mission inopportun, qui ravivera inutilement les antagonismes suscités à l'époque par cette affaire. Ainsi encore, le ministre Buisseret paraît penser avant tout à ses positions au sein du Parti Libéral et vis-à-vis du Gouvernement Van Acker lorsque, voyant dans le manifeste de *Conscience Africaine* de juillet 1956 une simple manœuvre de l'opposition sociale-chrétienne, il refuse d'engager le dialogue avec ses auteurs ; lorsqu'en septembre de la même année, il interdit au gouverneur général Pétillon de lancer un appel à la sagesse lors de l'inauguration du monument Stanley à Léopoldville ; lorsqu'il nie l'existence de tout malaise politique au Congo et prononce à la Chambre, en juin 1957, un discours inapproprié. Ainsi encore, pendant l'été de 1958, le Premier ministre Eyskens, tout en appuyant M. Pétillon qu'il a appelé comme ministre technicien des Colonies dans son gouvernement minoritaire P.S.C., lui recommande-t-il la plus grande discréption sur ses intentions tant que le gouvernement ne se sera pas élargi à un autre partenaire ; plusieurs membres de son gouvernement freinent M. Pétillon dans ses initiatives ; tous lui demandent, avant l'élargissement du gouvernement, d'aider par priorité les sociaux-chrétiens à gagner les élections communales d'octobre.

— À ces réflexes purement belges, il y eut cependant de remarquables exceptions. Avant la première guerre mondiale, le ministre Renkin prépare, avec l'appui du roi Albert, une importante décentralisation de certaines attributions du Ministère des Colonies vers le Congo ; ce projet, qui avorte à cause des événements, sera repris, mais en vain, après la fin du conflit, par le ministre Franck et une nouvelle fois, après le second conflit mondial, par le ministre Godding. Pendant ce conflit, le Premier ministre Pierlot, visitant le Congo, décide de décentraliser certaines matières du gouvernement général vers les provinces, et crée, pour entourer le gouverneur général, un comité permanent qui deviendra ensuite la députation permanente du conseil de gouvernement. À Londres, à la fin de la guerre, le Gouvernement fixe les bases d'une évolution des Conseils de province et de gouvernement, qu'il veut progressivement plus représentatifs et dotés de plus larges compétences d'avis. En 1945, le ministre De Bruyne, tout en consacrant les mesures décidées à Londres, pressent qu'il faudra hâter la formation politique des Congolais, notamment celle des évolués, et se prononce publiquement en ce sens, même après sa sortie de charge. En 1947, le ministre Wigny demande au Régent de signer à Léopoldville les arrêtés qui ouvrent la première étape

de l'après-guerre. Il ne cessera d'inciter les Belges et leurs gouvernants à plus de générosité envers leur Colonie.

Mais ces exceptions ne modifient pas la tendance.

3. Les ministres des Colonies gèrent leur département sans lien direct avec l'ensemble de l'action gouvernementale. Lorsqu'ils énoncent une doctrine, celle-ci est sage et prudente, mais aussi très conservatrice ; il s'agit surtout, selon cette doctrine, de développer économiquement le Congo afin de le doter des moyens du progrès culturel et social ; l'idéal à atteindre est d'élever progressivement l'indigène, sans barrière de couleur, au niveau de la culture occidentale ; son progrès politique viendra ensuite, pas à pas, en commençant par la base, et loin de toute ingérence étrangère ou de l'O.N.U. Quant au but final, il est rarement exprimé mais on pense surtout, dans les milieux parlementaires, à l'intégration pure et simple du Congo dans l'ensemble belge.

Ce conservatisme politique est très général dans les sphères dirigeantes métropolitaines et n'est pas contesté par les milieux coloniaux. Même un ancien haut responsable d'Afrique aussi éminent que P. Ryckmans, qui fut si progressiste pendant sa carrière africaine, fait preuve, mais pour de toutes autres raisons que les milieux métropolitains, d'une grande prudence lorsqu'il s'agit de l'évolution politique du Congo.

Dans les années 50, P. Wigny, ancien ministre des Colonies, se fait le principal interprète de la thèse dite de la 10<sup>e</sup> province belge. Il incarne sur ce point les vues conservatrices des milieux belges dirigeants. Au fond, pour tous les Belges et jusqu'au sein du Département des Colonies, le Congo est essentiellement une entreprise, qui doit procurer à la Métropole des profits humains et matériels. Une telle entreprise implique des devoirs chez le colonisateur et si celui-ci les remplit avec la hauteur de vues et l'altruisme nécessaires, il pourra légitimement continuer à en retirer les profits escomptés. Les devoirs du colonisateur seront remplis si celui-ci, tout en développant économiquement le pays, élève moralement et matériellement la condition des autochtones, offre aux plus formés, sans discrimination raciale, un statut identique à celui des Européens et intègre définitivement l'ancienne colonie dans la souveraineté belge.

La philosophie de P. Ryckmans est autre, car elle est essentiellement axée sur le bien des populations congolaises, mais elle n'en est pas moins fort réservée en matière politique. Profondément marqué par la misère de ces populations, contre laquelle il a lutté pendant toute sa carrière, il estime, au sortir des hostilités, qu'il faut avant tout récompenser les Congolais pour leur contribution à l'effort de guerre et travailler avec plus de vigueur et de justice à leur progrès économique et social. Quant à leur progrès politique, il n'en parle pas car il l'estime prématuré : il

faut, selon lui, d'abord longuement former les populations et les évolués, en évitant de les confronter prématurément aux dissensions idéologiques des Européens. Dans ses fonctions diplomatiques à l'O.N.U., il s'attache à montrer à la fois l'excellence de l'œuvre que les Belges accomplissent en ce sens en Afrique et la tristesse, par comparaison, du sort d'autres populations dépendantes. Il le fait dans le cadre de débats où il s'illustre par la défense de ce qu'on a appelé « la thèse belge ». Ce n'est qu'en 1956, après avoir parcouru le Congo qu'il avait quitté dix ans plus tôt et avoir entendu le discours que le gouverneur général Pétillon prononce en juillet à Élisabethville, qu'il admet la nécessité d'une évolution politique plus rapide et convie M. Pétillon à continuer de s'y consacrer.

M. Pétillon confesse avoir partagé d'abord les vues du département puis celles de P. Ryckmans, jusqu'à ce qu'il soit, en 1945, ébranlé par les appréhensions du ministre De Bruyne. La maturation de ses propres pensées, qui le conduiront à s'écarte de la philosophie ambiante, prendra cependant plusieurs années, jusqu'en 1952.

4. Le Congo est dirigé, en fait, par une trilogie : les missions, le capital et l'administration. Cette trilogie accomplit de grandes choses tant qu'il s'agit de développer le pays mais réagit de manière inappropriée dès qu'il s'agit de conduire son évolution politique.

4.1. Les missions, s'appuyant sur le pouvoir colonial, réalisent en peu de temps une œuvre remarquable d'évangélisation et d'enseignement. Elles prennent ainsi une part d'influence de plus en plus grande sur les pouvoirs publics, ce qui devait à la longue provoquer des réactions violentes. Une émulation, par la création ordonnée d'un enseignement officiel, était cependant souhaitable. Lorsqu'en 1955 la politique ministérielle leur devient hostile, les missions se défendent avec vigueur. En 1956, elles cautionnent en termes sages le mouvement naissant d'émancipation. Bientôt après, certaines personnalités éminentes des milieux missionnaires se désolidarisent explicitement du pouvoir colonial grâce auquel les missions avaient jusque-là accompli leur œuvre ou favorisent activement le développement du nationalisme congolais le plus virulent. L'action missionnaire contribue ainsi à accélérer une évolution politique désordonnée.

La déclaration des Évêques du Congo, qui suit la parution du Manifeste de *Conscience Africaine* en juillet 1956, est conçue en des termes tels que le gouverneur général Pétillon pourrait y souscrire entièrement. En revanche, la prise de position du R.P. Mosmans dans *La Revue Nouvelle*, en juillet-août de la même année, qui recommande à l'Église congolaise de marquer sans délai son indépendance à l'égard des autorités en place, est injuste et dangereusement cynique ; elle est aussi inélégante, l'auteur n'ayant même pas pris la peine d'en avertir M. Pétillon ou de

l'en entretenir à l'occasion d'autres affaires. L'auteur nuancera sa position dans un article ultérieur et de nombreux missionnaires désapprouveront son attitude, mais l'impression première demeurera. En 1958, un évêque missionnaire retraité (que M. Pétillon ne nomme pas mais en qui certains reconnaîtront sans doute Mgr Guffens) favorise la rencontre à Bruxelles, pendant l'Exposition universelle, des leaders politiques congolais et des milieux belges les plus radicaux ; inconsciemment ou non, il contribue directement ainsi à l'éclosion d'un nationalisme congolais violemment hostile à la Belgique.

4.2. Le capital, s'appuyant lui aussi sur le pouvoir colonial, dote le Congo d'un potentiel économique qui, à partir du boom coréen, et dans le cadre du Plan décennal, se renforce et se diversifie chaque année. Il pratique à l'égard des Congolais un paternalisme fécond. Mais il défend avant tout ses intérêts. Sa logique est celle des affaires et, tant que celles-ci marchent bien, il ne voit aucune raison de faire évoluer le régime politique de la colonie. Aussi le mouvement d'émancipation qui se manifeste à partir de 1956 n'arrive-t-il pas à entamer son conservatisme. L'accélération des événements qui suit les émeutes de janvier 1959 à Léopoldville le prend de court.

Le discours prononcé en 1947 par le vice-gouverneur général Pétillon, lors de la reprise des travaux du Conseil de gouvernement interrompus depuis 1943, suscite de violentes critiques de la part de représentants des grandes sociétés coloniales, notamment le général Moulaert et l'ancien gouverneur Moeller de Laddersous ; ce discours montre en effet que, malgré nos efforts, la misère des indigènes reste grande et il proclame la nécessité, pour poursuivre la tâche, d'assurer aux finances publiques de la colonie une part plus juste et plus large des profits heureusement générés par ces sociétés. Les mêmes milieux accueillent avec indifférence les perspectives d'évolution politique que M. Pétillon s'efforce de préciser, en sa qualité de gouverneur général, à partir de 1952. Le discours qu'il prononce à Élisabethville à l'occasion du cinquantenaire des sociétés katangaises, en juillet 1956, fait l'éloge du paternalisme ancien et annonce la nécessité de sa disparition. Il est bien accueilli mais rien n'indique dans les analyses de M. Pétillon qu'il contribue à transformer les mentalités et les comportements au sein de ces sociétés.

4.3. Pendant les premières années qui suivent 1908, l'administration du ministère des Colonies élimine efficacement les abus commis du temps de l'État Indépendant du Congo. S'appuyant sur les missions et sur le capital, elle jette les bases du développement économique et du progrès social de la colonie, tant que persiste en elle quelque chose de l'impulsion géniale de Léopold II. Mais après la première guerre

mondiale, elle se replie sur elle-même, fait échec à toute tentative de décentralisation vers l'Afrique, considère les autorités locales comme de simples exécutants d'une politique qu'elle veut obstinément centralisée entre ses mains, conservatrice et paternaliste. Vivant de plus en plus d'elle-même et pour elle-même, elle n'aperçoit aucun des grands problèmes politiques et sociaux qui se posent après la seconde guerre mondiale. Cette volonté bureaucratique de puissance et cet aveuglement ne l'empêchent d'ailleurs pas d'être tenue à l'écart des grandes affaires par la plupart des ministres des colonies.

Chaque fois qu'un mouvement de décentralisation vers l'Afrique est décidé, l'administration du Département s'emploie à le neutraliser et à reprendre au plus tôt ses prérogatives. Ce sera vrai en 1928 comme en 1946. Même en 1957, le Département s'efforce de minimiser les nouvelles compétences, encore bien modestes, du Conseil de gouvernement en matière budgétaire. À l'abri de grands principes de droit public, d'ailleurs incontestables et non contestés, l'administration du Département développe en fait une attitude purement bureaucratique.

La mise à l'écart de cette administration par les ministres des colonies se vérifie cependant, presque sans interruption, depuis la seconde guerre mondiale. Quand M. Pétilion revient place Royale, en 1958, comme ministre des colonies, il ne trouve au Département aucune étude sérieuse sur les grands problèmes de l'évolution politique du Congo et doit, lui aussi, s'organiser autrement pour ces tâches.

Ceci n'empêche pas que le Département comptait plusieurs hauts fonctionnaires qui, mieux utilisés, auraient pu rendre de grands services. C'est une erreur de s'en être séparé après 1960.

D'autre part, l'administration d'Afrique est faite de proconsuls, ayant un grand sens de l'autorité mais aussi un grand dévouement pour les populations. À l'intérieur du pays, elle est paternaliste, perpétuant les schémas mentaux du « vieux Congo » qui privilégiaient les contacts humains avec les populations et leurs chefs traditionnels. Dans les villes, elle devient de plus en plus spécialisée, c'est-à-dire indifférente aux problèmes humains, et les instructions qu'elle donne aux autorités de l'intérieur risquent d'étouffer peu à peu celles-ci sous des devoirs administratifs ou techniques qui les détournent de leur mission principale. À partir de 1955, l'administration d'Afrique se divise selon des clivages idéologiques importés de la métropole. L'évolution nationaliste qui s'amorce en 1956 la désempare. Beaucoup de ses membres cependant, notamment au sein du Service territorial, collaborent loyalement à la mise en place des nouvelles institutions enfin décidées en 1957. Après les troubles de janvier 1959 à Léopoldville, prise en

tenaille entre une accélération politique qu'elle juge néfaste et les reproches que lui adressent certains ministres, elle commence à perdre confiance et exige des garanties pour son avenir.

Le gouverneur général Pétillon est sans doute, écrit-il, un des gouverneurs généraux qui se sont montrés les plus exigeants à l'égard de l'administration d'Afrique. Il lui adresse des critiques souvent sévères, qu'il confirme dans ses ouvrages : autoritarisme et manque de vision à l'intérieur, tendance à la technocratie et au suréquipement dans les centres, revendications exagérées en matière de rémunérations et de niveau de vie. Ces critiques ne l'ont cependant jamais empêché de rendre hommage au dévouement et à l'efficacité de cette administration, spécialement du Service territorial. Trop longtemps privée de directives ministérielles précises en relation avec l'évolution politique du Congo, cette administration ne méritait pas les reproches de faiblesse que le ministre Buisseret lui adresse en 1957, ni les reproches de manque de générosité qui lui sont faits, à partir de 1959, par les ministres Van Hemelrijck et De Schryver.

5. Les colons sont, comme les représentants des grandes sociétés, avant tout des hommes d'affaires, socialement paternalistes et politiquement conservateurs. Mais ce qu'ils ont en vue, c'est d'acquérir le plus vite possible une autonomie politique à l'égard de la Belgique, autonomie dont ils tiendraient les rênes pendant longtemps. Aussi les autorités, tant métropolitaines que d'Afrique, sont-elles vigilantes à leur égard : tout en les encourageant à se fixer dans le pays et à concourir à sa mise en valeur, elles les incitent surtout à pratiquer un colonat de qualité. Le souci d'autonomie des colons est si vif qu'au moment du boom de Corée, ils se montrent favorables à l'octroi de droits politiques aux Noirs, ce qui leur permettrait d'en acquérir aussi et, en fait, de diriger le pays. Déçus par le refus des autorités, ils gardent une position d'attente et, en 1957, devant l'agitation croissante des milieux nationalistes congolais, ils insistent pour que la Belgique définisse sans plus tarder l'avenir politique de sa colonie. Choqués par ce qu'ils considèrent comme une politique de faiblesse après les troubles de janvier 1959, ils seront finalement écartés par les ministres de toute participation au processus d'émancipation du Congo.

Les ministres des colonies encouragent après la guerre le développement du colonat mais en insistant sur ses fonctions économiques et sociales et sur les devoirs matériels et moraux des colons à l'égard des autochtones.

Les deux gouverneurs généraux qui précèdent M. Pétillon manifestent une vigilance concrète à l'égard du colonat : P. Ryckmans ne fait pas

grande confiance aux colons, ni d'ailleurs aux Européens en général, mais il s'efforce de les comprendre pour mieux appuyer leurs intérêts légitimes ; E. Jungers éprouve de la sympathie pour eux, ce qui ne l'empêche pas de réagir avec netteté à leurs ambitions politiques.

Quant à M. Pétillon, qui a également de la sympathie pour eux, il confirme sur ce point l'attitude de son prédécesseur ; il détrompe d'ailleurs les colons sur l'avenir, qu'ils croient assuré et brillant, des finances publiques du Congo et il les incite à pratiquer dans les faits, à l'égard des Congolais, la politique d'association et de communauté qu'il préconise inlassablement. Aussi regrette-t-il qu'ils aient estimé prématuré d'adopter la règle de la parité entre Blancs et Noirs qu'il proposait d'instaurer dans tous les nouveaux conseils mais se réjouit-il qu'ils aient accepté sans difficulté, en 1957, l'instauration de fait de cette parité dans les conseils de province et de gouvernement.

Ceci dit, rien ne justifiait, estime M. Pétillon, qu'à partir de 1959 les colons soient pris en grippe par certains ministres, ni qu'ils soient progressivement écartés par eux de l'évolution politique du Congo, au point qu'ils ne participèrent pas, non plus d'ailleurs que les représentants des autres Européens, à la Conférence de la Table Ronde de janvier-février 1960.

## 6. La plupart de ces points seront repris, de manière plus explicite, dans la suite de cette synthèse.

### Références

#### *Témoignage et réflexions*

Page de garde ; avant-propos, spécialement p. 10 ; pp. 22-24, 24-27, 27-29, 73-75, 188-189, 316, 322, 347-348, 356-357 ; notes 1, p. 103 ; 5, p. 105 ; 2, p. 226 ; 3, p. 227 ; 21, p. 331 ; 23, p. 332 ; 25, p. 333 ; 2, p. 421 ; 5, p. 422 ; 12, p. 426.

#### *Courts métrages africains*

Pp. 25-27, 30-31, 62-64, 136-148, 263, 291, 328-329, 362-363 ; notes 13, p. 398 ; 14, p. 399 ; 15, p. 399 ; 16, p. 400 ; 20, p. 401.

#### *Récit*

Pp. 19-47, 59-74, 114, 123-124, 129-133, 139-140, 155-156, 162-177, 182-185, 287-292, 338-339, 355-359, 360-363, 383-384, 415-420, 446, 462-465, 476, 523-534.

## II. LA DOCTRINE D'ASSOCIATION INTERNE ET EXTERNE : COMMUNAUTÉ ET UNION BELGO-CONGOLAISES

*Certes il y eut, dès avant la naissance des mouvements congolais d'émancipation, une doctrine officielle sur l'avenir politique du Congo. Ce fut la doctrine d'association. Celle-ci préconisait l'évolution progressive du Congo vers son autonomie interne, sur base d'une communauté réelle des habitants du pays, Congolais et Belges, et elle ambitionnait de rendre possible et souhaitable, au terme de cette évolution, une union mutuellement profitable entre le Congo et la Belgique. Officiellement exposée par le gouverneur général Pétillon, de 1952 à 1955, avec l'autorisation des ministres qui se succédèrent aux Colonies, cette doctrine fut progressivement appliquée, de 1953 à 1957, dans plusieurs domaines importants de la vie intérieure congolaise. En 1956, une convergence s'établit entre elle et les positions que prirent plusieurs milieux influents sur l'émancipation future du Congo, mais le Gouverneur général ne fut plus autorisé à l'exposer plus avant. Proposée à nouveau dans ses deux volets par M. Pétillon, dès son entrée en charge comme ministre des Colonies en juillet 1958, la doctrine d'association fut adoptée et parachevée par le Groupe de travail d'union nationale que le Ministre avait immédiatement constitué et elle fut recommandée par ce Groupe, dans le rapport complet et approfondi qu'il déposa à la fin du mois de décembre 1958. Cette doctrine inspira directement la politique que le Gouvernement fit approuver par le Parlement en janvier 1959.*

### Développements

1. L'essentiel de la pensée politique du gouverneur général Pétillon se trouve dans ses discours, et spécialement dans celui qu'il prononce chaque année à l'ouverture des travaux du Conseil de gouvernement. C'est dans ce document, établi à l'intention de l'institution politique la plus importante de la Colonie, qu'il dresse le bilan de l'action

passée, expose les succès et les difficultés de l'action en cours, formule les projets d'avenir. La session de ce Conseil et le discours par lequel il ouvre cette session constituent donc, à ses yeux, l'acte politique le plus important de son année ; c'est le premier élan, c'est de là que tout démarre. Résumer la pensée politique qui l'anime dans l'exercice de sa charge, c'est donc avant tout synthétiser cette pensée, telle qu'elle s'exprime dans ces discours.

1.1. Le 3 novembre 1947, le Conseil de gouvernement se réunit pour la première fois depuis 1943. Le moment est important. En 1945, la composition du Conseil a été élargie, selon les décisions prises l'année précédente par le gouvernement belge de Londres. En juillet 1947, le Régent a visité le Congo et il a signé à Léopoldville un train d'arrêtés qui inaugurent une nouvelle dynamique : ces arrêtés rationalisent l'administration, créent l'IRSAC et le Fonds du Bien-Être Indigène, organisent la collaboration entre ces deux organismes, créent la Société de Crédit au Colonat, amplifient l'action de l'INEAC. Le vice-gouverneur général Pétillon, remplaçant le gouverneur général Jungers en congé, préside la session. Dans son discours d'ouverture, aucun problème politique n'est encore abordé. Rappelant que la masse est pauvre, il expose qu'il faut fortifier et diversifier l'économie indigène et l'inclure dans l'économie générale, afin de créer les conditions d'un véritable marché intérieur ; ceci doit se faire en symbiose et non en concurrence avec le colonat et les entreprises européennes (les paysannats et coopératives y contribueront) ; il faut par ailleurs poursuivre l'équipement du pays, spécialement dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des transports ; la Colonie doit se donner les moyens d'assumer ces responsabilités de plus en plus lourdes, notamment par l'adaptation de son administration aux nouvelles nécessités ainsi que par un réaménagement de la fiscalité ; la cohésion de l'ensemble de l'effort sera assurée par un plan décennal, à la fois rigoureux et souple.

Comme il a été dit plus haut, c'est dès 1945 que la pensée de M. Pétillon commença d'être ébranlée lorsque, devenu chef de cabinet du ministre De Bruyne, il vit s'opposer les vues du gouverneur général Ryckmans et du Ministre sur la stratégie à adopter. M. Ryckmans, on l'a noté, était persuadé qu'il fallait avant tout reconnaître l'effort de guerre des Congolais, les sortir de leur misère et mieux former la masse et les évolués, car ceux-ci n'étaient pas encore mûrs pour la politique. M. De Bruyne était convaincu qu'il fallait certes faire ce que recommandait le Gouverneur général mais que les évolués deviendraient de plus en plus nombreux et seraient de mieux en mieux formés et qu'il fallait donc

préparer une évolution politique plus rapide. Pour sa part, M. Pétillon, tout en pensant comme le gouverneur général, se mit progressivement à estimer qu'il fallait aller de l'avant en mettant sur pied des organisations même imparfaites, mais réalisées selon nos traditions. Il lui fallut plusieurs années cependant avant d'élaborer sa doctrine d'association. Dans son discours de 1947 encore, il continue de suivre la ligne de pensée de P. Ryckmans.

Après ce discours et les remous qu'il avait provoqués, notamment par sa description de la pauvreté indigène et par son intention d'alourdir l'impôt des sociétés, le ministre Wigny décida que toutes les allocutions du Gouverneur général devraient désormais être approuvées, dans leurs termes mêmes, par le Ministre. Cette règle nouvelle fut appliquée, sans aucune exception.

1.2. En février 1952, M. Pétillon, nommé gouverneur général depuis quelques semaines, s'adresse au Comité urbain d'Élisabethville. « Conifiant dans l'approbation ultérieure du ministre », il parle en termes discrets d'ordre politique nouveau et de la création d'une communauté belgo-congolaise qui deviendrait une réalité de jour en jour plus vivante.

1.3. Le 30 juillet 1952, à l'ouverture du Conseil de gouvernement, en présence des membres de la Commission sénatoriale de la Défense nationale et avec l'approbation du ministre Dequae, M. Pétillon aborde la matière plus complètement. Il souligne le besoin d'une politique, d'une doctrine. À cet égard, il évoque notamment la nécessité d'amorcer l'évolution politique du Congo. Il convient à cette fin de partir de la réalité actuelle et de l'inévitable permanence de la dualité de la population congolaise, de reconnaître les droits et devoirs des membres des deux groupes, de tout faire pour faciliter leur coexistence et les rapprocher. Dans cet esprit, il faut accueillir de bons colons ; il faut aussi combler le retard de la formation politique des indigènes, en commençant par les échelons de base (chefferie, centre, quartier, cité), en poursuivant aux échelons du territoire et du district et en rénovant enfin ce qui est déjà réalisé aux échelons de la province et de la colonie. Ceci se ferait sans rupture avec le passé traditionnel, sans retournement de la politique indigène, mais par une restauration de l'administration indirecte trop délaissée et en y intégrant les évolués ; le rôle de ceux-ci se situe en effet dans les conseils et non en dehors, comme une caste d'isolés. Dans ce cadre, il faudrait que Bruxelles approuve sans plus tarder le projet de décret sur le statut des villes, en veilleuse depuis 1948 et qui cependant constituerait le premier échelon de l'or-

ganisation politique nouvelle. Le discours demande aux Européens de ne pas introduire au Congo les querelles métropolitaines, notamment en matière d'enseignement. Il parle aussi du problème de la main-d'œuvre, qui devra trouver sa solution par application de cette doctrine.

À la fin de 1952 et au début de 1953, la Députation permanente du Conseil de gouvernement, qui a remis sur le métier le projet de statut des villes, approuve unanimement la proposition du Gouverneur général de prévoir la parité des conseillers africains et européens au sein du futur comité urbain. Le projet remanié est aussitôt envoyé au Département.

Bien que pressentant qu'il pourrait déjà être trop tard, le gouverneur général Pétillon lance officiellement, à partir de 1952, l'idée de la communauté belgo-congolaise, « avec la ferme volonté de la traduire dans la réalité de tous les jours et dans chacun des projets de l'avenir ». La doctrine d'association lui paraît en effet, il y reviendra plus tard, mieux respecter la personnalité des Congolais que la doctrine d'assimilation, dont l'échec de l'immatriculation a montré les limites. Il s'agit encore cependant, en 1952, d'un discours incomplet, moins fait dans l'intention de soumettre un plan de réforme que d'indiquer une orientation. Pour reprendre une expression du procureur général Sohier, on ne vise pas encore « une institution juridique à créer, mais bien une situation de fait que des mesures législatives pourraient contribuer à produire ». On ne cherche certes pas à brusquer l'évolution par décret, mais bien plutôt à la susciter en respectant, selon l'enseignement de Montesquieu, la nature des choses. Dans sa démarche, M. Pétillon reconnaît avoir subi certaines influences : la vague d'émancipation qui, avec la Libye, a atteint l'Afrique ; l'exemple du Ruanda-Urundi, où M. Pétillon, gouverneur du territoire sous tutelle, a élaboré de pair une réforme économique et une réforme politique ; ses contacts, en 1945, avec le ministre De Bruyne, encore que les échanges furent sans doute réciproques ; la pensée de P. Wigny, jusqu'à ce que celle-ci évolue vers la doctrine de la 10<sup>e</sup> province ; l'enquête menée par l'INUTOM (Institut universitaire des Territoires d'Outre-Mer) en 1951-1952, sur l'avenir politique du Congo belge, encore que celle-ci révéla, parmi ceux qui y répondirent, plusieurs importantes divergences d'orientation. Mais s'il avait mieux connu le détail des travaux de Wigny comme de ceux de l'INUTOM, M. Pétillon aurait sans doute exposé plus nettement, dès 1952, ses conceptions en la matière.

Comme la plupart des discours qui suivirent, celui de 1952 n'éveille aucune attention en Belgique alors que, logiquement, on aurait dû y être plus conscient que sous l'équateur des évolutions et remous qui, à ce moment, travaillent l'Asie et l'Afrique.

#### 1.4. Le discours au Conseil de gouvernement du 5 juillet 1953 met en garde les Européens et les Africains contre toute impatience, rap-

pelle les exigences d'une véritable démocratie et le temps qu'il faut pour en réunir les conditions. Il indique comment il convient, en l'occurrence, de la préparer dans tous les domaines importants de la vie en commun. Il traite à cet égard de plusieurs matières dans lesquelles le régime nouveau ou en cours de préparation, au lieu de recourir à l'assimilation de quelques uns et au paternalisme à l'égard des autres, fait application de la doctrine d'association entre les deux fractions, noire et blanche, de la communauté congolaise : enseignement, fonction publique, économie, crédit. Bref, conclut-il, il faut « nous mettre de plus en plus à vivre ensemble, à vivre ensemble en demeurant nous-mêmes. Ce qu'à cet égard sera le Congo de demain, c'est vous, Messieurs, vos femmes et vos enfants qui en déciderez ».

Le discours de 1953 parle de démocratie, précise certaines approches en vue de la définition ultérieure du concept de la communauté belgo-congolaise. « Ce n'était pas sans difficultés ni même sans risques, dans un pays dont les populations indigènes ne connaissaient que les régimes à prédominance oligarchique et dont les habitants européens tenaient, inconsciemment mais profondément, à leurs priviléges de fait. En partant de ce qui était en train de se faire et était en principe admis, il fallait, souvent à mots couverts et par formules vagues, annoncer ce qui allait venir. Car, le péril qui dominait tous les autres — au Congo de l'époque comme antérieurement dans d'autres pays non autonomes — était de voir, sous l'effet de mesures prématurées ou trop brusques, se disloquer une communauté humaine naissante dont l'existence, l'efficacité et la force ne pouvaient provenir que de l'association de groupes ethniques isolément inviables ». Aussi, craignant d'avoir été trop catégorique en 1952, le gouverneur général Pétillon, tout en revenant aux états d'esprit du moment, parle-t-il du caractère complexe de la démocratie et indique-t-il qu'il s'agit d'une œuvre de longue haleine (destinée, dans son esprit, à se poursuivre jusqu'à la fin du siècle).

Le Conseil de gouvernement de 1953 se passe dans une excellente atmosphère. Loin de critiquer le Gouverneur général, plusieurs membres, même indigènes, citent ses discours de 1947, de 1952 et celui-ci. C'est la première fois et ceci, écrit M. Pétillon, lui donne un peu plus de confiance en soi.

1.5. Le discours au Conseil de gouvernement du 6 juin 1954, soumis au ministre Dequae et approuvé par le nouveau ministre Buisseret, marque une détente. Il expose cette fois ce qui va bien. Il rappelle la doctrine, les intentions, les solutions à donner aux problèmes essentiels. Il expose deux projets de réforme qui répondent aux vœux des populations. Le premier a pour objet d'instaurer des budgets provinciaux de dépenses (les recettes restant centralisées pour des raisons évi-

dentes d'unité du pays) : il s'agit d'une sage mesure qui favorisera le sens des responsabilités dans les provinces. Le second tend à modifier les dispositions de 1945 sur le conseil de gouvernement et les conseils de province : cette réforme, souhaitée par le ministre Dequae et défendue par M. Pétillon, le 13 novembre 1953, devant le Conseil colonial, vise à supprimer la catégorie des membres de droit de ces conseils (hautes autorités administratives, judiciaires et militaires) ainsi que la catégorie des représentants des indigènes, à augmenter le nombre de notables, à créer une catégorie de représentants des circonscriptions et des villes (en attendant de la remplacer par la catégorie mixte de représentants des territoires), à fusionner certaines catégories trop restreintes ou redondantes, qui pourraient devenir corporatistes. Le Conseil de gouvernement approuve ces réformes, exception faite des membres de droit dont, en 1955, il souhaitera provisoirement le maintien.

Les réformes institutionnelles proposées dans le discours de 1954 sont, écrit M. Pétillon, encore bien timides : les conseils de gouvernement et de province restent consultatifs et, dans leur composition et le mode de désignation de leurs membres, fort peu représentatifs. Mais il n'est pas possible d'aller au-delà, tant que les autorités métropolitaines bloquent le nouveau statut des villes : le décret sur les villes constitue un test et les principes qu'il consacrera doivent valoir dans les autres matières, même pour les circonscriptions indigènes. Aussi, précise l'auteur, les thèses présentées à l'appui des réformes incomplètes proposées sont-elles bien plus celles de Bruxelles que de Léopoldville.

1.6. Le 17 mai 1955, en accueillant le Roi au Stade Baudouin de Léopoldville, le gouverneur général Pétillon précise le sens et l'importance du moment que vit le Congo dans sa marche « vers la Cité que nous voulons construire et à l'édification de laquelle chacun apportera le meilleur de son génie ».

Rentré en Belgique au terme d'un voyage qui a soulevé une enthousiaste ferveur parmi les Blancs et les Noirs, le Roi prononce, au début du mois de juillet, au Cercle royal africain, un discours dans lequel il insiste sur la nécessité primordiale d'améliorer les relations humaines entre les deux groupes. Il poursuit : « Alors sera venu le moment — dont l'échéance ne peut encore être déterminée — de donner à nos territoires africains un statut qui assurera, pour le bonheur de tous, la pérennité d'une véritable communauté belgo-congolaise et qui garantira à chacun, Blanc et Noir, la part qui lui revient, selon ses mérites et capacités, dans le gouvernement du pays ».

Parlant du voyage du Roi au Congo, en 1955, M. Pétillon écrit : « Je considère que c'est au cours de ces semaines que, sur le plan de la concorde humaine et de la plénitude dans la réussite, l'œuvre de la Belgique au Congo atteignit son sommet. Hélas, les événements et surtout les hommes allaient bientôt détruire ces belles et fortes espérances. Le but allait sans doute rester le même mais les méthodes allaient changer et faire qu'on ne l'atteindrait peut-être pas ».

1.7. Devant le Conseil de gouvernement qui s'ouvre le 17 juillet 1955, le gouverneur général Pétillon explicite la notion de communauté belgo-congolaise. Celle-ci concerne exclusivement l'évolution et la structuration internes du Congo. Elle ne concerne pas les relations futures du Congo avec la Belgique : ce problème également essentiel, qu'il faudra aborder en son temps, n'est pas encore actuel.

Comme la notion de communauté belgo-congolaise est au centre de la pensée du gouverneur général Pétillon, il faut reproduire ici ce qu'il en dit lui-même, en 1955, au Conseil de gouvernement :

Lorsqu'on s'applique à dénombrer les éventualités et à synthétiser les doctrines, on aboutit fondamentalement à trois attitudes possibles : ou bien, les groupes se juxtaposent ; ou bien, ils fusionnent ; ou bien, ils s'associent.

La juxtaposition — ou, en d'autres termes, la discrimination, la séparation — n'est pas en vérité une solution. Il n'est pas question ici de société nouvelle ni même, peut-on dire, de rapports organiques : les groupes s'établissent l'un à côté de l'autre au sein d'une même entité territoriale et le seul vrai problème est d'assurer la domination de l'un sur l'autre à l'occasion des relations que la vie leur impose.

Nous rejetons ce système parce qu'il est contraire à notre tempérament et qu'il ne peut fournir de résultats durables.

La fusion — ou l'assimilation — est une possibilité, plus conforme à nos conceptions et à notre idéal démocratique, qui conduirait à la construction d'un pays peuplé de Blancs demeurés ce qu'ils sont, avec certaines adaptations nécessaires et d'ailleurs fatales, et de Noirs, devenus si semblables aux Blancs, que les inégalités, par l'évolution naturelle des choses, tendraient à disparaître. Nous pensons que cette solution-là, admissible en vue d'une application progressivement plus large au cours des temps, ne peut pas être considérée comme exclusive. D'abord, parce qu'elle n'est guère réalisable sur une assez grande échelle ; ensuite parce qu'elle aboutirait beaucoup plus à une absorption qu'à une fusion, à la substitution simpliste de la civilisation occidentale aux coutumes bantoues. Toutefois, nous ne l'écartons pas : l'avenir se chargera peut-être, après un long temps, de l'instaurer sur de vastes étendues et dans l'intimité des esprits et des cœurs. Au demeurant, j'y appelle votre attention, nous l'appliquons déjà, entière dans son principe, limitée dans sa contin-

gence, par l'« immatriculation » et l'assimilation progressive des plus évolués de nos pupilles.

À cette solution, insatisfaisante pour nous qui nous préoccupons de la masse des indigènes, doit s'ajouter — répondant à des besoins plus universels et immédiats — un régime plus pragmatique et plus actuel.

Il ne s'agit pas seulement, n'est-ce pas, d'assimiler à nous et d'intégrer dans nos institutions et notre vie un nombre, d'année en année plus important d'individus d'élite mais bien — par la base, sur toute l'étendue du territoire — d'attacher à nous, de faire vivre, progresser et s'élever avec nous, les hommes de ce pays que les circonstances ou leurs préférences maintiennent dans leur milieu, leurs activités et leurs coutumes.

À ceux-là, qui feront pour longtemps le plus grand nombre, qu'il ne peut être question de juxtaposer à nous pour les asservir, ni d'assimiler à nous pour les amoindrir, *il faut que nous offrions*, en l'organisant de telle manière qu'ils l'acceptent d'enthousiasme, *une possibilité d'association*.

L'association implique des droits et des devoirs réciproques. Nous (les non-indigènes et les indigènes assimilés) aurons les nôtres ; eux auront les leurs, dont l'éducation que nous avons pour tâche de leur donner leur fera comprendre la nature et l'étendue.

Le gouverneur général Pétillon note encore que la solution choisie est la plus difficile et requiert une grande prudence, mais qu'elle s'est en fait imposée à nous, gens pratiques et de bon sens, comme la plus sûre et la plus efficace. Il expose ensuite, dans le détail, la réforme projetée des institutions de l'intérieur qui doivent, avec les villes, constituer l'échelon de base de la construction politique. Il analyse les problèmes que suscite la nécessité d'élever le niveau de vie des milieux ruraux, notamment dans les paysannats. Il décrit, comme chaque année, la situation économique et financière. Il exhorte longuement chacun à éviter tout ce qui divise, tout ce qui écarte de la communauté belgo-congolaise, à rechercher tout ce qui rapproche, tout ce qui favorise cette communauté. Entrant dans la description des comportements, il critique l'indifférence de beaucoup d'Européens pour les Noirs, la condescendance, la familiarité, la brusquerie voire la brutalité de certains autres ; la surenchère et l'ostentation, l'orgueil aussi de certains évolués, qui prennent trop volontiers des airs de martyrs ; l'avarice de certains employeurs ; le militantisme dangereux, car inexpérimenté, de syndicalistes européens ; l'introduction des querelles métropolitaines, notamment à propos de l'enseignement. Il souhaite, comme le gouverneur général Eboué autrefois, que ceux qui n'acceptent pas cette politique choisissent plutôt de quitter le pays. Il rappelle la nécessité de la

tolérance, dans un Congo qui n'est déjà plus tout à fait une colonie et qui devient un pays.

Le discours que le gouverneur général Pétillon prononce ainsi, quelques semaines après le voyage du Roi, à l'ouverture du Conseil de gouvernement de 1955 est, dit-il, son dernier discours important : « c'était, en fait, la première déclaration officielle d'une politique qui, jusqu'alors, n'avait été qu'amorcée. » Mais, voyant les divisions qui s'emparent alors du pays, il considère aujourd'hui que « c'est à partir d'alors que le Congo belge s'avancera, sans pratiquement de rémission, vers sa perte ». Dès ce moment en tout cas, il éprouve le besoin de faire le départ entre ce qu'il pense et ce que pensent les ministres à Bruxelles et de faire le moins de déclarations possible, surtout en Belgique.

Son discours, comme les autres, ne suscite que peu de commentaires. Des missionnaires parmi les plus éminents lui reprochent seulement le ton et l'emploi de certains mots. D'autres pensent qu'il s'agit d'un nouvel « exercice de style ».

1.8. Le discours au Conseil de gouvernement du 17 juin 1956 — normalement le dernier du mandat de M. Pétillon — est une fois encore consacré aux objets que, dès son entrée en charge, celui-ci avait placés au premier rang de ses préoccupations : les relations humaines et les structures politiques. Pour les relations humaines, il calme et rassure les Noirs trop impatients, il rend courage aux Blancs qui considèrent la tâche surhumaine. Dans le domaine politique, dans les limites qu'autorise la métropole et pour tenir l'opinion en haleine et la préparer psychologiquement à d'autres évolutions, il rappelle que le problème de l'union future du Congo et de la Belgique n'est pas actuellement prioritaire et qu'il parlera donc exclusivement de la réalisation de la communauté interne entre les habitants du Congo. Il fait la synthèse des réformes réalisées et en projet et il montre comment chaque institution s'intègre dans l'appareil complet, encore consultatif et destiné à devenir délibératif. Il voulait aussi parler — c'eût été le point le plus substantiel de son discours — de la nécessité d'harmoniser les conditions d'existence, et notamment les rémunérations des Blancs et des Noirs. Mais le Ministre, engagé en Belgique dans une bataille parlementaire avec des milieux proches de la majorité au sujet de l'instauration de la liberté syndicale au Congo, lui demande de ne soumettre au Conseil de gouvernement que les projets élaborés par son département pour contenir cette liberté dans des limites raisonnables, et donc de ne pas parler d'harmonisation des rémunérations. Ce sujet n'est donc pas abordé.

Il devenait urgent, écrit M. Pétillon, d'aborder de front, en 1956, le problème de l'harmonisation des rémunérations, d'autant que l'AFAC (Association des fonctionnaires européens de l'administration d'Afrique) avait obtenu du ministre Buisseret des avantages nouveaux, qui creusaient l'écart avec les agents congolais de la fonction publique. Le problème s'étendrait inévitablement au secteur privé. Et puis il y avait la masse, vivant encore sans revenu monétaire notable dans les milieux coutumiers. Il fallait donc une doctrine d'ensemble. Le travail avait été bien préparé : un organisme spécialisé de la métropole avait rassemblé la documentation de base sur les qualifications et les salaires ; avec l'aide du professeur A. Vlerick, le Plan s'équipait pour calculer le produit et le revenu nationaux et pour établir la comptabilité nationale ; le vice-gouverneur général Cornelis suivait ces questions de près. Mais une série de contrepoids survient. Un avant-projet de discours sur ce thème, montré par M. Pétillon à P. Ryckmans, paraît utopique à celui-ci ; le plan de 30 ans du professeur J. Van Bilsen, publié en février 1956, contient, sauf le délai, d'excellentes choses mais, dans le contexte belge du moment, il peut paraître suspect aux milieux au pouvoir ; le député L. Major, qui s'occupe des questions syndicales au Parti Socialiste, menace le Gouvernement d'une proposition de loi instaurant au Congo une liberté syndicale sans restrictions et le ministre Buisseret a fort à faire pour faire prévaloir, avec la coopération du Gouverneur général, un projet de décret plus raisonnable. Dans ces conditions, M. Pétillon fait, devant le Conseil de gouvernement, ce qu'il appelle un mauvais discours : ne pouvant, pour des raisons évidentes d'opportunité, aborder le problème des rémunérations, ce discours ne fait qu'un bilan, avec trop de remplissage : en se conformant à ce que le Ministre avait dit au Sénat trois jours avant et, surtout, en se laissant influencer par les critiques de P. Ryckmans, M. Pétillon déclare : « La communauté belgo-congolaise est aujourd'hui et demeurera jusqu'à nouvel ordre une idée-force, un principe d'action ». Ceci fit dire à certains que M. Pétillon faisait marche arrière et fut exploité contre lui auprès des Noirs. Il le regrette aujourd'hui. De ce moment en tout cas, écrit-il, date « la progressive dégradation de mon autorité et le revirement d'une partie de l'élite noire à mon égard ».

Tous cependant, au Conseil de gouvernement, formulent le souhait que le mandat de M. Pétillon, se terminant fin 1956, soit prorogé : souhait, commente-t-il, qui sonnait faux, qui était aussi à l'opposé de son désir du moment et qui, surtout, risquait de provoquer, à l'extérieur, des souhaits en sens inverse et de désagréables polémiques : sous un gouvernement dit de gauche, il était en effet sorti de Louvain et réputé de droite.

1.9. Le 28 juillet 1956, le gouverneur général Pétillon participe, à Élisabethville, à la séance académique tenue pour célébrer le cinquantième anniversaire des grandes sociétés du Katanga et du Kasai. Devant les présidents des Chambres, plusieurs ministres et de nom-

breuses hautes personnalités, M. Pétillon fait l'éloge du paternalisme pour le passé ; il rappelle ensuite que l'histoire progresse et il incite à travailler à cette communauté fraternelle que la Belgique a toujours voulue, en répondant notamment aux deux aspirations fondamentales des Congolais : l'harmonisation des conditions de vie entre Noirs et Blancs et la participation politique.

À l'issue de cette séance, écrit M. Pétillon, P. Ryckmans modifie son attitude. Le visage tourmenté par l'émotion, il félicite M. Pétillon pour son discours et lui dit : « Votre communauté belgo-congolaise, c'est vous et personne d'autre qui devez la réaliser ici ». Sans doute P. Ryckmans, hanté par son combat au Conseil de Tutelle des Nations Unies et mis en mauvaise humeur par le progressisme inconscient de certains milieux belges, avait-il mal réagi au projet de discours de M. Pétillon sur l'harmonisation des conditions de vie au Congo ; mais, revenant pour les célébrations, il s'était rendu compte « que tout était plus compliqué que de son temps » et que, bien que les temps ne fussent pas venus, il allait falloir avancer sans provoquer de rupture, malgré les gens qui tiraient à hue et à dia, et sous un gouvernement apparemment peu décidé à se saisir fermement des rênes. Dans l'esprit de P. Ryckmans, c'était à M. Pétillon de poursuivre la tâche.

## 2. L'ensemble des réformes proposées par le gouverneur général Pétillon et approuvées par le Conseil de gouvernement est adopté à Bruxelles, au début de 1957.

Le décret du 10 février 1953 sur l'accession des indigènes à la propriété foncière individuelle, l'arrêté royal du 21 janvier 1957 relatif aux conseils de gouvernement et de province, le décret du 26 mars 1957 modifiant l'organisation des villes, les élections communales organisées sur base de ce décret, dès la fin de la même année, dans les trois principales villes du pays, le décret du 10 mai 1957 refondant la législation antérieure sur les chefferies, centres et circonscriptions, le décret du 8 mai 1958 portant code de l'organisation et de la compétence judiciaires, toutes ces réformes procèdent du même esprit : il s'agit, dans tous ces cas, de mesures destinées à promouvoir l'avènement d'une véritable communauté entre les Blancs et les Noirs du Congo. À cette fin, les unes favorisent la formation politique des indigènes, trop délaissée jusqu'ici, à partir de la base et organisent l'exercice, sans discrimination, des futurs droits politiques par les représentants des deux groupes ethniques ; d'autres mettent fin, comme en matière foncière et aussi en matière judiciaire, à des discriminations devenues injustifiées entre ces deux groupes, susceptibles de léser les

droits des indigènes ou d'entraver l'essor de leurs activités ; s'agissant des Congolais, toutes s'adressent à l'ensemble de ceux-ci et non plus, comme jusqu'alors, à une élite restreinte que l'on chercherait à assimiler aux Européens. Que l'application de ces mesures nouvelles se heurte, dans les débuts, à des difficultés souvent techniques et à des retards ne change rien à la portée de la démarche.

En commentant ces mesures, M. Pétillon note l'importance de l'action, parallèle à la sienne, déployée dans un même souci par le procureur général Antoine Sohier. Celui-ci, qui a perçu l'échec d'une politique de pure assimilation réservée à quelques-uns, s'emploie à revoir l'ensemble de la législation pour l'adapter à l'évolution. Il le fait, selon son tempérament, avec méthode et résolution. Il joue à cet égard un rôle moteur, notamment à la présidence de la Commission consultative de réforme judiciaire instituée par l'arrêté royal du 24 février 1955.

Le gouverneur général Pétillon analyse ces réformes et souligne notamment l'importance de la parité de fait instaurée dans plusieurs conseils. Il s'adresse, par radio, aux électeurs qui prennent part, à Léopoldville, Élisabethville et Jadotville, aux élections communales de décembre 1957.

Dans de nombreux autres domaines, un effort identique se poursuit, qui ne trouvera son aboutissement qu'un peu plus tard (en 1959), notamment en ce qui concerne l'instauration de conseils de territoire, les codes de procédure, la législation sociale, le statut unique des agents européens et africains de l'administration d'Afrique.

Dans un domaine cependant, ces efforts échouent : celui de l'harmonisation des conditions de vie des Blancs et des Noirs, et notamment des rémunérations. Ni les exigences de l'AFAC (personnel européen de l'administration) ni celles de l'APIC (personnel indigène) ne purent être traitées par référence à un cadre d'ensemble :

C'est, écrit M. Pétillon, lorsque nous nous rendîmes compte, après en avoir parlé à certains, de l'échec prévisible de nos propositions en ce domaine fondamental que le sentiment eut tendance à se confirmer en nous que tout était perdu.

3. À partir de 1956, le Gouverneur général n'est plus autorisé par le ministre Buisseret à s'exprimer sur la suite du processus politique ni à prendre publiquement position sur le malaise qui, depuis le milieu de cette année, trouble les Noirs et les Blancs. Or, note M. Pétillon, il conviendrait, à ce moment, de souligner ouvertement les convergences

de doctrine qui se dégagent dans plusieurs milieux, tout en réagissant avec netteté contre les dangers de certains comportements.

Au Congo en effet, l'année 1956 marque la naissance ouverte d'une opinion politique.

3.1. Malgré son caractère agressivement nationaliste et sauf sur un point (l'indépendance totale réclamée, il est vrai, dans un délai de 30 ans), le Manifeste de *Conscience Africaine*, publié début juillet, est considéré par le gouverneur général Pétillon comme conciliable, sur l'essentiel, avec sa doctrine. Ce que M. Pétillon récuse, c'est la notion d'indépendance totale, préalable à toute négociation entre les deux pays sur l'éventualité d'une union, car il s'agit à ses yeux d'une exigence contraire au concept d'association. Mais ce point mis à part, M. Pétillon montre, extraits du texte à l'appui, que le Manifeste admet le concept de communauté belgo-congolaise sur le plan intérieur et qu'il baptise « fédération » l'union entre la Belgique et le Congo proposée par le Gouverneur général comme objectif d'avenir. En témoignent les passages suivants du Manifeste :

Nous constatons que l'opinion congolaise réagit avec une certaine méfiance lorsqu'on lui parle de « communauté belgo-congolaise ». Ces mots peuvent couvrir en effet des réalités fort différentes.

Pour parler clairement, les Congolais qui réfléchissent à ces problèmes craignent que certains ne déforment l'idée de la communauté belgo-congolaise pour en faire un frein à l'émancipation totale du peuple congolais ; un moyen aussi pour perpétuer indéfiniment la domination ou tout au moins l'influence prépondérante d'Européens formant une caste de privilégiés.

Dans le sens que nous lui donnons, une telle communauté, loin d'être un empêchement, doit être le moyen de réaliser notre émancipation totale.

Pour nous, la vision évoquée par M. le gouverneur général Pétillon n'est autre que l'idéal dont nous rêvons pour la nation congolaise de demain : une fraternité humaine basée sur l'égalité foncière des hommes sans distinction de races.

Et plus loin, au sujet de l'union belgo-congolaise :

Nous ne désirons d'aucune manière que le Congo soit intégré dans l'État belge unitaire. Nous n'admettrons même jamais qu'une fédération belgo-congolaise nous soit imposée sans notre libre consentement ou que l'on en fasse la condition de notre émancipation politique.

Nous souhaitons qu'une telle communauté soit un jour le fruit d'une libre collaboration entre deux nations indépendantes, liées par une amitié durable...

Le Manifeste ne rejette donc pas la doctrine préconisée par le gouverneur général Pétillon mais la version vide de sens que certains, notamment les autorités métropolitaines, donnent du concept de communauté belgo-congolaise de même que, sans doute, la théorie de la 10<sup>e</sup> province élaborée par P. Wigny pour le futur. Le Manifeste se prononce aussi, pour des raisons très pertinentes, contre l'introduction des partis politiques de Belgique, jugée par ses auteurs à la fois nuisible et inutile au Congo.

Après un mouvement intime d'impatience à l'égard des conseillers européens des auteurs du Manifeste, qui, tout en imprimant au document une haute qualité, ont repris la thèse de l'indépendance totale et les délais du plan de 30 ans du professeur Van Bilsen, M. Pétillon se concentre entièrement sur les aspects positifs du Manifeste. Il noue immédiatement un dialogue avec ses auteurs, au cours duquel il leur rappelle la politique et l'action en cours. Il leur expose aussi les points sur lesquels le Manifeste contredit la politique d'association. Il est inexact, écrit-il, qu'il ait jugé sévèrement le document, lors d'une réception chez les évêques. Dans l'interview anonyme mais transparente qu'il donne au journal *L'Avenir*, le 9 juillet, M. Pétillon déclare que moyennant certaines corrections, il aurait pu prendre le Manifeste à son compte. Même après le contre-manifeste de l'Abako, paru début août et qui réclame l'indépendance immédiate, le dialogue se poursuivra avec M. Ileo et les auteurs du Manifeste. Dans les fascicules suivants, ceux-ci précisent d'ailleurs leur pensée dans un sens qui les rapproche des conceptions du Gouverneur général. Ce n'est que plus tard, et sous d'autres influences, que les auteurs du Manifeste changeront d'attitude.

Cette fois en tout cas, écrit M. Pétillon, il avait affaire à un auditoire autrement attentif que les Belges somnolents qui ne voyaient dans ses discours que des exercices académiques.

### 3.2. La déclaration que les évêques du Congo rendent publique le 1<sup>er</sup> juillet 1956 est irréprochable.

Dans la même interview anonyme du 9 juillet, M. Pétillon note la hauteur de vues, la sagesse et l'équilibre dont cette prise de position est empreinte, sans aucune tendance outrancière. Il écrit qu'il aurait pu l'approuver, pratiquement sans observations. L'expression « coup de poignard dans le dos » qu'il utilise peu de temps après ne vise donc pas cette déclaration, mais l'article du R.P. Mosmans dont il a été question plus haut, que *La Revue nouvelle* publie en juillet-août et que M. Pétillon juge cynique et révoltant.

3.3. Les partis métropolitains qui prennent position peu de temps après sur l'évolution politique du Congo le font également dans un sens qui s'accorde avec la doctrine d'association.

Les résolutions libérales, qui ne risquaient pas d'être explosives, ne le sont pas en effet. Celles du P.S.B., qui risquaient de l'être, ne le sont pas non plus, grâce surtout au rapporteur, l'ancien gouverneur Peigneux, qui est, sur ces points, en pleine communion de pensée avec M. Pétillon. Ces concordances, pour l'essentiel, avec la doctrine proposée par le gouverneur général, même M. Brausch, alors conseiller au cabinet du ministre Buisseret, les soulignera plus tard.

4. Nommé ministre des Colonies le 5 juillet 1958, M. Pétillon conçoit aussitôt le projet de relancer sa doctrine d'association et, à cette fin, de constituer un groupe de travail pour l'étude du problème politique au Congo. Dans son esprit, la constitution d'un tel groupe s'inscrit dans le cadre du processus continu d'une pensée doctrinale qui doit aboutir à doter le Congo d'une structure complète. Il ne s'agit pas d'informer le Ministre, qui connaît la situation par ses fonctions antérieures, mais d'associer le Parlement aux réformes projetées, en amorçant ainsi l'union nationale sur ce problème essentiel.

4.1. Au Sénat, le 30 juillet 1958, le Ministre, tout en évitant de s'engager dans des débats prématurés, expose que les Noirs et les Blancs aspirent à une évolution de leurs compétences législatives — ils souhaitent des assemblées délibérantes — et à une décentralisation de l'Exécutif de Bruxelles vers Léopoldville et de Léopoldville vers les provinces. La solution de ces problèmes devra être l'œuvre du Parlement tout entier, au préalable suffisamment éclairé. Un groupe de travail bien composé, peu nombreux, devrait éclairer le Parlement.

Le sénateur socialiste Van Remoortel préférerait que la tâche soit confiée à une large commission nationale mixte mais il est prêt à accepter le groupe restreint proposé par le Ministre, pourvu que ce groupe agisse vite. Il y a en effet urgence : les Chambres, à nouveau constitutives, auront à se prononcer sur l'éventuelle modification de l'art. 1<sup>er</sup>, al. 4 de la Constitution ; il faut par ailleurs mettre fin à l'inquiétude des Noirs et des Blancs ainsi qu'aux propositions saugrenues, parfois néfastes, auxquelles ceci donne lieu. Le groupe, insiste le sénateur, devra collaborer avec les représentants qualifiés des communautés autochtones et belges du Congo. Le Ministre acquiesce à ces vues, qui rencontrent les siennes.

4.2. Au Conseil de cabinet, le Premier ministre G. Eyskens mène rondement les débats et fait accepter les propositions de M. Pétillon

tant en ce qui concerne la mission que la composition du Groupe de travail.

Ce Groupe est, selon les souhaits de M. Pétillon, peu nombreux mais balancé de manière telle que ses propositions seront nécessairement un compromis entre membres du Parlement, représentant les trois partis nationaux ; c'est ce que M. Pétillon demandait depuis 1956. Sa composition sera équilibrée : il sera présidé par une personnalité unanimement respectée, M. P. Ryckmans ; il comprendra deux progressistes modérés, MM. De Schryver et Maquet ; un progressiste renommé, M. G. Houssiaux ; deux conservateurs, MM. Buisseret et Van den Abeele ; deux techniciens d'Afrique, MM. Forgeur et Stenmans. Tous, pressentis par le Ministre personnellement, acceptent de faire partie de la mission. Mais, en raison des vacances, certains ne seront libres qu'à la mi-septembre.

Le Groupe ne comprend pas de Congolais, et ceci, précise M. Pétillon, pour trois raisons : à ce stade, il s'agit encore exclusivement d'informer le Parlement belge ; par ailleurs, bien peu de Congolais auraient été en mesure de représenter l'ensemble des populations : une délégation de douze Congolais, présidée par M. Adoula, reçue par le Ministre à Léopoldville au cours du mois d'août, regrette l'absence des Congolais dans le Groupe de travail mais convient qu'il serait impossible de désigner deux Congolais suffisamment représentatifs pour siéger dans ce Groupe ; enfin, il aurait aussi fallu, en cas de représentation congolaise, nommer des représentants de nombreux intérêts européens, ce qui aurait indûment gonflé le Groupe. Mais lorsque la Belgique se sera décidée, les Congolais seront évidemment consultés et rien ne se fera en principe sans eux.

4.3. Du 12 au 28 août 1958, le Ministre séjourne au Congo, afin de prendre le pouls du pays. Il veut d'abord informer plus amplement le gouverneur général Cornelis et les gouverneurs de province pour le cas où, comme il le souhaite, le Groupe de travail viendrait sur place ; il désire leur demander de convoquer dans ce cas un nombre suffisant de personnalités pour que le Groupe se livre à une très large consultation. Il souhaite leur parler également des objections qu'ils entendront sans doute faire à la constitution du Groupe (il s'agit d'une perte de temps ; il vaudrait mieux que le Ministre règle tout lui-même ; il faudrait des Congolais dans le Groupe). Le Ministre prend aussi de nombreux contacts avec les milieux extérieurs à l'administration. Chez les Congolais comme chez les Européens, il redoute les répercussions du discours que le général de Gaulle, président du Conseil, a récemment prononcé à Brazzaville et au cours duquel il a offert l'indépendance à ceux qui la revendiqueraient. Cependant, il ne constate aucune effervescence particulière à ce sujet.

Le voyage de M. Pétillon se passe dans l'ensemble sans incidents ; à part la requête des douze Congolais dont il a été question ci-dessus, une fois de plus et à de rares exceptions près, ses initiatives sont accueillies, dit-il, sans grand intérêt ; quelques critiques de-ci de-là, notamment à propos de la désignation de M. Buisseret comme membre du Groupe de travail, mais au total ce Groupe n'intéresse personne, ni les Blancs ni les Noirs.

Au Katanga cependant, M. Pétillon est plus mal accueilli : les Européens fédéralistes, ceux de gauche et ceux de droite, les membres de l'AFAC et de l'APIC, les Congolais hostiles aux colons, les missionnaires, les Congolais divisés en autochtones katangais et baluba, tous lui font grise mine. Par ailleurs, l'ordre est souvent bafoué dans la province. M. Pétillon s'efforce d'apaiser les esprits mais il se rend compte qu'il faudra, pour surmonter ces difficultés, envoyer à Élisabethville un gouverneur de grande classe ; il fait appel, dès son retour à Léopoldville, avec l'assentiment du gouverneur général Cornelis, au vice-gouverneur général Schöller.

4.4. Le 27 septembre 1958, les réunions du Groupe de travail commencent à Bruxelles. Le Groupe demande au Ministre de remplacer P. Ryckmans, malade, à la présidence ; M. Pétillon accepte cette invitation pour les réunions qui se tiendront en Belgique. Le Groupe décide aussi de se rendre au Congo, prend note des études préparatoires que M. Pétillon lui remet, accepte de se réunir quatre ou cinq fois avant son départ et de discuter, pendant ces réunions, l'énoncé des problèmes ; quant aux solutions possibles, il ne les examinera qu'à son retour. Le Groupe accepte encore la suggestion du ministre Pétillon de commencer son voyage en assistant avec lui, les 17 et 18 octobre, aux cérémonies qui marqueront à Léopoldville le cinquantenaire de la reprise du Congo par la Belgique.

4.5. Le 23 octobre 1958, le ministre Pétillon, reçu par le Premier ministre Eyskens dans le cadre des consultations que mène celui-ci en vue de l'élargissement de son gouvernement, dit au Premier ministre que P. Ryckmans ne se rétablit pas. Il s'offre à reprendre personnellement la présidence du Groupe lorsque celui-ci reviendra d'Afrique : la chose la plus importante est maintenant, en effet, d'établir le rapport du Groupe ; ce rapport devrait être déposé avant la fin de l'année. Le Premier ministre reste cependant évasif, se bornant à dire qu'il poursuivra ses consultations.

4.6. Le 6 novembre 1958, le gouvernement Eyskens-Lilar est formé ; M. Pétillon n'en fait pas partie.

4.7. Le 15 novembre 1958, M. Pétillon accueille à Zaventem le Groupe de travail, qui revient du Congo. M. De Schryver, qui a présidé le Groupe en Afrique, lui dit que tout s'est bien passé et que les vues des membres sont somme toute concordantes pour l'essentiel, sauf pour le rythme à imprimer à l'évolution. Il conclut qu'il faut aller de l'avant sans perdre de temps.

4.8. Le 18 novembre 1958, le nouveau ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, M. Van Hemelrijck, demande à M. Pétillon, en présence des membres du Groupe, d'en reprendre la présidence.

4.9. Le 19 novembre 1958, le travail commence. Le rapport du Groupe est remis par M. Pétillon au ministre Van Hemelrijck, en copie avancée, le 20 décembre. Il est officiellement déposé le 24 décembre.

— Le rapport expose d'abord les aspirations des habitants du Congo. C'est la première partie, rédigée par A. Forgeur. Le Groupe a rencontré 212 Africains et 250 Européens.

— Le rapport expose ensuite la politique que le Gouvernement devrait proposer au Parlement pour rencontrer ces aspirations. C'est la deuxième partie, la plus politique, rédigée par G. Housiaux, jeune parlementaire progressiste de l'opposition. Cette partie décrit la philosophie de l'action future. Elle traite aussi, *in extenso*, de la réforme des institutions à accomplir. L'objectif est de constituer progressivement un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif complets, consacrant une autonomie qui devra se réaliser dans le cadre d'un régime démocratique, fondé sur les droits de l'homme et les valeurs africaines. Il s'agira d'un État moderne, unitaire, intégrant démocratiquement ses habitants européens. Le rapport énonce aussi les questions connexes à résoudre. Il insiste sur le fait que le Congo parvenu à l'autonomie et la Belgique devront librement choisir, à ce moment, leurs relations futures, en espérant que ceci se fera dans un esprit d'association. Il recommande de fixer, dès qu'une étape aura été parcourue, l'échéance de la suivante.

— Le rapport décrit enfin, de manière technique et détaillée, la réforme des institutions qu'il préconise. C'est la troisième partie, confiée à A. Stenmans.

Pour aboutir à ce document, un travail intense a été nécessaire. Le Groupe s'est réuni pendant six demi-journées et deux journées entières avant de tenir sa séance finale. Une méthode stricte a été suivie : partie par partie, le texte a été lu par chaque membre du Groupe, séparément d'abord, en commun ensuite. Malgré un manque d'unité de forme, dû au

fait que chacune des trois parties a été rédigée par un rapporteur différent, le document est clair. Les propositions qu'il contient sont, à un point de détail près, unanimes. Il y avait cependant des divergences, comme il est naturel et souhaitable, ainsi qu'il apparaît, précise M. Pétillon, du colloque du 22 novembre 1958, organisé par l'Institut belge de science politique sous la présidence du professeur Doucy, où chacun des parlementaires membres du Groupe joua un peu son propre rôle. Rien sur l'essentiel n'est toutefois en conflit avec les vues de M. Pétillon, sauf certaines tendances dilatoires ; lors de la synthèse finale des travaux du Groupe, les rapporteurs pourront arrondir les angles et concilier les points de vue.

Aucune inquiétude, non plus, n'est exprimée dans le rapport d'arriver trop tard. Malgré le contact avec la réalité sur place, les membres du Groupe n'ont exprimé, note M. Pétillon, aucune crainte de ce type. Au sujet des délais, le Groupe expose les raisons pour lesquelles il estime devoir écarter la solution proposée par le professeur Van Bilsen et consistant à fixer d'avance un délai global ainsi que des délais partiels pour chaque étape. Il justifie sa propre solution par un souci de plus grand réalisme. Les membres du Groupe n'élaborent pas leur projet dans l'absolu ; la troisième partie du rapport montre assez qu'il faudra du temps.

Le Groupe recommande enfin de s'en tenir inébranlablement à la politique qui aura été arrêtée.

Ce rapport, note M. Pétillon, constitue le seul plan complet de réformes politiques qui ait jamais été rédigé à propos du Congo. Il est le couronnement, dans l'union nationale, de ce que M. Pétillon avait annoncé lors de ses débuts comme gouverneur général, en 1952. S'il est approuvé par le Parlement, il permettra sous peu aux autorités responsables de reprendre l'initiative qu'elles sont en train de perdre.

Le rapport du Groupe de travail ne sera publié, comme document parlementaire, que le 20 janvier 1959, c'est-à-dire un mois après sa remise au Ministre et 16 jours après le début des émeutes à Léopoldville. À cause de celles-ci, qui accaparent toutes les attentions, il n'est sans doute pas lu, craint M. Pétillon, même dans les milieux politiques.

5. Le 13 janvier 1959 cependant, la nouvelle doctrine congolaise ayant été clairement définie, l'union nationale se fait sur la déclaration gouvernementale issue du rapport du Groupe de travail. Seule différence notable avec ce rapport, la déclaration ouvre explicitement une perspective d'indépendance. Pour le surplus, la politique arrêtée est établie par référence au rapport du Groupe. Jamais pareille politique n'avait été définie avec autant d'ampleur et de précision. On peut croire à ce moment que la doctrine proposée par le Groupe est devenue

celle de la Belgique, dans la mesure où n'y dérogent pas le message royal et la déclaration gouvernementale.

## Références

### *Témoignage et réflexions*

Pp. 60-65, 85-91, 92-102, 120, 122-197, 287-303 ; notes 7, p. 106 ; 10, p. 107 ; 25, p. 112 ; 27, p. 113 ; 29, p. 113 ; 4, p. 227 ; 11, p. 230 ; 14, p. 329.

### *Courts métrages africains*

Pp. 18-24, 62-64, 216-229, 315-329, 362 ; note 9, p. 395.

### *Récit*

Pp. 264, 275-280, 282-295, 297-304, 305-325, 338-347, 349-359, 390-413, 423-426, 483-494, 498-503, 506-519, 540-543, 556-571.

### III. LE MANQUE D'ADHÉSION RÉELLE DES BELGES À LA DOCTRINE D'ASSOCIATION

*Cependant, la doctrine d'association ne fut jamais pleinement assumée par les Belges. De 1954 à 1958, les gouvernements menèrent, sans opposition parlementaire réelle, une autre politique, marquée par la politisation des individus et des groupes et par la passivité institutionnelle, qui eut des effets néfastes. En 1958, ils se rallierent à la doctrine d'association mais, pour des raisons de politique intérieure, ils se gardèrent de l'affirmer publiquement, se bornèrent à autoriser son initiateur, M. Pétillon, à la faire cautionner et préciser par un Groupe de travail tripartite et, pour le surplus, ils le freinèrent dans toutes ses initiatives. À partir de 1959, ils commencèrent, sur base du rapport du Groupe de travail, par approuver solennellement la doctrine et la traduire en actes mais bientôt, sous la pression des milieux les plus radicaux en Belgique et au Congo, ils en accélérèrent l'application au point de la déformer, puis ils l'abandonnèrent complètement.*

#### Développements

##### 1. LA DÉGRADATION DE LA SITUATION

1.1. Le ministre Buisseret utilise l'expression « communauté belgo-congolaise » mais il la vide de son sens. Il se refuse à promouvoir l'évolution politique de la Colonie car il estime qu'il faut y développer d'abord les libertés individuelles. Il y introduit les idéologies et querelles politiques métropolitaines et laisse celles-ci s'y développer parmi les Blancs comme parmi les Noirs, sauf en matière syndicale où il s'emploie, avec la coopération du Gouverneur général, à réduire les excès de la liberté syndicale exigée par les milieux socialistes. Pour éviter tout affrontement, il empêche cependant de régler dans un cadre d'ensemble le grave problème des rémunérations. À partir de 1956, il interdit au Gouverneur général de continuer à traiter en public le thème

de l'avenir politique du Congo. Niant tout malaise, il s'abstient lui-même de le faire, se cantonne dans la défensive, considère comme uto-pique toute recherche d'une union nationale sur ce sujet. Il finit par commenter la situation au Parlement, en termes inappropriés.

— La communauté belgo-congolaise convenait à merveille à A. Buisseret, mais comme « idée-force », c'est-à-dire comme idée vague, à l'abri de laquelle il émancipait les Congolais, par tempérament libéral plus viscéral que doctrinaire, et ne voulait ni réformes politiques ni structures autres que celles qu'il avait finalement patronnées en 1957, à la fin de la législature.

— Il était souhaitable d'étendre, avec la prudence requise, l'enseignement officiel au Congo. Mais la transposition de la guerre scolaire métropolitaine, à partir de la fin de 1954, marque profondément les Blancs, l'administration, les Congolais. Les Européens d'abord ne comprennent pas, puis ils réalisent qu'ils ne pensent pas tous de même. Les Noirs, d'abord étonnés, comprennent qu'ils sont l'enjeu de cette lutte et s'apprètent à en tirer parti ; des sollicitations leur viennent des deux camps ; l'attrait du neuf joue également ; une lutte s'engage entre zélateurs opposés.

— Il était devenu nécessaire d'harmoniser les conditions d'existence de tous les habitants du Congo et, dans ce contexte, de rapprocher le statut syndical ainsi que les systèmes de rémunération des Blancs et des Noirs. Mais le refus des Européens, dès 1954, de renoncer à leurs priviléges en matière de rémunérations, les conseils de prudence de P. Ryckmans en 1956, la précipitation que, sous l'influence des syndicats métropolitains, on met en 1956 à instaurer une liberté syndicale trop large, l'imprudence surtout qu'on commet en confiant l'action syndicale à des militants souvent frais émouls d'Europe et ignorants des réalités africaines, gâchent les heureux effets qu'eût pu engendrer un progrès plus ordonné. Il a été dit plus haut combien M. Pétillon regrette de ne pouvoir, dans ces circonstances, exposer au Conseil de gouvernement, en juin 1956, le problème de l'harmonisation des conditions de vie de l'ensemble des habitants du pays.

— Pendant l'été de 1956, le malaise se mue en agitation. Le gouverneur général Pétillon souhaite mettre à profit l'inauguration à Léopoldville, le 16 septembre, du monument Stanley pour inciter tout le monde, Noirs, Blancs du Congo et Belges de la métropole, à une attitude raisonnable, évitant toute confusion et toute dissension artificielle. Le ministre Buisseret, auquel ce passage du projet de discours est soumis par telex, refuse de l'approuver car il ne faut pas, dit-il, prendre prétexte de l'inauguration d'un monument pour faire des déclarations politiques qui peuvent engendrer la polémique. En fait, le gouvernement ne veut pas de difficultés en Belgique et estime avoir de bonnes raisons de penser que pour l'Afrique, on dispose de tout le temps nécessaire.

— À la fin du mois de septembre 1956, le gouverneur général Pétillon suggère au député R. Scheyven, de passage au Congo, de favoriser

une déclaration commune des partis nationaux sur l'avenir politique du Congo. R. Scheyven, qui appartient à l'opposition, accepte de s'y employer. Lors d'une mission à Bruxelles en octobre, M. Pétillon fait la même suggestion au ministre Buisseret et au Premier ministre Van Acker. En effet, alors que l'agitation gagne le Congo, le Ministre est prêt à consacrer au début de 1957 les réformes politiques élaborées depuis plusieurs années et une « union sacrée » des partis nationaux paraît réalisable car sur le fond, on l'a vu, leurs positions sont largement concordantes. Il est donc possible mais il devient urgent, expose M. Pétillon, que le gouvernement évoque l'avenir des relations entre la Belgique et le Congo, en se fondant sur cette « union sacrée ». MM. Buisseret et Van Acker trouvent l'idée généreuse mais utopique. Au début de 1957, M. Pétillon renouvellera sa demande au Ministre, mais rien ne se fera.

— À la fin de 1956, M. Pétillon prépare le discours qu'il prononcera à l'ouverture du prochain Conseil de gouvernement. Dans ce projet, le Gouverneur général compte synthétiser les réformes institutionnelles qui auront été publiées au début de 1957, souligner la parité de fait que ces réformes établissent entre conseillers blancs et noirs, saluer les nouveaux venus au Conseil de gouvernement, notamment les nouveaux membres congolais ; il exposera le mécanisme des deux sessions annuelles, budgétaire et générale, que tiendra désormais le Conseil ; il abordera plus rapidement les autres réformes, notamment celle qui concerne la création de conseils mixtes de territoire ; il notera que cette structure institutionnelle, désormais complète, est appelée à devenir progressivement délibérante ; il précisera à nouveau les concepts de communauté et d'union belgo-congolaises ; il montrera les concordances qui existent entre la doctrine d'association exposée depuis 1952, les réalisations du gouvernement, les positions présentées dans le Manifeste de *Conscience Africaine*, la déclaration des évêques du Congo, les résolutions des partis métropolitains ; il résumera les innovations acquises depuis 1956 en matière syndicale, fera un bref exposé du problème de l'harmonisation des conditions d'existence, reporté de la session de 1956 ; il compte évoquer enfin, selon l'usage, la situation économique et financière du Congo et aborder le projet de second plan décennal.

Cependant, en arrivant en Belgique pour de courtes vacances au début de 1957, M. Pétillon trouve la situation mauvaise. La presse de gauche n'a pas admis la prolongation de son mandat pour deux ans, qui vient d'être décidée par le Ministre. À droite, les choses ne vont guère mieux. Dans son numéro de février 1957, *La Revue générale* expose que le Gouverneur général a jusqu'ici outrepassé ses pouvoirs en parlant de l'avenir politique du Congo et demande au ministre Buisseret de reprendre la parole. M. Pétillon, dit-elle, doit être le premier à le souhaiter. Cet article, largement repris par toute la presse, notamment par *Le Soir*, alimente une campagne contre le « déviationnisme » du Gouverneur général.

M. Pétillon observe qu'il aurait pu répondre de manière péremptoire, en rappelant que les gouverneurs généraux ont toujours traité de questions doctrinales en matière de colonisation, mais ceci sans aucune

licence politique : ils ne s'expriment publiquement qu'au Congo ; à partir de 1947 (après le discours prononcé par M. Pétillon devant le Conseil de gouvernement), tous leurs discours sont soumis, on l'a dit déjà, à l'approbation préalable du ministre. Depuis la politisation de l'administration, M. Pétillon précise qu'il s'est montré plus prudent et plus strict encore, au point que ceux de ses amis appartenant à l'opposition ont parfois trouvé qu'il exagérait.

Cependant, le Gouverneur général s'abstient d'entrer dans une polémique avec la presse. Il se plaint au Ministre de la campagne déclenchée contre lui. M. Buisseret lui reproche de ne pas l'aider davantage, comme il le fit en matière syndicale, lui demande de ne pas voir la situation trop en noir (nous sommes loin, pense le Ministre, des événements de Luluabourg et de Matadi en 1944 et 1945) et lui conseille gentiment de se calmer. M. Pétillon rétorque que la situation s'est radicalement modifiée, même par rapport à celle de 1954, réitère son souhait de voir intervenir un pacte d'union nationale en matière congolaise, insiste pour que le Ministre parle au Parlement de l'avenir politique du Congo et propose de lui ouvrir la voie par son discours au Conseil de gouvernement. Le Ministre, peu enthousiaste de s'avancer sur le terrain politique, ne fait cependant pas d'objections.

Quelques semaines plus tard, M. Pétillon, à nouveau appelé en consultation à Bruxelles, entretient à nouveau le Ministre de la campagne qui se poursuit contre lui. Il souligne le caractère dangereux de certaines théories, comme celle du professeur Doucy qui préconise d'administrer désormais chaque province congolaise directement au départ de Bruxelles, le gouvernement général ne jouant plus qu'un rôle mineur de liaison. Il annonce au Ministre l'envoi prochain de son projet de discours au Conseil de gouvernement.

Et c'est l'imbroglio. Le projet de discours, envoyé à Bruxelles, est d'abord renvoyé à M. Pétillon : la partie politique y est maintenue mais profondément modifiée. Puis, le 14 juin 1957, le Ministre rappelle par écrit au Gouverneur général que seuls le Gouvernement et le Parlement sont habilités à traiter les problèmes politiques du Congo. Le 21 juin, *Le Soir* cite et commente cette lettre, comme si l'indiscrétion venait de Léopoldville. Le Ministre demande au Gouverneur général d'enquêter sur cette indiscretion, ce que celui-ci refuse aussitôt. Le Gouverneur général supprime dans son discours tout le passage relatif aux institutions et, le soir du 23 juin, il prononce, écrit-il, un discours émasculé, traitant surtout du projet de second plan décennal.

En rapportant ces faits, M. Pétillon note que, pour la première fois, l'autorité ne devance plus les revendications : l'opinion parle et l'autorité se tait. Les principes rappelés par le Ministre sont évidents, sauf que le Gouvernement et le Parlement ne font rien. À partir de 1957, aucune autorité ne parle plus de politique congolaise : c'est la lenteur et le vide ; Bruxelles étouffe les alarmes qui viennent d'Afrique.

En fait, commente encore M. Pétillon, depuis le début de 1957, M. Buisseret traverse une passe difficile : son congrès lui a reproché son manque de leadership et aussi, semble-t-il, son intention de prolonger

M. Pétillon comme gouverneur général. À partir de ce moment, il ne veut plus qu'on parle de malaise au Congo. Mais, dans l'affaire du discours de juin 1957, il a sans doute été une victime plus qu'un animateur.

— Le 26 juin 1957, pendant qu'à Léopoldville la session du Conseil de gouvernement se poursuit et que croît parmi ses membres le désir de voir se préciser l'avenir politique du pays, le ministre Buisseret s'adresse à la Chambre. Il y exprime l'éternelle satisfaction que procurent l'œuvre accomplie et la concorde des Blancs et des Noirs. Pas un mot du malaise qui règne au Congo. Le Ministre répond à des professeurs (Darill Ford, Doucy) ou à des parlementaires (Hougardy). Comble d'inconscience ou de duplicité, le discours s'oppose aux divisions et incite les autorités d'Afrique à la fermeté : l'heure n'est ni à la nonchalance ni à la faiblesse. De la communauté belgo-congolaise, à laquelle le discours consacre deux pages en finale, il n'est dit que des généralités.

La session budgétaire du Conseil de gouvernement s'étant terminée le 3 juillet dans une meilleure atmosphère, M. Pétillon analyse le texte de la déclaration que le Ministre vient de faire à la Chambre. Il décide de faire une nouvelle fois des démarches pour laisser entendre que la situation est devenue intenable. Il n'offre pas sa démission car ce serait, écrit-il, une lâcheté. Mais il dit que sa présence est devenue inutile et nuisible, celle d'un paravent face à la droite. Il pourrait dire aussi, ajoute-t-il, qu'il faut désormais un homme politique à Léopoldville mais c'est prématuré et il se borne à demander qu'on appuie la campagne pour des élections législatives anticipées.

## 1.2. Dans le même temps, le Ministre laisse s'affaiblir l'autorité en Afrique, en tolérant un ensemble de pratiques dommageables, de manœuvres obliques et d'attaques virulentes.

— Lors de sa mission à Bruxelles, en octobre 1956, le gouverneur général Pétillon constate que l'atmosphère qui y règne est particulière. Il n'y a pas d'entente entre le ministre Buisseret, le Premier ministre et les ministres socialistes. Le département est morne, car il a été mis à l'écart et supplanté par le cabinet ministériel : M. Pétillon donne une description précise des modes de recrutement des membres du cabinet et de leurs méthodes de travail. Par ailleurs le Ministre, optimiste de nature, croit qu'il y a moyen d'aplanir toutes les difficultés. Ainsi fera-t-il face à l'opposition des missions à sa politique scolaire en 1954, face aux revendications statutaires et pécuniaires de l'AFAC la même année, face à celles de l'APIC en 1956. Ainsi fera-t-il face aux protestations du Gouverneur général quand, les revendications de l'APIC ayant été acceptées puis partiellement refusées à Bruxelles, le cabinet du Ministre fait croire que ce revirement est dû à l'attitude négative de Léopoldville : M. Pétillon dit à M. Buisseret qu'à moins d'un communiqué immédiat qui rétablirait la vérité, il le prierait de présenter sa démission au Roi et M. Buisseret fait publier sur-le-champ le démenti exigé.

— En février 1958, le Gouverneur général constate que, depuis

1956, la situation n'a guère changé : des missions spéciales sillonnent le Congo, émanant maintenant de conseils et de commissions ; le courrier parallèle continue à sévir ; des réseaux se substituent à l'administration ; il existe des matières dont ni le Ministre ni le Gouverneur général n'ont plus à s'occuper car elles se règlent entre « techniciens ». Bref, on se trouve en présence de deux administrations qui s'ignorent.

Les autochtones adorent ces pratiques. A leur égard, de nouvelles manières de faire apparaissent aussi : le gouvernement les « invite » en Belgique, puis ils sont pris en charge par des mentors. Ce qui se passe à l'occasion de l'Exposition universelle frise la subversion. Il est affreux de penser, écrit M. Pétillon, que ce fut sous le regard bienveillant du Gouvernement belge que se développa, à ce moment, une ambiance pré-révolutionnaire.

— Par ailleurs, la croyance s'accentue en Belgique que le gouvernement n'a pas de doctrine à cause des méthodes paternalistes d'Afrique et qu'il faut donc tout recentraliser à Bruxelles. Ainsi s'explique l'attitude de nombreux journaux qui participèrent en 1957, on l'a vu, à la polémique sur les pouvoirs du Gouverneur général.

— Les milieux qui gravitent à Bruxelles autour du Ministre ne manquent pas d'essayer de brouiller les cartes. Ainsi, on l'a vu, à propos des revendications statutaires et pécuniaires de l'APIC, en 1956. Ainsi encore en juin 1957, à propos de la communication au *Soir* de la dépêche ministérielle sur les prérogatives politiques du gouvernement : on saura plus tard que le scénario a été monté par un attaché de cabinet de M. Buisseret, dans le but de placer M. Pétillon dans une situation qui l'affaiblirait en tout cas, en le forçant soit à se rebeller, soit à s'incliner et à s'humilier. Bref, ce qu'il y eut entre le ministre et le gouverneur général, dans la presse, dans les coulisses et ailleurs, ce furent, estime M. Pétillon, des machinations obliques. Sans elles, certains conflits, les moins glorieux, eussent sans doute été évités.

### 1.3. Une seule fois, le Ministre soutient l'autorité d'Afrique dans sa lutte contre la subversion : une détente immédiate se produit dans l'opinion, tant au Congo qu'en Belgique.

Le 28 août 1957, en plein accord avec le Ministre et le Gouvernement, le gouverneur général Pétillon retire l'autorisation de paraître à deux hebdomadaires — *Quinze* et *Congo* — qui entretiennent depuis longtemps une agitation souvent subversive. Contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, ces mesures sont accueillies avec calme au Congo comme en Belgique. Au Congo, les milieux indigènes se rendent compte que ces deux hebdomadaires ont depuis longtemps franchi la limite du tolérable ; les Européens sont soulagés de constater que l'autorité n'a pas agi par demi-mesures et qu'elle l'a fait de concert entre Kalina et Bruxelles. En Belgique, la presse disserte en termes généraux sur la liberté d'opinion mais aucun journal ne formule de critiques. Cette bienfaisante

détente durera plusieurs mois mais n'empêchera pas certains de persévétrer dans leurs comportements en coulisse.

1.4. Dans les milieux sociaux-chrétiens, qui sont à ce moment dans l'opposition, la doctrine d'association n'a pas plus de faveur : comme on l'a déjà dit, Wigny développe sa thèse de « Congo, 10<sup>e</sup> province », Van Bilsen présente son plan de 30 ans, le R.P. Mosmans incite l'Église à couper les ponts avec le régime colonial, *La Revue générale* met en garde contre le « déviationnisme » du Gouverneur général, un évêque missionnaire retraité favorise le nationalisme congolais pendant l'Exposition universelle.

— P. Wigny se fait l'interprète de la thèse préconisant l'intégration définitive, par la seule volonté de la Belgique, du Congo dans la souveraineté belge. Il n'ignore pas cependant la doctrine, fondamentalement différente, proposée par M. Pétillon depuis 1952 ; il l'a lui-même saluée dans une étude. Certes, le Gouverneur général devait parler à mots couverts pour ne pas être censuré, mais en privé, il mettait en garde contre la thèse de la 10<sup>e</sup> province parce que l'opinion publique en Afrique s'y opposerait avec force et que toute référence au Portugal serait hors de propos.

— Le plan de 30 ans de J. Van Bilsen, qui paraît en février 1956, après d'autres écrits publiés en néerlandais en 1954, de même que les écrits qui suivent contiennent d'excellentes choses : leur principal mérite est d'attirer l'attention sur la nécessité de s'occuper du problème politique. Mais ce ne sont pas les premières études sur le sujet et une telle orchestration les accompagne, surtout depuis le changement de majorité en Belgique en 1954 et l'introduction de la guerre scolaire au Congo, qu'on ne peut pas ne pas se poser certaines questions.

— En 1958, dans un troisième article paru dans *La Revue nouvelle*, le R.P. Mosmans en est revenu à une thèse plus sage. Mais le mal était fait : une hostilité anticolonialiste se manifestera à l'égard de l'Église d'avant l'indépendance ; le R.P. Mosmans lui-même sera, plus tard, expulsé du Zaïre.

1.5. Au Congo, des Européens de plus en plus nombreux s'engagent dans la politisation à l'occidentale et adoptent des attitudes incompatibles avec la doctrine d'association.

— Dès le déclenchement de la guerre scolaire en 1954, des cercles catholiques, libéraux et socialistes se constituent ; le syndicalisme politique s'étend.

— Les fonctionnaires européens, syndiqués au sein de l'AFAC, militent en 1954, on l'a dit, pour la conquête d'avantages nouveaux qui montrent qu'ils sont insensibles à la nécessité d'harmoniser les conditions de vie des Blancs et des Noirs.

— En 1957, à la demande du Ministre, les Conseils de province et le Conseil de gouvernement examinent le problème de l'enseignement de la deuxième langue nationale dans l'enseignement secondaire : ce problème doit en effet être résolu pour assurer l'équivalence des diplômes délivrés au Congo avec ceux de Belgique. Les débats prennent une coloration politique de type métropolitain, opposant coloniaux flamands et francophones d'une manière qui tient peu compte du souci de constituer, ensemble et avec les Congolais, une véritable communauté ; les Congolais eux-mêmes font bloc dans une attitude étroitement nationaliste.

1.6. Au total, la situation créée par la politique du gouvernement se dégrade à un point tel que, à la fin de 1956, M. Pétillon envisage de démissionner. Cependant, le ministre Buisseret l'en dissuade et il prolonge au contraire son mandat pour deux ans.

— Le ministre Buisseret a finalement laissé s'accomplir la formulation d'une doctrine — celle de l'association — et l'établissement de textes importants, ceux de 1957, en pleine concordance avec cette doctrine.

— Mais la situation créée par la politisation du Congo est néfaste. M. Pétillon décrit les facteurs qui exercent une influence sur l'évolution. Au Congo même, il note les attitudes de certains consulats, attentifs ou hostiles ; les voyages de plus en plus nombreux de Congolais à l'étranger, y compris dans les pays les plus anticolonialistes ; les voyages d'étrangers au Congo, de journalistes notamment qui s'expriment sur tous les sujets, interviewent les Congolais, leur donnent des conseils pour hâter leur émancipation ; l'attitude de certains porte-parole des missions catholiques qui, on l'a vu, se désolidarisent ouvertement du pouvoir établi ; celle de certaines missions protestantes, généralement étrangères, qui professent des théories frisant parfois l'illégalité en pays neuf ; le rôle des sectes ; l'évolution en cours dans certains territoires voisins (vers plus d'autonomie en Afrique française, ce qui frustrer nos Bakongo, vers une plus grande ségrégation en Afrique du Sud, ce qui tente certains milieux européens) ; la multiplication des émissions radiophoniques subversives, désormais captées partout grâce au transistor. En Belgique, les milieux intellectuels, même spécialisés, font preuve d'une grande confusion d'idées en matière coloniale. Tous ceux qui veulent soudain travailler à l'émancipation des Congolais le font sans connaître le pays et son caractère émotif. Ils jugent souvent aussi les coloniaux en fonction des vantardises outrancières et des manières ostentatoires que certains affichent en congé. Quant aux partis métropolitains, au lieu de développer des doctrines, ils exploitent artificiellement leurs divergences. Certains font croire aux Congolais, par leur accueil en Belgique, que le Congo est peuplé de négriers.

— M. Pétillon prévenait les personnalités de passage, presque toutes proches du pouvoir. Mais il estime aujourd'hui qu'il aurait dû partir. Il estime qu'il aurait dû démissionner, en dénonçant une politique qui, par une action destructrice des valeurs anciennes conjuguée avec la

carence d'une doctrine précise concernant le destin fondamental du Congo, devait aboutir à la catastrophe.

## 2. L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE D'UNION NATIONALE

2.1. Lors de la formation de son gouvernement en juin 1958, G. Eyskens presse M. Pétillon d'accepter le portefeuille des Colonies et il souscrit à la plupart des conditions formulées par celui-ci. La déclaration gouvernementale contient un passage sur l'Afrique qui cadre entièrement avec les vues du nouveau ministre. Sous l'impulsion du Premier ministre, le Gouvernement accepte la doctrine d'association à nouveau proposée par M. Pétillon dès son entrée en charge, ainsi que la stratégie d'union nationale préconisée par celui-ci pour la formuler d'une manière acceptable par tous.

Venu à Bruxelles pour assister le 1<sup>er</sup> juillet 1958, comme gouverneur général, à la fête nationale du Congo dans le cadre de l'Exposition universelle, M. Pétillon est pressenti par le formateur, G. Eyskens, pour devenir ministre des Colonies dans le nouveau gouvernement. Il refuse avec vivacité, invoquant sa fatigue mais surtout le fait qu'il faut à ce poste, à son avis, un homme politique de grande expérience, capable de dominer les partis. G. Eyskens insiste — il vaut mieux à ses yeux un technicien de son expérience, précisément parce qu'il importe de dépolitisier le problème congolais — et sentant qu'il est responsable d'une situation équivoque, M. Pétillon finit par accepter. Il formule cependant trois conditions : il demande que le gouvernement le laisse agir en technicien, dans le cadre de la politique qu'il a toujours exposée ; qu'il accepte d'aider financièrement le Congo ; que ses collègues le soutiennent dans sa tâche, spécialement les trois anciens ministres des Colonies. G. Eyskens acquiesce, tout en tiquant devant la deuxième de ces conditions.

Le Gouvernement, après avoir passé de justesse le cap de la confiance à la Chambre, se présente au Sénat le 9 juillet 1958. Les problèmes à résoudre ne sont guère réjouissants ; le Premier ministre, qui souligne la nécessité d'un gouvernement efficace, dit des choses qui s'apparentent à celles que le gouverneur général Pétillon disait à Léopoldville. Le passage de la déclaration gouvernementale consacré à l'Afrique — rédigé sans doute par les trois anciens ministres des Colonies avant que M. Pétillon n'accepte d'entrer au gouvernement — est tout à fait dans la ligne de ce que celui-ci préconise. Les débats sont modérés et la confiance est obtenue.

Le 19 et le 22 septembre 1958, le ministre Pétillon expose la situation congolaise au conseil de cabinet et lui soumet ses propositions. Le Conseil approuve la politique d'association comme philosophie, les concepts de communauté et d'union belgo-congolaises comme guides pour

les réalisations concrètes, la création d'un groupe de travail comprenant des représentants des trois partis nationaux comme méthode destinée à préparer des solutions et à faciliter les débats ultérieurs.

Cependant, là s'arrêtent les aspects positifs de la participation de M. Pétillon au gouvernement.

2.2. Tout en approuvant ses projets, les collègues de M. Pétillon lui recommandent la plus grande discréction, en attendant les élections communales du 12 octobre et l'élargissement du gouvernement qui doit intervenir ensuite.

— À la Commission sénatoriale des Colonies, en juillet 1958, le simple mot de « décolonisation » émeut les libéraux. Le 30 juillet, au Sénat, M. Pétillon doit préciser le sens qu'il donne à ce mot, à la demande expresse du sénateur Hougardy qui fait, quant à lui, un discours très conservateur. Seuls les socialistes soutiennent les intentions annoncées par le nouveau ministre. Le sénateur Duvieusart intervient, pour le P.S.C., sur un sujet accessoire. Après le vote du budget, l'ancien premier ministre Pholien et certains ministres félicitent M. Pétillon, mais pas tous ; G. Eyskens qui, chuchote-t-on, cherche à s'allier aux libéraux, ne lui dit rien.

— Lorsque, le 2 septembre 1958, M. Pétillon, rentré de son voyage au Congo, obtient du Premier ministre de pouvoir exposer ses projets au Conseil de cabinet dans le courant du même mois, G. Eyskens lui recommande d'être discret, même avec les ministres.

— Le Conseil ne prend aucune décision sur la proposition de M. Pétillon d'octroyer au Congo une assistance d'un milliard de francs, en attendant des mesures plus structurelles. Il se prononce contre l'intention de M. Pétillon de demander au Roi d'assister aux fêtes du Cinquantenaire de la reprise du Congo par la Belgique, le 18 octobre, à Léopoldville. Il écartera surtout l'idée que le Roi, pour contrebalancer le récent discours de Brazzaville du général de Gaulle, pourrait y prononcer le mot d'« autonomie ». Il recommande à M. Pétillon de faire preuve d'une absolue discréction sur l'ensemble de ses projets, même à l'égard du Groupe de travail.

— Après avoir, les 19 et 22 septembre 1958, approuvé les grandes lignes de ces projets, le Conseil renouvelle à M. Pétillon sa recommandation de discréction : ne pouvant évaluer dans quelle mesure ces matières pourraient entraver l'élargissement du gouvernement, les ministres jugent essentiel qu'on puisse faire valoir dans les négociations que, quelles que soient les conclusions du Groupe de travail, c'est le nouveau gouvernement qui décidera des solutions à soumettre au parlement.

— Dès après les élections communales, le 12 octobre 1958, G. Eyskens propose aux libéraux d'entrer dans le gouvernement et il n'est même plus question pour le Conseil de cabinet d'entendre les projets détaillés de M. Pétillon.

2.3. Malgré l'appui constant de G. Eyskens, M. Pétillon est d'ailleurs mal accueilli par les milieux sociaux-chrétiens. Ceux-ci lui reprochent de se comporter volontairement en ministre technicien et, pour les Flamands, en ministre francophone. Tous cherchent à brider ses initiatives. Dès le milieu de l'été, il est clair que G. Eyskens cherche à s'allier aux libéraux et que M. Pétillon ne fera sans doute pas partie de la nouvelle équipe. C'est ce qui se produit effectivement. M. Pétillon reprendra alors, on l'a vu, la présidence du Groupe de travail qu'il avait constitué comme ministre, en septembre de la même année, pour l'étude du problème politique au Congo belge.

— G.H. Dumont a révélé que M. Van Hemelrijck visait le portefeuille des Colonies dès la constitution du premier gouvernement Eyskens.

— Au premier Conseil de cabinet auquel M. Pétillon assiste, le Premier ministre l'accueille gentiment. M. Pétillon avertit qu'il défendra, comme toujours, la Colonie, même s'il doit combattre pour cela des collègues et il leur en demande d'avance pardon. Pour certains, écrit-il, c'en est trop et ils veulent riposter, mais le Premier ministre passe au point suivant.

— Au Sénat, le 30 juillet 1958, Duvieusart et les catholiques n'ont rien dit, on l'a vu, des problèmes essentiels.

— Quand M. Pétillon envisage, dans un souci d'union nationale, de compléter son cabinet par deux attachés libéral et socialiste, ses collègues le lui déconseillent formellement, arguant qu'il y aurait des « fuites » certaines.

— Au cours de son voyage au Congo, du 12 au 28 août 1958, M. Pétillon constate, on l'a vu, combien la politisation a continué d'y faire des ravages, spécialement à Élisabethville.

— Au début de septembre 1958, le gouvernement réalise tout ce qu'il peut pour gagner les élections communales du 12 octobre. Les problèmes congolais n'y figurent évidemment pas. Le Premier ministre, recevant M. Pétillon le 2 septembre, lui rappelle cependant ces élections et lui demande d'être souple d'ici là avec ses collègues, même les plus réactionnaires. Par collègues interposés qui lui en parlent entre deux portes, on demande à M. Pétillon, écrit celui-ci, de mener une politique opportuniste susceptible d'asseoir la popularité du gouvernement en Afrique. Il s'agit notamment, précise-t-il, de récupérer les favoris du gouvernement précédent, invités par celui-ci à l'Exposition, en leur octroyant une promotion lors de leur retour au Congo ; ou encore, de compenser le déséquilibre intervenu sous le ministre Buisseret au détriment de l'enseignement des missions, mais au-delà de ce qui avait été raisonnablement convenu, avant les élections, avec Mgr Verwimp. Le Ministre se sent contraint de refuser et ses activités sont qualifiées de négatives.

— La date du 12 octobre approchant, une action d'ensemble se dessine, au Parti social-chrétien, contre M. Pétillon. On lui reproche ses

nominations « personnelles ». Les journaux catholiques flamands orchestrent un « Pétillon buitten » que même le sénateur Hougardy — c'est un comble, écrit M. Pétillon — dit réprover. On utilise dans certaine presse une lettre que, comme gouverneur général, M. Pétillon avait autrefois écrite au ministre Buisseret pour lui demander de rendre les journalistes métropolitains plus attentifs à la susceptibilité des Noirs. Un professeur d'université, revenant d'un voyage au Congo, informe le Premier ministre de tous les reproches qu'on fait à M. Pétillon à Élisabethville. C'est au point que le Premier ministre, un jour, adresse une remontrance à ses collègues au sujet de leur contribution éventuelle à ces campagnes.

— Après les élections communales, lors des fêtes du Cinquanteenaire à Léopoldville, à un déjeuner d'hommes chez le gouverneur général Cornelis, le ministre De Vleeschouwer conseille séchement à M. Pétillon, devant tous les invités, de mieux s'intégrer dans l'équipe ministérielle.

— Dans ces conditions, il était inéluctable que G. Eyskens, lors de la formation de son gouvernement avec les libéraux, le 6 novembre 1958, n'y inclue plus M. Pétillon. Le P.S.C.-C.V.P. avait confirmé son succès électoral de juin et son président Th. Lefèvre, qui n'aimait pas les ministres techniciens parce qu'ils font, disait-il, la politique de l'adversaire, voulait le portefeuille des Colonies pour l'un des siens. Il s'agissait dans son esprit de rattraper, par une politique dynamique de reconquête, le temps que M. Pétillon avait fait perdre. Quant au choix de M. Van Hemelrijck, M. Pétillon estime qu'il était excellent : son successeur venait de réaliser l'union nationale en Belgique, dans la difficile question scolaire, et son succès l'entourait d'une aura bénéfique.

### 3. APRÈS 1958

Ce qui se passe à partir de 1959 n'est pas traité systématiquement par M. Pétillon, qui entend s'en tenir aux événements qu'il a personnellement vécus. Les réflexions qu'il consacre à la période 1959-1960 font cependant apparaître son regret que la politique d'union nationale, enfin formulée dans le détail en décembre 1958 par le Groupe de travail, n'ait pu être proclamée un ou deux ans plus tôt. Il regrette aussi que cette politique, proposée par la Déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 et adoptée par le Parlement, n'ait pas été appliquée ensuite avec toute la détermination requise.

— C'est deux ans plus tôt, estime M. Pétillon, qu'une définition politique eût pu apaiser les esprits. Mais le professeur Stengers a montré qu'en 1956 encore, la proclamation d'une politique d'émancipation aurait déchiré l'opinion en Belgique et dressé contre elle les Blancs du Congo. En tout cas, faute d'une ferme union nationale, conclue un ou deux ans plus tôt, sur une politique claire mais progressive de ce type, la décolonisation

sation ne se fit pas dans un esprit de constructive détermination mais dans une retraite désordonnée.

— Le gouvernement Eyskens n'aurait pu aller plus vite : il fallait un gouvernement stable, qui ne fut acquis qu'en novembre 1958, et les bases d'un consensus, qui ne furent établies par le Groupe de travail qu'entre septembre et décembre 1958.

— La déclaration gouvernementale fut fixée, avant les troubles du 4 janvier 1959, au 13 janvier. Ces troubles furent un accident qui aurait pu survenir plus tôt, mais qui força la Belgique à réagir comme elle ne l'aurait sans doute pas fait en d'autres circonstances.

— Comme le Groupe de travail le recommandait en décembre 1958, il eût fallu se tenir de manière inébranlable à la politique définie, sur base de son rapport, le 13 janvier 1959.

— L'impréparation relative des Congolais à l'indépendance résultait de la volonté de la Belgique de former, par une action progressive, l'ensemble de la population. Dès lors la Belgique devait, malgré les milieux les plus hostiles de l'O.N.U., retarder l'octroi de l'indépendance.

— La masse congolaise ne souhaitait pas tant la liberté que l'égalité avec les Blancs. Travaillée par ses leaders, eux-mêmes soumis à de nombreuses influences, elle n'a pas fait preuve de réel nationalisme (concept sans signification pour elle, qui est foncièrement tribale) mais de xénophobie et d'anticolonialisme. Ce qu'il eût donc fallu faire pour la satisfaire, c'était réformer la colonisation, pour un temps d'ailleurs fort court, et non pas lui donner une indépendance prématurée.

Certes, note encore M. Pétillon, l'anticolonialisme est devenu un phénomène humain aussi puissant que le furent le conflit des classes et l'avènement de la démocratie au niveau et au sein des nations. Mais à toute révolte, les pouvoirs établis résistent. Nous aurions dû, nous aussi, éviter de précipiter les choses et pratiquer jusqu'à son terme logique la politique de sagesse dont l'originalité, jadis remarquée et vantée, était d'agir en progressistes et en démocrates authentiques, gardant le souci de tous les intérêts en cause comme le fit, avec succès, l'Angleterre, avant et après nous.

L'erreur des instances belges ne découla pas d'une décision de dernière heure mais une fois de plus de l'ignorance des situations et de la méconnaissance de l'enseignement fourni par les exemples des autres. Il aurait fallu soutenir, pendant le court temps de transition nécessaire, ceux qu'en démocratie on prend si souvent en grippe. Qu'on ne dise pas que ce n'était internationalement plus possible : d'autres le firent et on nous reprocha dans le monde d'avoir tout bâclé.

— La Belgique s'écartera de la politique qu'elle avait définie le 13 janvier 1959, sous la pression d'une subversion de plus en plus sûre d'elle et surtout en raison de l'incapacité insurmontable que le pays révélera de pratiquer une politique réelle d'union nationale, d'union sacrée à l'égard de la situation la plus grave à laquelle, en dehors des deux guerres mondiales, il eut à faire face depuis sa naissance.

C'est un grand malheur, écrit M. Pétillon, que cette union nationale n'ait été que passagère, « le fruit éphémère d'une brève panique ». Car

il n'a cessé de penser que d'elle dépendrait le destin du Congo. Mais, depuis leur indépendance, les Belges ont toujours été incapables de faire l'union sacrée sur les grands problèmes, et plus particulièrement en matière d'expansion lointaine.

— Ainsi s'explique l'aveugle surenchère que l'on constate à la fin de 1959.

À la Table Ronde, observe Crawford Young, c'est le parti d'opposition qui arbitrera entre le Gouvernement et les Congolais.

Le professeur Paule Bouvier décrit bien le passage brutal à l'indépendance, l'influence des milieux idéologiques métropolitains sur chaque délégation à la Table Ronde, le manque de programme des nouveaux gouvernants, le rôle des aventuriers.

— L'indépendance prématuée, dit encore M. Pétillon, était une utopie beaucoup plus folle et plus dangereuse que la communauté belgo-congolaise.

À la formation sérieuse du peuple il fallut, à l'instar de beaucoup d'autres, substituer la « liquidation du colonialisme ». D'où cette succession frénétique de décisions. Et peut-être, une fois les digues rompues, la seule décision raisonnable était-elle de se laisser porter par le torrent, en essayant de diriger l'esquif, plutôt que de se faire engloutir en tentant d'y résister. Ce qui en sortira après tant d'étapes brûlées, conclut l'auteur, ne sera pendant longtemps qu'un simulacre de démocratie. Ce ne sera sans doute jamais tout à fait la démocratie, en tout cas pas celle, inspirée à la fois de nos valeurs et des valeurs africaines, que nous voulions planter au Congo.

## Références

### *Témoignage et réflexions*

Pp. 30-59, 66-91, 100-102, 118-133, 190-209, 217-222, 225, 337-338, 339-364, 365-373 ; notes 2, p. 103 ; 8, p. 106 ; 12, p. 108 ; 15, p. 109 ; 18, p. 110 ; 19, p. 110 ; 20, p. 111 ; 26, p. 112 ; 1, p. 226 ; 10, p. 230 ; 9, p. 328 ; 13, p. 329 ; 16, p. 330 ; 22, p. 332 ; 2, p. 421 ; 6, p. 423 ; 8, p. 424.

### *Courts métrages africains*

Pp. 25-32, 52-64, 77-79, 338-341, 342-345, 385-386 ; notes 8, p. 395 ; 10, p. 396 ; 34 et 36, p. 407 ; 37, p. 408.

### *Récit*

Pp. 9-12, 297-304, 325-330, 340-345, 359-370, 377-389, 415-421, 437-445, 445-453, 471-475, 478-481, 483-495, 497-501, 505-519, 523-534, 540-543, 543-546, 546-550, 551-562.

#### IV. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PROGRÈS SOCIAL, RETARD POLITIQUE

*Compte tenu du caractère tardif de la colonisation belge, le développement économique et social du Congo était remarquable mais il n'était pas achevé. Il était en bonne voie de se poursuivre, pourvu que la Métropole offrît à sa Colonie le soutien structurel qu'elle lui avait toujours refusé ou chichement mesuré jusque là. En revanche, le retard politique du Congo était important et les étapes de son évolution, enfin amorcée en 1957, ne furent officiellement définies qu'au début de 1959. À cette époque encore, personne, même dans les milieux progressistes en Belgique, ne pensait que la Métropole dût interrompre son œuvre. C'est donc sous l'empire d'une néfaste fatalité que les Belges décidèrent soudain d'accepter d'octroyer au Congo une indépendance manifestement prématurée.*

#### Développements

1. Bien que la Belgique soit venue à la colonisation plus tard que les autres pays occidentaux, les progrès économiques et sociaux du Congo étaient excellents et même exceptionnels dans certains domaines : la formation des Congolais se poursuivait selon les principes de la « mass education » ; l'économie se fortifiait et se diversifiait, avec le souci de créer un marché intérieur incluant les Congolais dans le circuit économique général. À la fin des années 50, ces progrès ne furent pas foncièrement menacés par la récession économique qui marqua ces années dans le monde mais ils exigeaient pour se poursuivre une assistance financière structurelle qui devait normalement venir de la métropole. L'octroi de cette assistance s'annonçait difficile, comme chaque fois qu'il s'était agi pour la Belgique d'aider financièrement le Congo.

1.1. Contrairement aux autres Occidentaux qui ont jeté les bases de certains de leurs établissements coloniaux dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Belges

n'arrivent au Congo qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; en 1958, la Belgique n'exerce sa souveraineté sur le Congo que depuis 50 ans.

Il faut rappeler ce qu'était l'Afrique centrale lors de l'arrivée des Blancs. Les premières réalisations des Belges ont pour objet d'assembler sous une seule administration le puzzle que constitue le Congo, d'assurer la sécurité et la paix, de construire des routes, des écoles, des hôpitaux.

Jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, le Congo est encore le pays pauvre que décrit P. Ryckmans, pays pauvre qui doit se suffire à lui-même car la métropole ne l'aide guère. Son véritable décollage économique ne date que du « boom coréen » et du premier plan décennal. Mais avant cela, il doit choisir avec un soin particulier ce que ses faibles moyens lui permettent d'entreprendre. L'un de ces choix est de pratiquer la *mass education* plutôt que d'entreprendre la formation de rares élites à la française.

La fin de la guerre approchant, les problèmes de l'avenir, immédiats et lointains, se modifient. Les services du Gouvernement général ont, depuis un certain temps, commencé à analyser ces problèmes. Le 1<sup>er</sup> juillet 1944, le gouverneur général Ryckmans décide de coordonner ces analyses, d'y associer le secteur privé et de les pousser plus avant au sein d'une « section de l'après-guerre » créée à son cabinet. D'ores et déjà, il annonce qu'il faudra plus de moyens financiers et que « seule la mise en valeur intégrale de ses richesses permettra au Congo d'équilibrer ses finances », idée qu'il reprendra dans son testament en 1946.

Le discours que le vice-gouverneur général Pétillon prononce le 3 novembre 1947 devant le Conseil de gouvernement, quelques mois après le train d'arrêtés du 1<sup>er</sup> juillet signés par le Régent à Léopoldville, développe, on l'a noté déjà, la même philosophie : ce discours a été synthétisé plus haut (pp. 36-37).

Le programme annoncé dans le discours de 1947 — treize ans avant l'indépendance — sera exécuté et presque partout largement dépassé.

Dès 1957, on travaille à l'élaboration d'un deuxième plan décennal qui doit, par un ensemble de petits investissements, valoriser l'acquis du premier et renforcer l'action en milieu traditionnel.

1.2. Le Congo a accompli un effort exceptionnel en matière d'enseignement primaire. Ce résultat est dû aux missions puis, au plan qualitatif, à la concurrence qui sera instaurée entre elles et l'enseignement officiel.

Les autres niveaux d'enseignement sont moins avancés : nous ne sommes au Congo que depuis quelques dizaines d'années ; nous avons choisi de former toute la population plutôt que de rares « hypersélectionnés » qui conduiraient un peuple analphabète ; il faut une base suffisante d'enseignement primaire pour aller plus avant. Compte tenu de ces facteurs, on peut dire qu'un effort considérable est accompli dans l'enseignement secondaire et même préuniversitaire, amorcé dès 1925. Mais l'effort doit se poursuivre. Sur ce plan aussi, après 1960, nous allons monter en puissance : le Congo ne compte que 17 vrais universitaires au moment de son indépendance ; le mouvement doit conduire à accorder

leur diplôme à plus de 500 étudiants en 1965, ce qui s'est vérifié ; le second plan décennal prévoit qu'il y aura 6000 étudiants dans les universités à partir de 1970 et le professeur Symoens a établi qu'en 1971, il y en eut 7300. S'il y eut trop peu de diplômés universitaires au moment de l'indépendance, ce n'est donc pas, estime M. Pétillon, en raison de la négligence du pouvoir mais uniquement parce que cette indépendance, brusque, totale, désordonnée, vint trop tôt.

1.3. Pour ce qui est de l'africanisation, compte tenu ici aussi de notre arrivée tardive en Afrique, le Congo n'est que pour partie et provisoirement en retard. L'africanisation au sens large, celle qui concerne la participation aux institutions politiques, l'exercice des métiers et des professions, est en cours depuis longtemps. Quant à l'africanisation au sens plus restreint, consistant à introduire des Congolais dans des fonctions rémunérées de plus en plus hautes de l'administration et du secteur privé, nous y travaillions depuis 1954 — cela a déjà été exposé — sur base d'une classification des métiers, professions et fonctions. Certes, estime M. Pétillon, l'instauration prématûrée d'une liberté syndicale trop large conduit à des demandes extravagantes et à des mesures désordonnées qui compromettent les chances d'harmoniser dans un cadre d'ensemble cohérent les conditions de vie des habitants, noirs et blancs, du pays. Mais, précise-t-il, sans l'accélération subite et désordonnée imprimée aux événements, la marge était très largement suffisante pour préparer le Congo à l'indépendance par une africanisation étendue et solide des différents secteurs de la vie publique et privée. On notera d'ailleurs que dans d'autres pays, comme le Maroc, où le processus d'émancipation fut plus long, il manquera également de personnel formé au moment de l'indépendance. En 1959-1960, la Force Publique a tort cependant de freiner l'africanisation de ses cadres. La même erreur tragique se produira, en janvier 1964, au Tanganyika, au Kenya et en Ouganda.

1.4. La gestion financière du pouvoir colonial est saine et permet de remarquables résultats : seul le projet de mise en valeur du site d'Inga est une erreur. Comparées aux finances belges, les finances congolaises sont très convenablement gérées ; l'évolution budgétaire est parfaitement saine. Après la récession économique qui dure moins de deux ans, de la mi-1957 au début de 1959, le Congo se prépare à reprendre ses progrès. Seul l'effondrement politique les compromet. Les catastrophistes, qui ont à l'époque une influence injustifiée en Belgique et au Congo, poursuivent deux buts : persuader les Noirs qu'il est temps pour eux d'avoir de meilleurs conseillers ; persuader les Belges d'Europe qu'il est temps de se défaire du Congo. En 1959, estime M. Pétillon, c'est l'inquiétude politique, normale, des financiers étrangers, et elle seule, qui crée la difficulté.

1.5. La profonde réticence des Belges à soutenir financièrement le Congo est constante. Déjà avant la guerre, à propos de certains dossiers dont M. Pétillon avait eu à s'occuper au Département des Colonies, tel l'emprunt Mendelssohn, il était apparu que la Belgique se préoccupait plus du succès de ses propres affaires que du destin de sa colonie. À Léo-

à l'instar de Poldville, auprès du gouverneur général Ryckmans, M. Pétilion avait aidé celui-ci à lutter contre la ladrerie de la métropole, comme il l'avait fait auparavant, sans que celui-ci le sache, en Belgique. La crise, s'estompant de la mi-1934 à la mi-1937, avait repris ensuite. M. Ryckmans, habitué aux régions pauvres, voulait faire de grandes choses avec de petits moyens mais reprochait de manière répétée à la Belgique son manque de générosité. Lorsque, avant d'accepter d'entrer dans le gouvernement Eyskens, M. Pétilion indique, en juillet 1958, son intention de demander une assistance financière organique à la Belgique — il pense notamment à la prise en charge par la métropole de certaines dépenses de souveraineté qui lui incombent normalement —, M. Eyskens accueille cette demande avec réserve. En septembre de la même année, on l'a vu, le Conseil de cabinet ne prend pas de décision sur la demande d'assistance annuelle que M. Pétilion lui soumet, et qu'il évalue à 1 milliard de francs, en attendant la mise au point de propositions plus organiques. Le Ministre des finances, comme autrefois, redoute que les emprunts congolais fassent concurrence aux emprunts belges sur le marché des capitaux. En 1959, le ministre Van Hemelrijck, renouvelant au Conseil de cabinet la demande d'assistance initialement présentée par M. Pétilion, n'obtient que 250 millions. En octobre 1959, M. de Voghel, vice-gouverneur de la Banque nationale, tout en préconisant dans un rapport les mesures d'assistance réclamées en vain par tous les gouverneurs généraux depuis avant la guerre, se demande cependant « si cet immense effort de l'économie belge est possible et mérite d'être fait ». Cette ladrerie durera jusqu'à ce qu'à la fin de 1959, devant les nouvelles difficultés économiques et politiques, la Belgique, par la volonté de ses ministres, semble avoir secrètement décidé d'abandonner le Congo.

2. L'évolution politique, par contre, marquait un retard d'autant plus préoccupant que l'environnement mondial devenait de plus en plus hostile à la colonisation. Cependant, la doctrine définie et les mesures prises à travers de nombreuses difficultés pour amorcer cette évolution d'abord, pour la conduire ensuite étaient pleinement significatives. En 1958, personne n'estimait que la Belgique eût perdu la partie ; tous les esprits, même les plus favorables à l'émancipation rapide du Congo, considéraient que l'évolution se poursuivrait pendant plusieurs années encore sous son égide.

2.1. M. Pétilion rappelle avoir été le premier à s'inquiéter du retard politique du Congo, dès 1952. Ce retard pouvait être comblé, prudemment et progressivement, par une formation sérieuse du peuple congolais à la capacité de se gouverner soi-même et en tenant compte de l'enseignement des gouverneurs généraux Ryckmans et Éboué, qui montraient l'importance de respecter la société noire et ses coutumes, dans tout ce qui n'était pas contraire aux lois et à l'ordre public.

De 1946 à 1958, il y aura de nombreuses réalisations en ce sens,

dont il fut déjà question plus haut et qu'on ne fera que rappeler ici : le statut des villes proposé en 1948 par le gouverneur général Jungers ; la proposition du principe de parité au conseil de ville, faite par le gouverneur général Pétillon et la Députation permanente du Conseil de gouvernement en 1953, et ses avatars ; les discours de M. Pétillon au Conseil de gouvernement sur la doctrine d'association, la communauté et l'union belgo-congolaises ; le Manifeste de *Conscience Africaine* de 1956, dont la signification réelle est favorable à cette doctrine, et le dialogue engagé par M. Pétillon avec ses auteurs ; les premières réformes institutionnelles enfin acquises au début de 1957 ; en 1958, les activités du Groupe de travail et son rapport détaillé.

2.2. En 1957-1958, dès que les réformes sont acquises, on s'emploie partout à combler le vide politique. Au fin fond des provinces, on exécute la réforme qui accorde aux chefs et aux autorités indigènes locales les pouvoirs étendus et divers qu'implique l'autonomie progressive des circonscriptions. Avant même que la législation ne soit publiée, la Territoriale, dûment munie d'exposés doctrinaux et d'instructions, procède aux premières expériences relatives aux conseils mixtes de territoire. L'activité liée à la mise en application des nouveaux textes est intense.

2.3. Par ailleurs, le fonctionnement des institutions nouvelles ou modifiées livre ses premiers enseignements.

En ce qui concerne les communes et les villes, l'introduction du suffrage universel des Blancs et des Noirs est certes, comme le soulignera le professeur Stengers en 1959, d'une importance capitale. Mais, comme il fallait s'y attendre, les effets bénéfiques ne sont pas immédiats. Malgré l'allocution par laquelle le gouverneur général Pétillon rappelle à tous l'importance cruciale et l'esprit de la consultation, les élections de décembre 1957 à Léopoldville, Élisabethville et Jadotville ont encore un caractère tribal marqué. La nouvelle institution communale est aussi détournée de sa vocation, au profit de combats nationalistes. À Léopoldville notamment, où l'ABAKO triomphe, son leader J. Kasa Vubu et ses principaux lieutenants se saisissent de l'institution communale pour poursuivre le combat qu'ils avaient commencé en 1956, en reprochant à la Belgique de ne pas avoir associé les Congolais à la Conférence de Berlin de 1885 et en réclamant l'indépendance immédiate. Leur frustration est d'autant plus grande qu'à Brazzaville, en vertu de la loi Defferre, les Bakongo jouissent depuis 1956, on l'a dit déjà, de droits politiques importants. Aussi les incidents qui marquent l'intronisation de J. Kasa Vubu comme bourgmestre de Dendale et l'avertissement qui lui est adressé montrent qu'un nouveau et patient travail de formation politique commence. Il en va de même au Katanga.

Quant au Conseil de gouvernement, qui a déjà une certaine tradition derrière lui, les sessions qu'il tient sous la présidence de M. Pétillon, après la réforme de sa composition et de ses compétences, en juin et décembre 1957 et en juin 1958, font apparaître deux évolutions : s'il se

préoccupe comme autrefois de défendre son droit à être consulté sur tous les projets importants, le Conseil manifeste désormais un intérêt plus vif pour les questions de politique générale ainsi que pour l'évolution, à ce moment difficile, des budgets ; par ailleurs, une ambiance politicienne, contre laquelle M. Pétillon estime devoir réagir, baigne ses travaux, montrant qu'ici l'évolution demandera beaucoup d'attention.

2.4. L'enquête menée par l'INUTOM en 1951-1952 sur l'évolution politique du Congo avait mis en lumière, on l'a dit, de nombreuses divergences d'opinions sur les questions de fond. Pour le temps dont on disposait, tout le monde cependant parlait de très lointaines échéances, sauf le professeur Malengreau qui prédisait que l'émancipation se ferait avant terme. En 1957-1958, le professeur Van Bilsen, confirmant son plan de 1956, écrit qu'il faut, à peine de catastrophe, s'engager à émanciper le Congo dans un délai de 30 ans. En 1958, M. Van Bilsen donne deux ans au gouvernement Eyskens pour définir sa politique. Le Groupe de travail, en décembre 1958, ne fixe pas de délai global. Même après les émeutes de janvier 1959 à Léopoldville, le ministre Van Hemelrijck envisage, pour mener le Congo à l'indépendance, un délai de 15 à 20 ans.

3. La tâche était en cours et il fallait l'achever : c'est, nous l'avons noté plus haut (pp. 66-68), la ferme conviction de M. Pétillon. Dès lors, estime-t-il, seule une néfaste fatalité, qui empêche trop souvent les Belges de s'unir sur les grands problèmes, explique l'accélération déraisonnable du processus après janvier 1959, la politique d'abandon qui prévalut lors de la Table Ronde de 1960 et le drame d'une indépendance trop tôt accordée.

## Références

### *Témoignage et réflexions*

Pp. 122-225, 245-252, 253-257, 259-266, 267-279 ; notes 17, p. 232 ; 5 et 6, p. 327 ; 13 et 15, p. 329 ; 18 et 19, p. 330.

### *Courts métrages africains*

Pp. 55, 98-107, 201-202, 349-353 ; notes 6, p. 394 ; 11, p. 396 ; 39, p. 408.

### *Récit*

Pp. 59-63, 138-140, 142-145, 191-198, 203-224, 263-271, 392-413, 428-435, 448-450, 455-467.

V. JUGEMENTS PORTÉS APRÈS 1960  
SUR L'ACTION COLONISATRICE BELGE AU CONGO :  
EXAMEN ET RÉPONSES

*Le drame de l'indépendance a fait, après coup, critiquer de toutes parts l'action colonisatrice de la Belgique. La critique est, selon les cas, pondérée ou virulente, elle se veut objective ou elle est franchement polémique. Fondée sur certains points, elle comporte souvent des légendes. Presque toujours aussi, elle commet l'erreur de juger la période qui précédait 1960 comme si l'octroi de l'indépendance à cette date avait été décidé depuis longtemps alors qu'il ne le fut qu'au début de cette année. Sur les réalités mêmes de cette colonisation et les faits qui la jalonnent, c'est souvent l'ignorance, l'approximation ou l'erreur. Sur l'action respective des autorités métropolitaines et des autorités d'Afrique, c'est fréquemment le manque d'objectivité ou la confusion. Quant aux analyses et commentaires présentés par l'auteur pour redresser les inexactitudes ou éclairer les situations, ils suscitent une véritable conspiration du silence. Celle-ci, regrettable, s'explique par le désir quasi général de ne pas revenir sur ces inexactitudes. Elle n'empêchera pas l'histoire, pour faire son œuvre, de se saisir de ces mises au point comme de tous les autres éléments.*

### Développements

#### 1. LES LÉGENDES

Les principales légendes auxquelles il convient de mettre fin sont les suivantes :

1.1. En juillet 1946, à la veille de sa retraite, le gouverneur général Ryckmans, dans une conférence aux milieux universitaires, livre ce qu'on appellera son testament politique. On a prétendu que dans cette conférence, il avait annoncé la fin du colonialisme mais que ses suc-

cesseurs, depuis 1946, n'avaient rien fait en ce sens, que cette carence explique qu'il fallut élaborer en 1956 un plan d'émancipation du Congo en 30 ans mais que c'était trop tard et que l'indépendance intervint 4 ans après.

Ces légendes sont le fait d'ignorants volontaires, car il suffisait de lire le texte de P. Ryckmans. Celui-ci reprend sa thèse habituelle : le Congo est pauvre, il faut le développer pour lui-même et pour le plus grand bien de la Belgique. Des évolués et de leurs aspirations politiques, il ne parle pas car il estime — on l'a déjà noté — que c'est bien trop tôt. C'est en ce sens qu'il défendra la « thèse belge » à l'ONU et ce n'est qu'après avoir hésité qu'il acceptera, en 1958, la présidence du Groupe de travail institué par le ministre Pétillon pour l'étude du problème politique au Congo. Entretemps, de nombreuses et importantes réalisations, allant dans le sens des recommandations de P. Ryckmans, avaient eu lieu ; on les a évoquées plus haut.

En France, une légende similaire, alimentée par le général de Gaulle lui-même, semble-t-il, fait remonter sa promesse d'autodétermination à la Conférence de Brazzaville de janvier 1944, alors qu'il n'en fut rien. Ce n'est qu'en août 1958, à Brazzaville à nouveau, qu'il offrit pour la première fois l'indépendance aux peuples d'outremer qui choisiraient de ne pas s'associer avec la métropole.

1.2. De nombreuses personnalités entretiennent la légende selon laquelle, hormis le professeur Van Bilsen, personne n'avait jamais pensé à l'émancipation du Congo. Dans la deuxième édition de son « Histoire du Congo », qui paraît en 1966, Cornevin fait entendre que, sauf M. Van Bilsen, tous les Belges semblent n'avoir rien vu ni rien compris, avoir été totalement surpris par les événements, sans préparation et le cerveau vide. Aux « Télémémoires » diffusés en 1971 par la Télévision belge, le ministre De Schryver et le professeur Van Bilsen ne font allusion qu'au plan de 30 ans de ce dernier. Le ministre Wigny y déclare qu'après le plan décennal économique et social de 1949, il aurait fallu élaborer un plan décennal politique. Il laisse entendre qu'il n'y avait rien à ce sujet alors qu'il avait lui-même écrit, en juillet 1970, que M. Pétillon avait clairement jalonné la voie à suivre, sans que ceci conduise cependant à une décision du Parlement, et alors que le Groupe de travail, créé par M. Pétillon devenu ministre des Colonies, avait soumis un plan politique complet le 24 décembre 1958. Le même son de cloche se fait entendre au cours des débats radiophoniques organisés par la RTB en 1974, et cela malgré l'interview, d'ailleurs non

publiée par la RTB, dans laquelle M. Pétillon apporte ses propres précisions sur ce point.

Or, l'ensemble des faits exposés par M. Pétillon dans ses ouvrages, et qui sont rapportés plus haut, montre que cette version est inexacte.

Pourquoi, se demande M. Pétillon, n'a-t-on jamais parlé que des écrits de M. Van Bilsen et de son plan ? Sans doute parce qu'il était libre de mobiliser l'opinion et qu'il sut le faire, tandis que lorsque le Gouverneur général devint, en 1956 et 1957, trop précis sur ce sujet, on le coupa.

1.3. Aux « Télémémoires » de 1971, M. De Schryver entretient aussi la légende. Il dit que ce qui le frappa le plus en 1956, c'est qu'il n'y avait pas d'assemblées élues au Congo. Mais il ne précise pas qu'il s'agissait d'une carence politique des pouvoirs métropolitains, alors que le Gouverneur général se battait à l'époque depuis huit ans pour obtenir le statut des villes et que, pour le reste de sa doctrine, il s'était fait rappeler à l'ordre en 1957. Il apparaît des interventions de M. De Schryver à ces débats que, comme tous les parlementaires, il ne s'intéressait que de très loin au Congo et qu'en 1956, il envisageait comme eux d'en faire une dixième province belge. La même incompréhension existait à tous les niveaux : entre le ministre et le gouverneur général, entre les deux administrations d'Europe et d'Afrique, entre les Belges de Belgique et les colons.

1.4. Le Manifeste de *Conscience Africaine* de juillet 1956 est sans doute le document à propos duquel le plus de contresens et de contre-vérités ont été dits et écrits, pour y déceler des oppositions inexistantes entre ses auteurs et le gouverneur général Pétillon.

Dans sa thèse de doctorat « Les forces politiques de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'indépendance », parue à Louvain en 1970, M. de Schrevet déclare que ce manifeste aurait contesté les positions que le Gouverneur général avait à nouveau défendues, quoiqu'en termes atténusés, quelques jours avant, dans son discours d'ouverture du Conseil de gouvernement. Le jour de la parution du Manifeste, M. Pétillon aurait, au cours d'une réception chez les évêques du Congo, crié au scandale et à l'ingratititude. Dans son interview au journal *L'Avenir*, il aurait combattu le Manifeste. En 1970 encore, même M. Ileo a donné l'impression que le Gouverneur général avait, quelques jours après, reçu les auteurs du Manifeste pour démanteler le document. Aux « Télémémoires » de 1971, on dit à nouveau que *Cons-*

*cience Africaine* rejeta, en 1956, le concept de communauté belgo-congolaise.

Comme il a été exposé en détail ci-dessus, M. Pétillon considère que ces affirmations sont inexactes. Nous renvoyons le lecteur à ce passage de la synthèse (pp. 47-49).

C'est à Bruxelles, précise-t-il, que le Manifeste suscita une assez vive émotion. On y vit surtout une manœuvre d'opposition du P.S.C., à laquelle on voulut répondre par un silence méprisant. Mais M. Pétillon en téléphona au ministre Buisseret et lui suggéra de réagir plutôt comme lui, par des entretiens et la persuasion.

Sur un point cependant, l'analyse faite par de Schrevel est exacte. Il est vrai que le discours au Conseil de gouvernement, prononcé quelques jours avant la parution du Manifeste, était mauvais : comme on l'a déjà noté en analysant ce discours (p. 43), il s'absténait de traiter le problème de l'harmonisation des conditions de vie et il présentait la communauté belgo-congolaise comme une « idée-force » à réalisation lointaine, affaiblissant ainsi l'autorité du gouverneur général auprès de l'opinion noire naissante.

1.5. Une autre légende, qu'entretient également M. de Schrevel, voudrait que le conflit personnel qui opposa le gouverneur général Pétillon au ministre Buisseret ait « profondément influencé l'évolution de la décolonisation congolaise ».

En fait, expose M. Pétillon, il n'y eut jamais de conflit personnel entre M. Buisseret et lui : M. Buisseret lui témoignait de la sympathie, lui-même aimait à le rencontrer et fut toujours loyal à son égard, même s'il se reproche aujourd'hui une coopération parfois insuffisante. Mais M. Pétillon a souvent et très fermement combattu les idées de M. Buisseret, ce qui était son droit et, dans certains cas, son devoir. Ce qu'il y eut surtout entre eux, dans la presse, les coulisses et ailleurs, ce sont des machinations obliques, sans lesquelles certains conflits eussent sans doute pu être évités : il en a été question plus haut (pp. 59-60).

1.6. C'est encore une légende de présenter l'Administration d'Afrique comme routinière et attardée.

Aux « Télémémoires » de 1971, M. De Schryver déclare que l'administration, dans les dernières années, persistait dans ses anciens errements et son immobilisme de toujours, sans préciser qu'il s'agissait de l'administration métropolitaine et non de l'africaine.

Dans son « Histoire du Ministère des Colonies », publiée en 1968 par l'Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, l'ancien directeur

général J. Vanhove met en lumière le rôle politique du ministre et de son administration, minimise celui de l'administration d'Afrique, qui est de pure exécution à ses yeux, décrit les réalisations de la première, tait les efforts de la seconde et se plaint de ses empiètements. Ainsi faisait également A. Durieux, jurisconsulte du Département, qui écrivait en substance, en mars 1947 : à Bruxelles la politique, à Léopoldville l'exécution et l'administration journalière et qui, en janvier 1959, s'interrogeait sur le contenu que pourrait bien avoir une communauté belgo-congolaise que personne n'aurait jamais pris le soin d'expliquer.

L'histoire des relations entre les deux administrations se présente, écrit M. Pétillon, tout autrement. On avait eu raison de tout centraliser à Bruxelles dans les premiers temps de la reprise du Congo par la Belgique, afin de redresser la barre après les abus de l'État Indépendant. Cependant, ceci ne devait durer qu'un temps, car il eût été sain de décentraliser peu à peu de Bruxelles vers Léopoldville et de Léopoldville vers les provinces, Bruxelles gardant le haut contrôle politique. Dès 1911 on y pensait ; en juillet 1914, un arrêté royal consacra ces intentions mais la guerre en empêcha la réalisation. En 1918, le ministre Franck reprit l'idée mais en 1928, on recentralisa, en invoquant la crise avec des arguments spécieux. En 1945-1947, le ministre Godding reprit la réforme, qui comportait notamment l'allègement des services bruxellois et l'étoffement correspondant des services d'Afrique, l'instauration d'un statut unique pour les fonctionnaires des deux administrations et celle d'un budget unique pour les recettes et dépenses d'Europe et d'Afrique. Mais le Ministre n'osa pas, ce qui eût été indispensable, faire couvrir cette réforme par un assouplissement de la Charte coloniale ; aussi, dès 1948, le Parlement rejeta-t-il le budget unique et tout fut recentralisé, seule subsistant la réorganisation des cadres. Celle-ci conduisit à des gonflements de cadres inadmissibles à Kalina ; Vanhove s'en offusque mais oublie que c'est le Département lui-même qui avait sabordé le transfert des compétences en Afrique et que M. Pétillon, devenu vice-gouverneur général puis gouverneur général, critiqua ce gonflement devenu sans objet et s'attacha à le réduire. Depuis 1946, en fait, le Département, qui avait été hors jeu pendant toute la guerre, et qui savait fort bien que, pendant le conflit, la Colonie avait appris à s'administrer elle-même, se préoccupa au premier chef de se rétablir dans sa configuration ancienne et de se développer, en invoquant les arguments de toujours, fondés sur la mission de haute direction et de contrôle de la métropole. Un arrêté royal du 25 janvier 1952 rétablit le Département dans son ampleur ancienne et les choses

dureront ainsi jusqu'à la fin. La tendance de ramener tout à Bruxelles, à laquelle les hommes politiques sont sensibles, s'accentua à partir de 1954. Dès 1956-1957, elle prit même une forme doctrinale, certains préconisant, comme il a déjà été exposé, de diviser le Congo en territoires dépendant directement de Bruxelles, par l'entremise de commissaires royaux, de supprimer le gouvernement général et d'en intégrer les services dans ceux du ministère (v. p. 58).

On dira peut-être, poursuit M. Pétillon, qu'il était légitime, voyant la montée des problèmes, de reconcentrer la stratégie à Bruxelles. Or, il n'en fut rien : le Ministère, rétabli dans son ampleur ancienne en 1952, se tut sur tous les problèmes importants de l'évolution politique, chercha à retarder celle-ci, notamment à l'occasion du statut des villes, fut lui-même neutralisé par tous les ministres successifs. C'est en Afrique qu'une doctrine s'élabora, admise comme « idée-force » par le ministre Buisseret puis réduite au silence à partir de 1957. C'est M. Pétillon, devenu ministre à son tour, aidé par ses propres collaborateurs, qui épaula le Groupe de travail en 1958. De tout cela, ajoute M. Pétillon, J. Vanhove ne parle pas. Il déforme le discours du Gouverneur général au Conseil de gouvernement de 1952, tait les autres et rappelle le plan de sauvetage du Département, imaginé par celui-ci pour survivre à l'indépendance du Congo. M. Pétillon porte sur ces faits le jugement suivant :

Ce sont, d'abord, l'échec différé de la réforme du roi Albert à l'entrée de la première guerre mondiale, ensuite, le torpillage immédiat de celle du ministre Godding, au sortir de la seconde, qui freinèrent gravement — par l'intrusion qu'ils permirent des intérêts et de la politique métropolitains — la normale et sage marche du Congo vers son autonomie.

1.7. Une dernière légende veut que la situation économique du Congo fût devenue tellement mauvaise à partir de 1958 que les Belges décidèrent de renoncer à poursuivre leur œuvre.

Il a déjà été fait justice de cette assertion plus haut : les Belges crurent peut-être que la situation était telle mais, dans ce cas, ils se laissèrent manipuler par les catastrophistes car, malgré la récession passagère de 1957 à 1959, la situation économique du Congo était fondamentalement saine et seuls les troubles politiques la compromirent.

## 2. LES ERREURS D'APPRÉCIATION

Il convient par ailleurs de redresser trois importantes erreurs d'appréciation.

2.1. Cornevin, dans son « Histoire du Congo » déjà citée, pense que c'est à cause des Belges de tendance flamingante que l'enseignement pour Congolais fut dispensé en langue vernaculaire et que l'élévation du niveau de cet enseignement ne résulta que de la présence croissante d'enfants belges, dont les parents ne voulaient pas se séparer.

Cette manière de voir est inexacte à plus d'un titre.

D'abord, seul l'enseignement primaire se donnait en langue indigène, et cela pour éviter l'assimilation pure et simple des Congolais, qui était d'ailleurs contraire à notre doctrine d'association. Mais après le niveau primaire, l'enseignement se donnait en français. Notre vraie difficulté fut de faire admettre par les Congolais un système qui fasse au néerlandais à la fois une juste place pour les enfants flamands, qui avaient le droit d'être éduqués dans leur langue, et une place suffisante pour que les enfants congolais puissent, comme leurs condisciples belges, se voir conférer des diplômes officiellement équivalents à ceux de la métropole. Une solution ne fut trouvée, après de nombreux débats, qu'en 1958. Par ailleurs, nous n'avions pas attendu la présence d'enfants blancs pour éléver le niveau de l'enseignement. Dès 1925, un enseignement supérieur était dispensé à des Congolais par l'institution de Kisantu. Lorsque des athénées et collèges furent créés, ils le furent d'abord pour les enfants des Européens mais ils s'ouvrirent peu d'années après aux enfants africains, puis l'on créa uniquement des instituts interraciaux. Quant aux universités, c'est avant tout pour les Congolais qu'elles furent créées.

2.2. Dans le même ouvrage, Cornevin estime que le problème des terres fut le principal de ceux qui opposèrent les Congolais aux Belges.

À cet égard, M. Pétillon note qu'il est exact que la législation de l'État Indépendant du Congo était inspirée des conceptions européennes de la propriété et que, malgré les précautions prises par elle pour ne pas spolier les indigènes, des abus furent commis à cette époque. Il y fut progressivement mis fin, dès 1906 puis à partir de la reprise du Congo par la Belgique. Du temps même de la colonisation, des reproches furent adressés au régime, concernant notamment l'ampleur excessive des concessions, les indemnisations insuffisantes, la satura-

tion de certaines régions, l'étendue des droits de choix des concessionnaires. Par ailleurs, ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale qu'on se mit à mettre en doute la validité, au regard de la philosophie indigène, du concept même des terres vacantes, qui constitue le centre de tout le système. Ceci conduisit le législateur à reprendre la question *ab ovo*: des spécialistes indépendants furent consultés dans les années 50 ; une commission spéciale du Conseil colonial, constituée en 1955, se pencha ensuite sur le problème ; un groupe d'étude interdisciplinaire fut, dans le même temps, constitué par les autorités d'Afrique. Finalement, la Belgique remit au Congo indépendant, à titre de dernière proposition technique du colonisateur, un projet de loi rédigé par un groupe que présida M. Pétillon et s'inspirant des travaux de l'ancien groupe d'étude. Ce texte a été appliqué par le Congo indépendant jusqu'en 1973, date à laquelle intervint, pour d'autres motifs, la « zaïrisation » des entreprises et des biens.

D'autre part, on l'a dit déjà, le décret du 10 février 1953 avait permis à tous les Congolais d'accéder à la propriété des terres enregistrées sous le régime du droit écrit.

2.3. En se fondant sur le cas du Kwango-Kwiliu qu'il a visité après l'indépendance, H. Weiss émet l'hypothèse que le mouvement d'émancipation ne serait pas né des villes en gagnant les milieux ruraux mais que ce serait l'inverse, les masses rurales ayant été poussées à bout par une administration oppressive et inefficace, elle-même démoralisée par les directives absurdes et les tâches dévorantes dont elle était accablée par la hiérarchie. À l'appui de cette hypothèse, H. Weiss invoque le témoignage de leaders politiques, de territoriaux comme André Ryckmans, qui a travaillé dans la région en 1955, et d'anciens territoriaux comme F. Grévisse, qui avait surtout l'expérience du Katanga. L'auteur estime que cette hypothèse serait peut-être extrapolable au Congo tout entier et à d'autres anciennes colonies. C'est ce qu'il appelle, dans un ouvrage cohérent paru en 1967, le « rural radicalism ».

M. Pétillon conteste cette thèse : bien qu'il y ait eu dans certaines régions des malaises sporadiques, ce n'est pas, dit-il, la masse qui a fait chanceler une autorité qui avait réussi, malgré ses tâches, à garder un visage humain : ce sont des influences et des forces, presque toutes extérieures, dont personne ne parle et qu'il a décrites plus haut. Quant aux critiques formulées par des territoriaux et par A. Ryckmans en particulier, il faut les évaluer à leur juste valeur : il s'agit dans son cas de lettres privées, écrites à l'emporte-pièce, qu'il n'aurait sans doute

jamais accepté de publier et qu'il est facile de réfuter sur les points essentiels ; elles dénigrent les chefs, ce qui s'est toujours fait dans toutes les administrations du monde. Pour le surplus, Weiss confond sans doute l'état d'esprit de 1955 avec celui qu'il a connu plus tard.

### 3. LES CRITIQUES

Il faut enfin répondre à plusieurs critiques.

3.1. Partant du principe que la colonisation, maladie historico-sociologique, portait en soi, dès l'origine, les germes de son déclin et de sa fin, M. de Schrevet, dans sa thèse de doctorat déjà citée, cherche des indices montrant que « le pouvoir » réagit mal aux nécessités de l'heure. Ainsi, tout en notant le tournant historique de l'après-guerre et en attachant une grande importance aux matières qui firent l'objet du train de mesures de 1947 et des années suivantes, l'auteur regrette-t-il, notamment, la lenteur mise à constituer le Fonds du Bien-Être Indigène et les négligences apportées à promouvoir les coopératives.

À cet égard, il y a lieu de préciser ce qui suit.

Le Fonds du Bien-Être Indigène, créé par arrêté du Régent du 1<sup>er</sup> juillet 1947, constituait, on l'a dit déjà, une forme de remboursement par la métropole des dettes contractées par celle-ci à l'égard de la Colonie pour les dépenses belges de souveraineté supportées par le budget colonial pendant la guerre. Étant donné ce caractère, ce Fonds n'aurait certes pu être créé beaucoup plus tôt qu'en 1947, ses premières interventions se faisant dès 1948.

Quant aux coopératives, organisées par le décret du 16 août 1949 et intimement liées aux paysannats, M. Pétillon a lui-même, en 1955, fustigé le manque d'intérêt et de soin porté à la matière par certains fonctionnaires et relevé l'imperfection de la législation. Ceci ne signifie pas cependant que, dans leur ensemble, les fonctionnaires concernés aient été négligents. À cet égard, M. de Schrevet omet de dire que son maître, le professeur Malengreau, consulté en la matière, rendit un vif hommage au dynamisme des fonctionnaires qu'il avait rencontrés mais recommanda une grande prudence, afin de ne pas heurter de front par une action trop rapide les mentalités coutumières.

3.2. La communauté belgo-congolaise fut-elle, comme on l'a dit, le rêve d'un songe-creux, l'astuce destinée à maintenir l'emprise des

Belges (Van Bilsen) ou encore un concept vague, jamais défini (Durieux) ?

Il n'en est rien.

Le concept fut clairement défini et fit l'objet de nombreuses et importantes applications : ceci a été montré plus haut.

Par ailleurs, les solutions que cette politique impliquait étaient, en leur temps, naturelles, nécessaires et les seules concevables.

— *Naturelles*. Toutes les métropoles, à l'époque, ont pensé à s'associer à leurs anciennes colonies, non à se séparer d'elles. Ce fut notamment le cas pour la France et pour le Royaume-Uni. Certes, ces politiques échouèrent dans une large mesure. Mais nous n'étions donc pas naïfs en en imaginant de semblables et nous nous trouvions d'ailleurs dans de meilleures dispositions que d'autres pour réussir : ainsi, jamais nos dirigeants n'avaient cru, comme parfois ailleurs, que le Noir était inéducable ; nous avions prôné dès 1952 la parité des Noirs et des Blancs dans les assemblées.

— *Nécessaires*. Ces politiques devaient assurer une indispensable transition. Le Congo, territoire africain très avancé au plan économique et social ainsi que dans le domaine de l'enseignement, était en retard au plan politique parce que, on l'a dit, la colonisation belge avait commencé plus tard et que tous les responsables belges voulaient créer au Congo une véritable démocratie, commençant par le bas et s'appuyant sur la masse. Quand il fallut accélérer le mouvement, il devint indispensable d'associer rapidement les Blancs et les Noirs à l'échelon de base, c'est-à-dire dans la gestion des communes, afin que les Noirs apprennent et que les Blancs, acquis à l'idée de l'émancipation politique du Congo, fassent contrepoids aux nationalismes jeunes et excessifs, aux subversions. Partout où le colonat fut associé au mouvement, celui-ci se développa plus raisonnablement que là où il en fut exclu. Or, au Congo, la Belgique accepta soudain de renoncer à cette transition, en faisant preuve d'une incompréhension croissante, pour ne dire que cela, à l'égard des Blancs d'Afrique, et ce fut le drame. Le professeur Stengers a confirmé, dans ses travaux, le rôle nécessaire des Blancs pendant la transition. C'est un point d'ailleurs sur lequel M. Pétillon s'était séparé de P. Ryckmans, très méfiant à l'égard des colons.

— *Les seules concevables*. Ces politiques étaient les seules concevables, parce que les seules qui tinssent compte des diverses tendances de l'opinion et qui conciliaient tous les intérêts. À côté de l'opinion naissante des Noirs, il y avait l'opinion dite « coloniale » des Blancs d'Afrique et d'Europe. C'était ceux-ci qu'il fallait avant tout convain-

cre et, pourquoi ne pas le dire, convertir. Comment y réussir ? Non pas en proposant un plan de 30 ans, jugé par eux peu sérieux. C'est à ce moment que la Belgique eût dû offrir une solution de rechange acceptable par tous : coopération, association organique, interne et externe. Mais le Ministre interdit au Gouverneur général d'en parler encore, n'en parla pas lui-même et la Belgique ne se déclara en ce sens que le 13 janvier 1959. Ensuite, cette solution — prônée notamment par le Royaume-Uni en Afrique centrale — fut jugée tardive et la Belgique l'écarta formellement en n'invitant même pas les Blancs d'Afrique à la Table Ronde ; elle chercha seulement à décider avec 90 Congolais une indépendance qui ne serait, si possible, ni immédiate ni inconditionnelle. On sait ce qu'il advint.

Certes, la politique d'association — qui en fin de compte a fait faillite partout — était difficile : les Blancs d'Afrique et d'Europe avaient jugé prématuée, en 1955 et après, la proposition de M. Pétillon d'introduire légalement le principe de la parité dans tous les conseils ; le professeur Stengers confirme qu'en 1956 encore, l'annonce par le gouvernement d'une politique d'émancipation eût déchiré le pays. Mais la partie était aussi jouable pour nous, qui avions proposé la formule en 1952, que pour le Royaume-Uni : celui-ci n'instaura une formule d'association en Afrique centrale qu'en 1960, soit huit ans après, et cette formule tint jusqu'en 1963.

Cette politique visait-elle à un état de chose définitif ? M. Pétillon la concevait pour l'avenir prévisible, sans pouvoir ni vouloir lui fixer un terme. Dans son esprit, la parité, indispensable pendant un certain temps, était destinée à s'effacer, lorsque les circonstances l'auraient réglé, devant le nécessaire principe démocratique du nombre.

Difficile dans les débuts parce que les Européens renâclaient, irréaliste plus tard parce que les Africains extrémistes n'en voulaient plus, la communauté belgo-congolaise fut, pendant quelques courtes années, estime M. Pétillon, la seule doctrine concevable et constructive. Personne, à l'époque, n'en exposa de meilleure et de plus applicable. Mais il eût fallu, à temps, en prenant appui sur elle, définir clairement et officiellement une politique, ensuite et surtout l'appliquer d'autorité, tant à l'égard des récalcitrants parmi les Blancs qu'à l'égard des éléments portés au désordre parmi les Congolais.

En liaison avec ce qui précède, écrit encore M. Pétillon, on peut dire avec Young, dans son ouvrage « Politics in the Congo » paru en 1965, que les Belges se trompèrent en croyant qu'ils avaient politiquement le temps. Avec Stengers, on peut dire également que, décreté en

1956, le plan de 30 ans de Van Bilsen aurait dressé contre lui les Belges d'Europe et d'Afrique. Mais on ne peut le suivre lorsqu'il ajoute : « la nouvelle politique est arrivée au moment opportun, c'est-à-dire au moment où elle était possible sans provoquer de déchirement des esprits » (*Le Flambeau*, septembre-octobre 1959, p. 475). En réalité, il était devenu urgent en 1956 que les pouvoirs publics définissent une politique. La seule acceptable par tous était la politique d'association, interne et externe, que M. Pétillon avait, en 1952, commencé d'exposer et qu'il projetait, en 1957, de préciser. Parce qu'elle conciliait les intérêts européens et africains, elle était susceptible de flétrir les résistances des Blancs plutôt que de les durcir, d'apaiser pendant assez longtemps les revendications nationalistes des Noirs plutôt que de les débrider.

3.3. Selon de Schrevet, M. Pétillon ne s'est pas rendu compte que, comme le professeur Malengreau l'avait constaté dès 1951, il était trop tard pour entamer la formation politique des populations par le bas : « c'était accepter par le fait même de ne pouvoir satisfaire pleinement les aspirations de l'élite qui demandait d'exercer des responsabilités et de participer à l'administration du pays. »

M. Pétillon répond à cela que M. Malengreau considérait comme tout le monde qu'il fallait commencer par le bas mais était le seul à avoir déclaré qu'il était trop tard, « que loin de renoncer à satisfaire les aspirations de l'élite, on luttait à ce moment même pour relancer le statut des villes et, par la défense du principe de la parité, à en introduire les représentants dans tous les conseils de la Colonie, en nombre égal à celui des Européens... On les savait insuffisamment préparés, mais justement on visait à parfaire ainsi leur formation et l'on devançait Kasa-Vubu qui plus tard allait tant de fois dire que « c'est en forgeant qu'on devient forgeron ».

3.4. M. de Schrevet reproche encore au gouverneur général Pétillon d'avoir commencé l'éducation de base par les villes, ce qui devait accentuer l'écart avec les populations de l'intérieur et était contradictoire avec la doctrine de formation politique de l'ensemble de la population, en commençant par le bas.

En réalité, il existait des décrets sur les circonscriptions, centres extracoutumiers et cités indigènes, bien antérieurs au statut des villes ; ils devaient certes être réformés mais ils étaient en application. En 1952, M. Pétillon s'occupa de faire avancer le projet de statut des villes parce qu'il était en chantier depuis 1948 mais il s'occupa avec le

même soin des autres décrets ; ceux-ci bénéficièrent des mêmes principes et furent pris, comme le décret sur les villes et communes, en 1957. L'urgence du statut des villes était d'autant plus grande que, les milieux urbains évoluant en fait plus vite que les milieux ruraux, il fallait les canaliser sans tarder dans de fortes institutions locales. Le pouvoir ne sacrifia l'élite ni de l'intérieur ni des villes mais il voulut empêcher qu'on l'excitât, sans mesure et pour le malheur du pays, à brûler les étapes.

Dans le même ordre d'idées, F. van Langenhove croit à tort que le pouvoir colonial belge, tout en reconnaissant les chefs, les avait relégués à l'échelon le plus bas, celui des circonscriptions indigènes. « En vérité, précise M. Pétillon, sous réserve des ajustements nécessités parfois par de meilleures structurations locales, les chefs furent maintenus au niveau où les avaient établis l'histoire et la coutume » (ainsi, au Ruanda-Urundi, ils étaient au sommet). En ce domaine comme en d'autres, la Belgique pratiquait une politique originale, à mi-chemin entre l'administration indirecte de Lord Lugard et l'assimilation ou l'action plus directe des Français.

3.5. On a dit que nous voulions instaurer au Congo une démocratie « à la belge ». Dans l'opinion de M. Pétillon, ceci est contredit par les faits. Les réformes de 1957 comme celles préconisées pour l'avenir par le Groupe de travail de 1958 prévoyaient une évolution institutionnelle prudente, adaptée aux réalités de l'intérieur comme des villes mais toutes tendaient à faire progressivement exercer le pouvoir par des élus, sous le contrôle des électeurs et moyennant une tutelle de plus en plus légère. L'évolution de ces institutions devait se faire dans le respect des droits de l'homme et des valeurs africaines, dans le sens que leur imprimerait les forces vives du pays. Personnellement, M. Pétillon pensait cependant qu'on n'avait pas été assez loin, en 1957, dans l'évolution des conseils de province et de gouvernement ; il pensait aussi que l'avenir conduirait sans doute le pays vers une certaine forme fédérale de structure de l'État.

3.6. M. de Schrevel reproche au pouvoir colonial d'avoir retardé la création d'un enseignement universitaire pour le Congo, et à M. Pétillon spécialement d'avoir voulu exclure des premiers enseignements les facultés de droit et de philosophie et lettres, considérées par lui comme « une pépinière de futurs révolutionnaires ». Aux « Télémémoires » de 1971, M. De Schryver présente une image déformée de l'attitude de M. Pétillon à l'égard des études de droit.

La réalité est la suivante.

Il est probable qu'en 1948, MM. Wigny et Jungers aient estimé que la création d'universités était prématurée car elle accélérerait dangereusement la décolonisation. La vraie raison est qu'il fallait, à cette époque, donner une absolue priorité à la lutte contre la pauvreté des Noirs, à la diversification de l'économie, à toutes les préoccupations qui donnèrent lieu, notamment, aux mesures de 1947 et au premier plan décennal. Dans ce cadre, la priorité allait incontestablement, en matière d'enseignement, au développement des deux premiers niveaux. Mais, selon M. de Schrevel, les promoteurs du projet d'université Lovanium menacèrent le ministre Dequae de se plaindre à l'ONU de la politique rétrograde du gouvernement belge s'il n'acceptait pas la création d'une université, ce qui montre l'état d'esprit de ces promoteurs à ce moment. M. Dequae accepta le projet Lovanium, mais sans les facultés de droit et de philosophie et lettres. Il est possible, écrit M. Pétillon, que lui-même ait dit à l'époque que ces facultés seraient « une pépinière de futurs révolutionnaires » mais on déforme, sur ce point, sa véritable pensée.

À Bruxelles comme à Léopoldville en effet, les services souhaitaient que l'enseignement universitaire fût, comme les autres, organisé au Congo, seules les spécialités peu suivies se faisant en Belgique ou à l'étranger. M. Pétillon pensait de même, estimant, comme A. Sauvy l'a écrit plus tard, que c'était la formule la moins « impérialiste ». Il estimait aussi qu'il fallait une seule université, émanant des quatre universités belges. Mais l'Université Catholique de Louvain ayant pris les devants en fondant l'Université Lovanium, on en créa une deuxième, officielle, et non pas au Ruanda-Urundi comme M. Pétillon le préconisait, mais à Élisabethville. De plus, on attira des étudiants congolais en Belgique. Par ailleurs, M. Pétillon croyait qu'il fallait commencer par les facultés le plus directement utiles au Congo, à savoir l'agronomie, la médecine, l'ingénierat, les sciences commerciales, la pédagogie, en différant l'enseignement du droit et des sciences politiques, disciplines moins urgentes et plus accordées aux tendances « palabreuses » des Noirs. Mais Lovanium créa d'emblée ces facultés également. Il est déplorable, estime-t-il, que tant de considérations et de manœuvres partisanes aient entaché la solution raisonnable de problèmes pour lesquels seul l'intérêt des territoires aurait dû prévaloir.

3.7. Il a été dit plus haut (pp. 43-44, 46, 56, 59), au sujet des exigences statutaires et pécuniaires de l'Association du Personnel indigène

de la Colonie (APIC) que le gouverneur général Pétillon voulait replacer ces exigences dans le cadre d'ensemble de l'harmonisation des conditions de vie de tous les habitants du Congo, mais que, bloqué sur ce point par les négociations entre l'APIC et le Ministre, il dut finalement résoudre le problème sans contexte d'ensemble. Sur ce point, M. de Schrevel lui reproche son irréalisme : d'avoir différé en 1956 les solutions finalement retenues provoqua, dit-il, une fois de plus, énervement et accélération de la décolonisation.

M. Pétillon confirme à ce sujet sa conviction qu'il était absolument nécessaire de disposer d'un cadre d'ensemble pour harmoniser progressivement, sans creuser les écarts mais en cherchant au contraire à les réduire, les conditions de vie de l'ensemble des habitants, noirs et blancs, du pays. C'était, dit-il, essentiel pour la viabilité de la communauté belgo-congolaise. Ailleurs, il note que le résultat des avantages nouveaux obtenus en 1954 par le personnel européen de l'administration (AFAC) avait déjà été de creuser cet écart entre les rémunérations des Blancs et des Noirs et que l'on courait le risque de voir bientôt se déclencher un mouvement général de hausse alors qu'il fallait pratiquer la politique inverse. Pour les commis de l'APIC, écrit-il, sa prédiction se réalisa en 1957 car il fallut malgré tout leur accorder presque entièrement ce qu'ils revendiquaient. Puis, dans le même mouvement désordonné, il fallut en 1958 porter au niveau injustifié qu'avaient atteint les traitements des fonctionnaires européens ceux des bourgmestres africains nommés en application du récent statut des villes. Par deux fois il affirme, on l'a déjà noté, que lorsque ses propositions échouèrent en ce domaine fondamental, le sentiment eut tendance à se confirmer en lui que tout était perdu. La Belgique, écrit-il, léguera au Congo indépendant une structure de rémunérations beaucoup trop lourde.

3.8. Plusieurs critiques sont adressées à M. Pétillon au sujet du Groupe de travail créé par lui, avec l'accord du gouvernement, en septembre 1958 : il aurait fallu, dit-on, faire une grande déclaration politique, tout de suite (P. de Briey) ou au moins le 18 octobre, à l'occasion des fêtes du Cinquantenaire de la reprise du Congo par la Belgique (Gillis) ; ce fut une erreur, dit-on encore, de rechercher l'appui du Parlement alors qu'il fallait agir vite (G.H. Dumont) ; ce fut une erreur, dit-on enfin, de ne pas intégrer dans le Groupe de travail des évolués et des représentants des forces politiques du Congo, ou à tout le moins

de ne pas organiser au Congo un référendum sur les conclusions du Groupe (Young, de Schrevel, Masson).

À ces critiques, M. Pétillon oppose les arguments suivants.

— S'il avait fait une déclaration politique au début de sa charge ministérielle, M. Pétillon aurait compromis les chances de faire accepter une politique nationale par le gouvernement et le parlement. On l'a vu plus haut : le simple mot de « décolonisation » dans sa bouche avait provoqué au Sénat, le 30 juillet, « un feu de brousse » ; le gouvernement écarta son idée d'inviter le Roi à assister, en octobre, aux fêtes du Cinquantenaire à Léopoldville ; de profondes réticences se manifestèrent à la simple éventualité que le Chef de l'État prononce le mot d'« autonomie », en écho aux propos tenus en août, à Brazzaville, par le général de Gaulle. Aucun homme politique ne conseilla à M. Pétillon de faire une déclaration. Même les trois parlementaires du Groupe de travail se turent, entre le retour du Groupe en Belgique, le 15 novembre, et les événements du 4 janvier 1959.

Lors des fêtes du Cinquantenaire à Léopoldville, le 18 octobre 1958, la situation était toujours la même. La Belgique avait toujours un gouvernement minoritaire et depuis les élections communales du 12, celui-ci cherchait de plus en plus ouvertement à s'élargir par une alliance avec les libéraux, peu enclins à une accélération de l'évolution politique de la Colonie. De plus, le Groupe de travail assistait à ces fêtes avant d'entreprendre son périple au Congo et il n'était pas question de paraître lui donner des directives.

— G.H. Dumont a raison de considérer que la recherche d'une union nationale sur l'avenir politique du Congo était un réflexe de technicien. Cependant, il fallait impliquer un Parlement, trop indifférent d'habitude à ces questions, car sans cet appui aucune solution acceptable n'aurait pu se dégager et les critiques contre l'autoritarisme de M. Pétillon auraient repris. M. Van Hemelrijck a d'ailleurs adopté une formule identique, en 1959, pour le Ruanda-Urundi. Par ailleurs, ce Groupe de travail n'a pas constitué une perte de temps. En composant un Groupe tripartite, alors que le gouvernement Eyskens, homogène et transitoire, ne pouvait rien faire, M. Pétillon gagnait du temps au lieu d'en perdre car il ouvrirait les voies à un traitement parlementaire rapide. J. Van Bilsen, qui parlait d'une évolution de 25 à 30 ans, demandait au gouvernement, on l'a déjà noté, d'élaborer ses plans en un ou deux ans ; or, le Groupe de travail remit son rapport en six mois. On mit ainsi six mois, écrit M. Pétillon, pour faire ce que d'autres avaient mis des années à empêcher : c'était vraiment une « politique de

mouvement ». Si M. Van Hemelrijck a pu ensuite agir plus vite, ce fut à cause de son prestige du moment et du rapport du Groupe de travail.

— Quant à la composition de ce Groupe, M. Pétillon rappelle, nous l'avons déjà noté, qu'il a demandé, en août 1958, à une douzaine de représentants de l'élite congolaise de se mettre d'accord sur un ou deux noms ; ils n'y sont pas arrivés. Choisir d'autorité ou sur des listes eût été aussi mauvais. Les forces politiques du Congo étaient fort nombreuses et il aurait fallu ajouter également au Groupe les personnalités belges proposées au Sénat par M. Van Remoortel. Le premier gouvernement Eyskens, provisoire et minoritaire, n'aurait pas admis « pareil sanhédrin » car il aurait paru trop représentatif du Congo et ses conclusions auraient été trop contraignantes. Soumettre les conclusions du Groupe de travail à un référendum eût été, par ailleurs, une comédie odieuse : sur l'indépendance, la réponse n'aurait pas fait de doute ; sur les conditions de l'indépendance, il n'y aurait plus eu que confusion : combien dans la masse pensaient en termes de pays ? combien savaient ce qu'était vraiment le Congo ? Ni M. Van Hemelrijck ni M. De Schryver ne pensèrent à recourir à cette formule. Les milieux belges dont dépendait le Congo ne l'eussent d'ailleurs pas acceptée : même au sein du Groupe de travail, il y eut des réticences à aller résolument de l'avant et les réformes proposées par le Groupe s'étaisaient largement dans le temps. Il faut noter enfin qu'au cours de l'été 1958, il ne s'agissait pas encore de négocier avec les Congolais mais bien de préparer les Belges à l'évolution politique de ce pays.

3.9. Le drame de 1960 montre-t-il, comme beaucoup l'écrivent (C. Young notamment), que la Belgique avait mal préparé le Congo à l'indépendance ?

Ceux qui s'expriment en ce sens commettent une erreur de méthode : celle de considérer que l'année 1960 était inscrite de toute éternité comme la date de l'indépendance. Remontant dans le temps, ils peuvent alors dire que la Belgique a mal fait son œuvre. Or, il faut le rappeler, en 1958 certains parlaient encore de 25 à 30 ans, en janvier 1959 on pensait encore à plus de 10 ans ; personne ne parlait d'un an et demi !

Cette erreur de méthode vient peut-être de ce qu'en histoire récente, on s'arrête surtout aux causes qui paraissent les plus raisonnables et les plus évidentes. D'autre part, les anticolonialistes de principe demeurent fidèles à leur foi.

Ce n'est que plus tard, estime M. Pétillon, qu'on pourra poser les

bonnes questions : l'indépendance du Congo ne fut-elle pas, plutôt que mal préparée, simplement prématurée ? Qu'eussent représenté quelques années de plus ? La Belgique doit-elle être blâmée de n'avoir pu ou voulu résister assez longtemps à la pression ? Si elle ne le put, n'est-ce pas à la suite d'une dernière et complexe série de malchances contre lesquelles les hommes, à certains moments de l'histoire, sont impuissants ? Si ce fatal enchaînement ne s'était pas produit, comment l'œuvre aurait-elle pris fin ? Chacun, conclut l'auteur, répondra selon sa pente. Les Congolais jugeront à leur tour. Ce Congo dont, qu'on le veuille ou non, les Belges auront, en quelques décennies, façonné le destin.

#### 4. CONSPIRATION DU SILENCE

4.1. Déjà lorsqu'il était gouverneur général, les discours de M. Pétilion soulevaient rarement, il le note, un grand intérêt ; en 1953, un tel intérêt se manifesta, parmi les membres noirs et blancs du Conseil de gouvernement, mais ce fut exceptionnel. C'est dans ces exposés cependant que M. Pétilion définissait la doctrine d'association qu'il proposait comme base de l'évolution du pays, précisait les exigences de cette doctrine et décrivait les réformes acquises ou projetées pour l'appliquer dans les domaines prioritaires. Mais ces discours, tout en soulevant de-ci de-là certaines critiques circonstancielles, étaient, pour le fond, considérés, on l'a dit déjà, comme un exercice de style.

Après 1960, M. Pétilion s'appliqua, dans trois ouvrages successifs s'échelonnant sur près de vingt ans, de 1967 à 1985, à commenter les principaux événements de la colonisation belge, à en montrer les points forts et les faiblesses et à redresser ce qu'il considérait comme des erreurs de fait ou d'appréciation dans les critiques adressées à cette œuvre ainsi qu'à sa propre action, comme fonctionnaire puis comme ministre. Le même silence accueillit ces travaux :

Des débuts à la fin et même encore de nos jours, une chape de silence pèse lourdement sur tout ce que nous disions ou tentions de faire en dehors des sentiers battus.

Le comble fut atteint, écrit-il, lorsqu'on omit de joindre à la relation écrite de débats radiodiffusés sur la décolonisation, qui eurent lieu en 1974, le texte de l'interview qu'il avait donnée aux animateurs de ce débat.

4.2. À cette conspiration du silence, M. Pétillon voit deux explications.

Bien qu'assumant les hautes responsabilités de gouverneur général, M. Pétillon parlait, de 1952 à 1958, à titre de fonctionnaire. Or le fonctionnaire, n'ayant pas de caractère représentatif, ne paraît engager personne d'autre que lui-même, même si ce qu'il dit ou ce qu'il fait est formellement couvert par son ministre. Pendant ces années, seul le ministre des Colonies représentait donc le Congo aux yeux de l'opinion. M. Ryckmans, malgré son très grand prestige, connut une situation identique.

Par ailleurs, depuis 1960, trop de personnes souhaitent qu'on ne rouvre pas la question congolaise : les progressistes de gauche et de droite, dont toute l'attitude passée s'effondrerait si ce qu'ils considèrent comme « la réaction » cessait d'apparaître comme un bloc monolithique dont l'aveuglement fut complet et dont la culpabilité reste entière ; les coloniaux conservateurs, qui, de bonne foi, ne virent pas que le Congo changeait ou qui sciemment voulurent freiner l'évolution, ne désirent pas non plus qu'on réexamine toutes ces questions. Ainsi, chacun se tait sur les écrits de M. Pétillon et continue à propager sa vérité.

4.3. L'auteur conclut qu'il ne faut pas dramatiser. Les hommes vivent dans leur cosmogonie de groupe. L'histoire a toujours connu ces phénomènes. L'essentiel est de rassembler des matériaux pour l'avenir.

## Références

### *Témoignage et réflexions*

Pp. 287-325, 358-364 ; notes 7, p. 228 ; 9, p. 229 ; 1, p. 326 ; 9, p. 424.

### *Courts métrages africains*

Pp. 18-24, 25-32, 56-57, 71-76, 83-96, 102-103, 110-113, 117-148, 149-158, 161-166, 169-171, 172-188, 194-197, 197-198, 198-200, 202, 216-224, 233-271, 280-286, 286-289, 292-294, 302-314, 315-316, 318-324, 325-327, 342-345, 346-349, 357-373, 375-390 ; note 9, pp. 395-396.

### *Récit*

Pp. 170-175, 294-295, 312-315, 324-325, 349-354, 516-519, 553-555.

## LES TRAITS ESSENTIELS D'UNE PENSÉE

Au terme de cette synthèse, il serait périlleux de vouloir résumer en quelques lignes une pensée politique empreinte d'une si profonde conviction mais aussi de tant de nuances.

En la ramenant à ses axes essentiels, il est permis cependant de tenter d'exprimer cette pensée de la manière suivante.

Les Belges avaient à l'égard du Congo un vieux fond de sagesse et de généreuses intentions humanitaires mais aussi un paisible égoïsme et une profonde indifférence. Ces sentiments, qui coexistaient en eux de façon peu consciente, peu cohérente et en tout cas irréaliste, les amenèrent à se persuader que le Congo n'accéderait que dans un futur lointain et indéterminé à la maturité politique et qu'il faudrait se préparer à l'intégrer définitivement, à ce moment, dans l'ordre juridique de son ancien colonisateur.

Ceci empêcha les Belges d'être attentifs à la doctrine toute différente de l'association qui, avec l'assentiment des ministres des Colonies, s'élaborait sur place à partir de 1952, qui commença d'y être appliquée dans d'importantes matières et qui, malgré les changements de comportement souvent difficiles qu'elle demandait, repréSENTA pendant quelques courtes années, pour la Belgique comme pour le Congo, la chance la plus sérieuse de réussir la décolonisation.

La fatalité, due surtout à la désunion des Belges, ne permit pas qu'il en fût ainsi : à l'indifférence succéda, en Belgique, le désir de se mêler de tout et l'on passa bientôt, sans transition, d'un conservatisme insensé à une néfaste précipitation.

Aujourd'hui encore, tout le monde croit que l'Administration d'Afrique n'avait rien préparé et que seul le Plan de 30 ans du professeur Van Bilsen constitua, mais trop tard, une stratégie pour l'avenir politique du Congo.

Il faut travailler à redresser ces erreurs, tout en sachant que seule l'histoire pourra, plus tard, faire la pleine lumière sur cette période et rétablir de plus justes perspectives.

DEUXIÈME PARTIE

Analyse critique  
de quelques thèmes récurrents

(présentations respectives  
de F. Reyntjens et de A. Stenmans)

## **INTRODUCTION**

Après avoir, dans les pages qui précèdent, exposé la pensée politique du gouverneur général Pétillon, telle que nous avons cru la saisir dans ses trois ouvrages majeurs, nous poursuivons notre démarche en présentant nos propres réflexions à propos de certains des thèmes que M. Pétillon aborde le plus souvent dans ces ouvrages.

Quittant ainsi le domaine de la synthèse, nous entrons dans celui de l'analyse et de la discussion.

## **ANALYSE PRÉSENTÉE PAR F. REYNTJENS**

### **Contradictions**

L'œuvre coloniale est inévitablement ambiguë. Si pour certains elle est noble et civilisatrice, pour d'autres elle est, dans son essence même, impérialiste et exploitatrice. Cette ambiguïté est perceptible dans les écrits de L. Pétillon. C'est ainsi qu'il estime que « le prescrit fondamental de la politique belge, proclamé et appliqué avec constance fut la primauté des intérêts des populations autochtones » (*Témoignage*, p. 338). Or, quelques pages plus loin, il constate qu'« en gros, le colonialisme des Belges se manifesta, dans les milieux d'Europe, par des préoccupations de profit ; sur place en Afrique, par celles du maintien de la prééminence du Blanc » (*Témoignage*, p. 348).

On note une ambiguïté similaire lorsqu'il est question de la démocratisation, où deux générations semblent s'opposer. À propos des fonctionnaires de la « Relève », le Gouverneur général constate qu'ils n'ont pas la « fibre coloniale » ; ils ne sont en tout cas plus sensibles à la « grandeur de l'œuvre coloniale » : « ils songeaient plus à émanciper les indigènes qu'à les maintenir pendant longtemps encore sous la domination belge » (*Récit*, p. 256). Par ailleurs, initialement du moins,

cette « démocratisation » était réclamée en faveur des Européens. Le Gouverneur général note qu'au début des années 1950, des revendications à caractère politique étaient de plus en plus souvent formulées dans certains milieux européens et surtout parmi les colons (*Récit*, p. 275). Mais il avertit que ces revendications locales devront se situer et s'étudier dans un cadre beaucoup plus vaste que celui des seuls intérêts européens. Il faudra également regarder, notamment, les rapports entre Noirs et Blancs et l'évolution politique de la masse africaine (*Récit*, pp. 277-279). Cependant, lorsqu'on observe les deux grandes réformes proposées en 1954 et réalisées en 1957 (les budgets provinciaux d'une part, la réorganisation des Conseils de province et de gouvernement de l'autre), on constate qu'elles rencontraient certaines revendications d'Européens, alors que les Africains restaient encore largement absents du jeu politique. Dès lors, lorsque le Gouverneur général estime que l'élaboration des deux réformes « répondait, en partie tout au moins, aux aspirations et aux vœux de la population » (*Récit*, p. 300), ce n'est pas de ceux des Africains qu'il s'agit.

Ambiguïté également face au Manifeste de *Conscience Africaine* en 1956. Alors que le Gouverneur général estime que, « moyennant certaines corrections, je pourrais prendre le Manifeste de *Conscience Africaine* à mon compte » (*Récit*, p. 354), il ajoute : « Le seul point fondamental sur lequel il était selon notre doctrine impossible de l'approuver, était qu'il revendiquait l'indépendance totale. Notre politique était celle de l'association... » (*Récit*, p. 350). Or, il est évident que la perspective de l'indépendance était, après Bandung, la revendication cruciale de l'opinion nationaliste, et qu'il ne pouvait être question d'accord en l'absence d'accord de principe sur ce point. Dès lors, il ne pouvait y être question de « certaines corrections ».

L'opinion coloniale soufflera encore le chaud et le froid à l'occasion de la consultation de 1957. Dans son discours du 17 novembre 1957 sur « L'instauration de la démocratie », le Gouverneur général illustre bien la tentative d'introduire « la politique sans la politique », qui s'exprime concrètement dans la cohabitation envisagée de la démocratie avec l'autoritarisme. Après avoir rappelé que la démocratie postule des élites capables de gouverner et un peuple à même de les contrôler, il avertit : « Sur le plan du principe, ce n'est que dans la mesure où ce postulat ne se traduirait pas dans les faits, où par conséquent la démocratie serait faussée, que le législateur, dans sa sagesse, a prévu l'intervention de l'autorité » (*Témoignage*, p. 215). Même si aux yeux du Gouverneur général, il s'agit d'une application normale du jeu de

la tutelle administrative vis-à-vis d'autorités décentralisées, son opinion reflète la profonde méfiance de l'Administration envers l'émergence d'une vie politique qui ne s'inscrirait pas dans ses options. L'argument n'est pas tellement différent de celui avancé par les militaires africains après 1960 pour justifier qu'ils mettent les politiciens sous tutelle.

### Place Royale contre Kalina

Bien qu'issu lui-même de la place Royale (fait qui lui fut reproché par une partie non négligeable du cadre territorial), le Gouverneur général exprime constamment sa méfiance envers les services du ministère des Colonies. Il regrette la « centralisation » à Bruxelles et le retour du « vieil esprit de méfiance et de paternalisme de 1908 » (*Récit*, pp. 20-21).

Lorsque le Gouverneur général se plaint de « la méfiance de l'Europe pour l'Afrique » (*Récit*, p. 23), on se demande de quelle Afrique il s'agit. En effet, tout comme ses prédécesseurs Ryckmans et Jungers, il se méfiait profondément des Belges d'Afrique (qui le lui rendaient) d'une part, alors que, d'autre part, il ne vouait pas une plus grande confiance aux Africains, qu'il n'estimait pas prêts pour prendre en mains la destinée du Congo. Dès lors, lorsque le Gouverneur général dit « exprimer la pensée de l'Afrique », c'est essentiellement de sa propre pensée qu'il s'agit. Celle-ci est écrasante pour la Métropole.

Le Gouverneur général reproche tout d'abord à la Belgique son avarice. Dès la reprise, si les Belges acceptaient d'exercer sur le Congo une pleine souveraineté, c'était à la double condition qu'ils ne soient pas contraints de le défendre et que cela ne leur coûte rien. Pire, à l'occasion de l'emprunt Mendelssohn, M. Pétillon constate que « la Belgique vit sur le dos du Congo » (*Récit*, pp. 37-38). Mais c'est surtout avec la politisation entamée par le ministre Buisseret que le fossé entre Bruxelles et Léopoldville s'élargit dangereusement. Le jugement du Gouverneur général est sévère et sans appel : « Le ministre Buisseret et son entourage ont tout empoisonné et corrompu » (*Récit*, p. 439). L'irresponsabilité de la politique métropolitaine détruit tous les efforts de l'Administration d'Afrique, dont l'autorité est minée. Ainsi le Gouverneur général estimera qu'il faut « mettre fin à la surenchère partisane à laquelle dans tous les domaines on se livrait en Afrique et qui

avait abouti à des divisions néfastes, à une redoutable confusion, à une grave détérioration de l'esprit public » (*Récit*, p. 477).

Par une action destructrice des valeurs anciennes, conjuguée avec la carence d'une doctrine précise concernant le destin fondamental du Congo, la pratique « politique » belge « devait aboutir à la ruine, aux yeux des Africains, de notre autorité et de notre prestige » (*Témoignage*, p. 84).

Aux yeux du Gouverneur général, c'est cette absence de véritable politique et de coordination entre Bruxelles et Kalina qui explique la fuite en avant avec les conséquences désastreuses que l'on sait. En effet, « la cause fondamentale du drame congolais réside en ce que, après avoir depuis la guerre, laissé subsister, sans ajustements suffisants, un régime colonial (...), on lui imprimera vers la fin un rythme de transformation tellement précipité et violent que des ruptures devaient inévitablement s'ensuivre » (*Témoignage*, p. 352). Mais est-ce étonnant lorsqu'on sait qu'en 1940 Pétillon estimait que « pour moi il allait de soi, comme pour tous à l'époque, que le Congo appartenait sans partage à la Belgique, qui seule exerçait sur lui, *à jamais*, une pleine, exclusive et intangible souveraineté » (*Récit*, p. 82) et qu'au début des années 1950 encore l'ancien ministre des Colonies P. Wigny se fera l'avocat de la thèse dite de la dixième province belge. Le fait que Pétillon aura été, en 1952, un des premiers à y voir clair, a inévitablement contribué aux conflits entre Bruxelles et Kalina. Illustration typique de ces contradictions : le Gouverneur général propose à la députation permanente d'admettre le principe de la parité de représentation et d'influence pour les Noirs et les Blancs dans tous les conseils du Congo. L'idée fut rejetée par les Européens sur place d'abord, en Belgique ensuite, qui « estimèrent qu'il ne pouvait être question de faire aux Congolais une telle place et cet honneur prématuré » (*Témoignage*, p. 322).

### **Tentatives d'« organiser » la transition**

Jusque fin 1958 le gouverneur général, puis le ministre Pétillon a toujours cru que l'opération d'émancipation et de transition démocratique pouvait être « organisée » de façon ordonnée. Tout ceci aurait dû se dérouler dans l'ordre, selon un plan progressif et rationnel. Pétillon

estime que les « surenchères » et les « doctrines » l'ont empêché, et il met l'accent sur la contradiction qu'il y avait, d'une part, entre ceux qui, à Bruxelles, brûlaient les étapes et d'autre part, ceux qui, sur place, étaient responsables du maintien de l'ordre et de la tranquillité publics (*Témoignage*, p. 83).

Ce désir d'ordonner, de diriger l'évolution politique est constant. Pétillon se plaint de ce que, tandis que l'émancipation s'accentue et finit par se préciser, on ne se préoccupe pas assez de la structuration politique. On fait monter trop vite les eaux contre les anciennes digues déjà ébranlées, sans se soucier de *canaliser* à temps ce qui pourrait devenir un torrent. Le Gouverneur général insiste régulièrement sur la nécessité de garder le contrôle : « à vouloir précipiter l'achèvement d'une œuvre délicate on risque de la détruire » (*Témoignage*, p. 33). Il faut donc éviter des refoulements qui provoqueraient un renforcement de tendances désordonnées, surtout si l'on sait « que les Africains sont émotifs et s'exaltent souvent dangereusement » (*Témoignage*, p. 33). Déjà à l'occasion de l'inauguration du monument Stanley en 1956, le Gouverneur général estime que la situation justifie qu'on exhorte solennellement les factions, les journaux et les partis du Congo et de la Belgique, les Noirs et les Blancs à mettre fin à leurs dangereuses surenchères et qu'on restaure une autorité de plus en plus jugulée dans l'accomplissement de ses devoirs (*Témoignage*, p. 63).

C'est donc, selon M. Pétillon, l'absence d'une bonne planification visant à l'édification d'un nouveau pays qui est à l'origine du drame de la décolonisation ratée. S'il fallait aller vite, il fallait le faire dans l'ordre : « tragique défaut d'une transition que la présence agissante et politiquement reconnue de l'élément européen aurait, selon nous, certainement assurée au cours des étapes que, fort tard hélas, le Groupe de Travail avait prévues » (*Témoignage*, p. 314). Cette volonté de progresser dans l'ordre n'est pas toujours exempte d'un certain paternalisme. En effet, le Gouverneur général ne regrette pas seulement les surenchères et les doctrines de la presse et des politiciens belges, mais également la façon dont les revendications des Congolais sont formulées. Lors de son discours sur « L'instauration de la démocratie » en novembre 1957, il fait la leçon aux aspirants politiciens : « Gouverner la cité : vous saurez bientôt ce que c'est. Les plus sages d'entre vous s'y attacheront et s'y grandiront ; les sots, les ambitieux et les démagogues s'y empêtreront et certains s'y perdront » (*Témoignage*, p. 212). Et lorsqu'en 1958, les bourgmestres congolais ont protesté contre une mesure disciplinaire prise à l'encontre de Kasa-Vubu, « le Gouverneur

général leur dit (...) qu'il serait temps qu'ils deviennent sérieux et cessent (...) de se conduire (...) de manière désordonnée et tout compte fait puérile » (*Récit*, pp. 449-450).

Après coup, on est obligé de se demander si ce que M. Pétillon projetait était bien possible. La naissance d'une vie politique, après cinquante ans d'hibernation, peut-elle se faire dans l'ordre, de façon planifiée ? Ce désir de canalisation, si compréhensible soit-il, est sans doute contraire à l'essence même d'une vie politique, qui se structure entre autres à travers les conflits. Le désordre que le Gouverneur général regrette était sans doute inévitable, puisque tout cela ne pouvait pas être « organisé » par les Blancs.

La volonté de procéder prudemment, lentement, à petits pas relève évidemment de ce même désir d'organiser les choses. Le Gouverneur général partage ce désir avec toute l'opinion belge, en Belgique et en Afrique. Dès qu'il annonce en 1952, un des premiers, l'évolution politique comme un phénomène inéluctable, le Gouverneur général insiste sur la nécessité d'une « très longue et très lente préparation (...). Il fallait insister sur le fait qu'il ne s'agissait pas de rompre avec le passé traditionnel, ni d'un retournement complet de notre politique indigène » (*Récit*, pp. 278-279). Un an plus tard, il dira que « nous sommes loin du compte », et il commente : « Il s'agissait d'une œuvre de longue haleine (...). Nous avions dans l'esprit qu'elle n'arriverait à maturité que vers la fin du siècle » (*Récit*, p. 294).

La prudence est un véritable leitmotiv, à ce point que, face à la rapidité des événements, le Gouverneur général fait son examen de conscience, suite à des accrochages désagréables au sein du Conseil du gouvernement général en 1957 : « N'était-ce pas en large part ma faute ? N'avais-je pas trop poussé à ce que les choses aillent vite, oubliant que si la démocratie était le moins mauvais des régimes, il pouvait être dangereux et par moments détestable » (*Récit*, p. 409). Le doute est en partie inspiré par le fait que, dès 1956, les Congolais deviennent impatients. Le Gouverneur général s'en plaint amèrement : « Les Congolais, instigués souvent par des Européens zélés — parfois intéressés — mais à qui manquait le sens des réalités, manifestaient une impatience et une susceptibilité souvent déplaisantes » (*Témoignage*, p. 197). « Les Congolais s'avéraient plus sûrs d'eux-mêmes, en passe peut-être de devenir arrogants » (*Récit*, p. 410). L'irritation du Gouverneur général est due de nouveau à son désir de procéder prudemment, selon un plan préétabli. De plus, le Congo doit suivre son rythme et résister aux pressions extérieures. En septembre 1958, le

ministre Pétillon s'exprime clairement au Cercle Royal Africain. Faisant implicitement référence au discours de Brazzaville du général de Gaulle, il estime que ce sont des événements étrangers au Congo, suscités par des situations qui ne le concernent pas : « Le Congo a sa propre vie qui s'organise chaque jour plus avant, dans l'ordre et dans le calme » (*Récit*, p. 538).

Encore une fois on est amené à se poser des questions sur le réalisme de pareille position. Le Congo de la fin 1958 pouvait-il vraiment rester à l'écart du « vent de changement » qui soufflait sur le continent ? Les territoires français avaient bénéficié des dispositions de la Loi-cadre depuis 1956 et la Communauté venait d'être instituée sous la Constitution de la Cinquième République. Parmi les territoires britanniques, le Ghana était devenu indépendant en 1957, tandis que la plupart des autres territoires jouissaient d'un statut d'autonomie interne. Dans ces circonstances, l'idée que le Congo puisse développer sa propre vitesse, par ailleurs déterminée par la Belgique, paraît un tantinet optimiste.

### Dépolitisation

Une autre constante de la politique belge est la volonté de dépolitisier, de préférer une approche technique et bureaucratique : d'abord l'évolution économique et sociale, l'évolution politique (beaucoup) plus tard... Même si c'est une option que le Gouverneur général désire prudemment abandonner à partir de 1952, lorsqu'il constate que le retard dans le développement politique doit être rattrapé, cette volonté de dépolitisation restera longtemps encore une des caractéristiques principales de la politique belge.

Cette volonté est constante et l'insistance de l'O.N.U. sur les questions politiques irrite visiblement le gouverneur général Pétillon. Il se plaint de ce que « l'O.N.U. ne cessait de réclamer des renseignements de politique auxquels elle n'avait pas droit » (*Récit*, p. 290). L'exposé qu'il fit au Conseil de Tutelle (concernant le Ruanda-Urundi) en 1950 était bourré de faits et de chiffres, exposé « que j'avais rédigé avec la préoccupation de détourner l'assemblée de ses phantasmes habituels : ceux relatifs principalement à ce qui touchait le progrès politique des territoires » (*Récit*, p. 243). Même si à diverses occasions le Gouver-

neur général reconnaît le grand retard du Congo sur le plan politique, il continue, jusqu'en 1958, de soutenir l'ancienne doctrine de la Belgique, qui est d'élever les populations à un niveau matériel et moral suffisant avant de leur octroyer la plénitude des droits de citoyenneté.

La justification de cette option est, une fois de plus, empreinte de paternalisme et de prudence. En effet, le Gouverneur général estime que les Congolais n'étaient pas demandeurs de réformes politiques : « dans ce grand pays prospère, les gens étaient heureux et n'étaient pas spontanément enclins à souhaiter des réformes politiques » (*Témoignage*, p. 317). Ce qui selon le Gouverneur général frappait au Congo, c'était « l'air heureux des gens, leur réconfortant aspect de santé, l'accueil de leur sourire. C'était cela le miracle belge dont on a tant parlé et qui faisait notre fierté » (*Témoignage*, pp. 339-340). Tout cela était bien plus important que la politique, « car, en effet, les gens étaient heureux ; bien plus qu'ailleurs où déjà l'on avait octroyé le droit de vote » (*Témoignage*, p. 340).

On a l'impression que le Gouverneur général a longtemps cru que cette politique aurait pu aboutir si des influences subversives ne s'étaient pas mises en œuvre. Il estime en effet qu'à partir du moment où certains entreprirent d'endoctriner les Congolais en vue d'émancipations plus précises, « ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de la nature inflammable de la matière humaine qu'ils maniaient ».

Ce désir d'empêcher l'émergence d'une vie politique explique sans doute en partie la profonde méfiance envers les « évolués ». Le Gouverneur général soutient le point de vue de P. Ryckmans, lorsqu'il expose la « thèse belge » devant les instances de l'O.N.U. : « Les Congolais — même et peut-être surtout les évolués d'alors — n'étaient pas mûrs encore pour faire de la politique, participer à des élections, gérer des territoires suivant d'autres vues et selon d'autres règles que celles de la coutume » (*Récit*, p. 177). Si les reproches faits envers les évolués, souvent médiocres et mal formés, n'étaient certainement pas sans fondements, c'est en fait le développement d'un système politique moderne et l'émergence du nationalisme qui sont ainsi combattus. C'est la politique sans la politique : lors de la consultation de 1957, les partis politiques étaient encore interdits. Un an plus tôt, l'autorité avait encore envisagé de dissoudre l'ABAKO, à l'occasion de la publication d'un manifeste « manifestement malveillant à l'égard des Belges » (*Témoignage*, p. 61).

Le Gouverneur général n'a pas seulement horreur des ambitions politiques de certains Congolais. Il s'en prend également à la politique

« politicienne » belge et il regrette amèrement « la surenchère partisane à laquelle dans tous les domaines on se livrait en Afrique et qui avait abouti à des divisions néfastes, à une redoutable confusion, à une grave détérioration de l'esprit public » (*Récit*, p. 477). C'est illustratif du rejet colonial du « politique » auquel on préfère une approche « technique ». Le Gouverneur général reconnaît cependant que l'Administration d'Afrique était « trop administrative pour être politique » (*Témoignage*, p. 152), ce qu'il semble considérer comme un défaut.

Si jusque-là la politique menée est teintée d'idéalisme plutôt que d'irréalisme et que la partie a pu paraître jouable dans le cadre des idées d'association, à partir de 1954, cela devient de plus en plus irréaliste. À ce titre, la période 1954-1958 a été désastreuse : le ministre Buisseret incitait à la politisation de la Colonie, alors qu'aucune alternative réelle n'était disponible et que toute vision à long terme faisait défaut. L'anglais rend mieux cette distinction : on a tenté d'introduire les « Politics », sans qu'il y ait une « Policy » à la base. Cette gestion apolitique, et même anti-politique, a été menée jusqu'à la veille de l'indépendance. Il n'est pas étonnant dès lors qu'aucune structuration politique n'ait pu se réaliser de façon organique, ce qui a considérablement hypothéqué le pays depuis 1960.

#### ANALYSE PRÉSENTÉE PAR A. STENMANS

##### Association, progrès politique, sagesse

Les thèmes qui reviennent le plus souvent dans les œuvres de L.A. Pétillon, comme jadis dans son action, sont ceux de l'association, du progrès politique et de la sagesse.

Sous le thème de l'*association* sont traitées les questions considérées comme essentielles par le Gouverneur général afin que les relations des Blancs et des Noirs du Congo évoluent vers la constitution d'une communauté réelle, qui tienne pleinement compte de leurs différences. Ce type d'évolution est présenté par lui comme un objectif hautement préférable à l'assimilation d'un groupe par l'autre ou à la juxtaposition des deux groupes au sein d'un même pays. Pour y parvenir,

la nécessité est surtout soulignée d'améliorer les relations humaines et de supprimer les discriminations fondées sur la race, ainsi que de promouvoir le progrès politique de l'ensemble des habitants. Dans cette perspective, l'accent est mis sur l'importance de plusieurs projets économiques et sociaux, et notamment de ceux qui tendent à abolir les ségrégations dans la vie courante, à adapter l'enseignement et la formation aux nouveaux besoins, à faciliter l'accès de tous à la propriété foncière individuelle et au crédit professionnel, à développer les paysannats et les coopératives, à harmoniser les rémunérations et les carrières. Le thème de l'association ouvre aussi la perspective, à un stade ultérieur, d'une union politique entre la Belgique et le Congo devenu maître de sa destinée.

Sous le thème du *progrès politique* est soulevée la question prioritaire du retard à rattraper sur ce plan par rapport à d'autres colonies. Les moyens préconisés pour combler ce retard sont une accentuation de la décentralisation entre Bruxelles et Léopoldville et entre Léopoldville et les provinces, Bruxelles gardant le contrôle politique de l'évolution et Léopoldville celui de la gestion d'ensemble ; la création d'une structure complète d'institutions politiques de plus en plus démocratiquement composées et où les habitants noirs et blancs seraient, dans un premier stade, représentés à parité ; l'attribution de compétences progressivement plus étendues à ces institutions, le tout en vue de réunir dans un délai raisonnable les conditions d'une véritable autonomie.

Sous le thème de la *sagesse* est recommandée une progression à la fois déterminée et ordonnée vers ces objectifs ; est souhaité le développement d'une haute conscience de leurs responsabilités chez les nouveaux mandataires politiques européens et africains ; est dénoncé l'effet néfaste d'une introduction soudaine au Congo des combats politiques métropolitains et des idéologies qui les sous-tendent, du syndicalisme selon les normes occidentales, de la politisation de l'administration ; est recherchée une union des trois partis métropolitains de gouvernement sur la politique à suivre à l'égard de la Colonie ; est recommandée une attitude moins indifférente et plus généreuse de la part des milieux dirigeants, gouvernementaux et privés.

### Irréalisme de ces thèmes ?

Il convient de se demander aujourd’hui s’il y avait, dans les années 50, de l’irréalisme à privilégier ces différents thèmes.

#### 1. ASSOCIATION ET PROGRÈS POLITIQUE

Si l’on se reporte au contexte général de ces années, les thèmes de l’association et du progrès politique n’avaient certes rien d’irréaliste. Ils comportaient assurément une part d’utopie, en ce qu’ils proposaient une société idéale à créer, fort éloignée sur certains points de la société existante. Mais en ce sens, tout grand projet politique — le plus réussi comme celui qui échoue — a sa part d’utopie ; notre époque en offre plusieurs exemples. Dans cette ambition en tout cas, les intérêts moraux des Noirs ou des Blancs n’étaient pas sacrifiés, puisqu’il était proposé aux uns et aux autres d’associer leurs talents sans renier leur originalité. Quant aux intérêts matériels des deux groupes, loin d’être contradictoires, ils étaient fortement complémentaires, compte tenu de l’énorme potentiel de croissance du pays encore inexploité à l’époque, comme il le reste d’ailleurs de nos jours.

Il ne suffit pas cependant de proposer un projet de société sage ou raisonnable pour le faire adopter. Il faut encore que le message « passe » et cela dans les différents milieux auxquels il est destiné. En l’occurrence, cela signifiait qu’il fallait, sur place, atteindre et toucher les Congolais et les Européens de l’intérieur et des villes — au moins quatre publics différents — et en Belgique, surtout, les milieux d’affaires actifs au Congo, les maisons mères des ordres missionnaires, les milieux syndicaux, les responsables politiques.

À la question de savoir si le message « passait » dans ces différents milieux, il faut répondre par la négative. M. Pétillon en était conscient : il le note à plusieurs reprises. Dans le cadre de la réflexion ici entreprise, il convient de se demander pourquoi.

Ce manque d’adhésion réelle, de *public acceptance* comme disent les Anglo-Saxons, tint certes au contenu du message qui était difficile à faire admettre, car il impliquait l’abandon de nombreuses habitudes, la transformation de nombreuses manières de penser et d’agir. Pour une part, il tint aussi, sans doute, au mode de communication du message. Il tint enfin, et surtout, au manque de soutien apporté par les res-

ponsables gouvernementaux à la doctrine proposée et à sa mise en œuvre. Nous nous arrêterons un instant à ces deux derniers points.

— Un haut souci d'éthique politique, associé à une culture classique et à un tempérament philosophique et littéraire, faisait que le Gouverneur général Pétillon considérait ses discours comme le fer de lance de son action. À cette époque, la couverture médiatique n'avait rien de comparable à ce qu'elle est aujourd'hui, multiforme et omniprésente ; il n'y avait pas de télévision ; le transistor, dont l'auteur analyse l'influence, commençait seulement à rendre la radio accessible à tous.

Dans ce contexte, les discours publics, rares mais solennels, constituaient, aux yeux de M. Pétillon, la façon la plus efficace de faire connaître aux populations si diverses de cet immense territoire ainsi qu'aux milieux intéressés de la Métropole l'orientation qu'il estimait devoir imprimer à son action, pour l'accomplissement des hautes missions qui lui étaient confiées par les lois et par le gouvernement.

Le Gouverneur général était aussi pénétré du fait que l'autorité ne peut agir seule et que le comportement des populations, blanches et noires, serait plus que jamais déterminant pour leur avenir.

M. Pétillon donnait donc toujours à ses discours un caractère très élevé, développant avec conviction et éloquence des vues le plus souvent graves, austères, voire sévères, formulant des interrogations cruciales, cherchant à susciter en chacun une volonté véritable d'association.

Or, cette manière de présenter les choses, dans le fond et dans la forme, était diversement reçue. De nombreux coloniaux, surtout parmi les plus jeunes mais aussi parmi de plus anciens, et de nombreux Congolais étaient touchés par le langage que le Gouverneur général leur tenait. Celui-ci les interpellait, les Européens surtout mais aussi les Congolais, à propos de questions que, de plus en plus, ils se posaient à eux-mêmes mais que, pris par la vie quotidienne, ils n'avaient ni le loisir ni les moyens d'éclaircir. À ces moments où il s'adressait à eux, le Gouverneur général était pour eux, confusément ou non, une conscience. D'autres coloniaux s'agaçaient plutôt de ces discours, concrétisés d'ailleurs par des mesures très pratiques comme l'abolition des discriminations dans l'accès aux magasins et aux lieux publics ; ils taxaient d'idéalisme moralisateur ce qu'ils considéraient comme un manque total de réalisme. Certains ministres, dans les années suivantes, qui en appellèrent, eux aussi, à un idéal élevé, se heurtèrent parfois aux mêmes sarcasmes. D'autres Européens encore, peut-être les plus nombreux, sans critiquer formellement les discours du gouverneur général,

en souriaient, y voyant surtout un morceau d'éloquence ou, comme M. Pétillon l'a lui-même relevé, un « exercice de style ».

— C'est ici qu'il faut évoquer le lien ou, plus exactement, le manque de lien qu'il y eut à cette époque entre les milieux gouvernementaux et administratifs de la Métropole et le gouverneur général.

La doctrine et la stratégie proposées par celui-ci pouvaient être récusées par les responsables politiques. Si elles ne l'étaient pas, elles supposaient, pour réussir, non pas une simple approbation — qui fut accordée au moins jusqu'en 1955 et qui ne fut jamais par la suite formellement retirée — mais une action très résolue et très continue en tandem de la part de Bruxelles et de Léopoldville.

Ce type d'action aurait permis aux hommes politiques d'atténuer, s'il le fallait, les aspects jugés trop prophétiques des discours de Léopoldville, de traduire aussi en termes plus « professionnels », politiquement parlant, la vision développée par le gouverneur général et les projets qu'elle générerait. Il aurait surtout montré qu'il y avait une nette volonté politique d'agir dans le sens des grands thèmes abordés.

Cela, et cela seul, sans doute, aurait pu faire comprendre aux Belges de Belgique intéressés par les questions congolaises, ainsi qu'aux Belges du Congo et aux Congolais, que les responsables, à Bruxelles comme à Léopoldville, parlaient sérieusement. Cela seul aurait pu les mobiliser, dès avant la naissance des mouvements d'émancipation, autour de projets concrets qui eussent été pleinement assumés politiquement par Bruxelles et administrativement par Léopoldville. Une chance eût peut-être existé que ces projets donnent naissance, au Congo comme en Belgique, à de premiers débats de type authentiquement démocratique sur les options fondamentales de l'évolution politique de la Colonie.

Certes, on ne peut affirmer aujourd'hui que pareille attitude de Bruxelles aurait à coup sûr garanti un acheminement heureux du Congo et de ses habitants vers l'autodétermination. Mais on ne risque guère de se tromper en disant que pareille attitude aurait donné plus de chances à ce processus.

Or, exception faite des interventions du Chef de l'État lors et à l'issue du voyage de 1955, cet appui de la Métropole à la politique d'association ne fut pas réellement accordé.

Sans doute en fut-il ainsi parce que cet appui n'était pas dans l'ordre des choses.

L'Administration de la place Royale se comporta pendant ces années, à l'égard de l'Afrique, non certes comme une mauvaise admi-

nistration, car elle disposait de grandes compétences techniques, de grands talents et d'incontestables dévouements au progrès de la Colonie, mais comme se comporte, lorsqu'elle suit sa pente naturelle, toute administration du monde, instinctivement conservatrice et peu enclue à collaborer avec une autre administration dont elle se sent la rivale ou la concurrente. Les ministres, obligés de se servir de l'une et de l'autre, ne cherchèrent pas à remédier à ce manque d'harmonie.

Sur le fond, le Gouvernement, surtout entre 1954 et 1958, se comporta comme nous le verrons souvent faire en Belgique, au sujet cette fois d'affaires proprement belges, au cours des décennies qui suivront, en laissant se dégrader les situations au lieu de les affronter à temps. Le Gouvernement permit au Gouverneur général de développer ses vues pendant plusieurs années, alors qu'il aurait pu prendre l'initiative d'annoncer une doctrine différente, mais en même temps il retarda au maximum la discussion des problèmes essentiels que le Gouverneur général soulevait. Il laissa pendant des années également sans réaction officielle les mouvements les plus divers s'emparer de ces problèmes et en débattre selon leurs différentes optiques, n'assumant que les problèmes les plus délicats au plan métropolitain et s'en remettant aux cabinets ministériels et à de multiples missions pour régler les autres. Il toléra, voire favorisa la politisation de l'administration locale. Il ne prit finalement certaines décisions relatives à l'évolution institutionnelle de la Colonie que lorsqu'il lui parut ne plus pouvoir surseoir davantage, c'est-à-dire avec un grand retard sur les événements. Certaines de ces caractéristiques marquèrent également le comportement du gouvernement homogène et minoritaire de 1958.

S'il y eut irréalisme dans le chef du Gouverneur général, ce fut sans doute de ne pas percevoir que, compte tenu de ces pratiques, les comportements de l'Administration et du Gouvernement de Bruxelles étaient un fait inéluctable, un donné inamendable, que seul un improbable miracle aurait pu transformer ; qu'il fallait donc ne pas se désespérer de cette situation, s'en accommoder et gérer cette difficulté, à vrai dire majeure, ou se retirer.

Très discrètement, M. Pétillon fait entendre dans son œuvre qu'à plusieurs reprises il eut le sentiment que tout était perdu. Mais son tempérament combatif et le rôle même qu'il avait accepté de tenir en assumant les fonctions de gouverneur général lui firent, écrit-il, enfouir ce sentiment au plus profond de lui-même et défendre avec d'autant plus de ténacité les voies qui, à ses yeux, devaient permettre, envers et contre tout, de s'approcher du but.

## 2. SAGESSE DANS L'ACTION

Le troisième thème, celui de la sagesse à observer dans l'action, est plus complexe à examiner.

Oui, avec le recul du temps, on peut aujourd'hui considérer qu'il y avait un certain angélisme à croire que le progrès politique du Congo devait et pouvait s'accomplir selon les voies de la démocratie mais à l'abri des influences extérieures, métropolitaines ou étrangères, jugées délétères à ce stade de l'évolution du pays ; à croire également qu'une sorte d'union sacrée des trois grands partis métropolitains était la seule voie possible pour faire prévaloir une politique de salut à l'égard du Congo (répondant à M.G.H. Dumont, M. Pétillon a lui-même reconnu, sur ce dernier point, qu'il s'agissait là de sa part d'une vue de technicien).

En revanche, non, il n'y avait pas d'angélisme à montrer que les idéologies, querelles, clivages métropolitains étaient étrangers à la réalité congolaise du moment, à dire que leur exportation au Congo était artificielle et dangereuse, à recommander de favoriser plutôt un processus selon lequel le Congo, à mesure qu'il progresserait dans sa structuration politique, donnerait naissance à sa propre diversité d'idéologies et de clivages politiques et autres.

Mais, ici encore, les choses étant ce qu'elles étaient, il y avait sans doute de l'irréalisme à ne pas s'efforcer d'intégrer le jeu de ces influences extérieures dans la marche des projets en cours.

M. Pétillon nous confie dans ses travaux que peu à peu la conviction lui vint que son successeur devrait être non plus un haut fonctionnaire mais un homme politique. On sait que cela non plus ne put se réaliser.

## Leçons générales des événements

Si nous devions tirer les leçons générales des événements que recouvrent les principaux thèmes abordés par L.A. Pétillon dans ses trois ouvrages, nous serions tenté de dire ceci.

D'une part, le Gouverneur général préconisait dans les années 50 une politique foncièrement valable. Il savait aussi, comme quiconque, que des forces, même bien intentionnées, se mettent toujours en travers

des projets les mieux justifiés. Cependant, il fut sans doute trop peu conscient qu'en de telles circonstances, il importe certes de chercher à obtenir de ces forces contraires qu'elles modifient leur action — ce à quoi il s'employait sans compter — mais qu'il importe aussi, comme les analyses contemporaines sur les problèmes de gestion nous l'ont mieux montré, de tenter simultanément d'intégrer ces forces dans la stratégie, en s'appuyant sur ce qu'elles ont de positif. Il n'est pas sûr d'ailleurs que la personnalité de M. Pétillon l'eût porté à ce type de démarche pour traiter les difficultés qu'il avait à affronter.

D'autre part, pour des raisons imputables à de nombreux acteurs, tant en Belgique qu'en Afrique, une communication devenue très déficiente entre Bruxelles et Léopoldville — et pas seulement entre la place Royale et Kalina, mais aussi entre Kalina et plusieurs milieux dirigeants — écarta, dans les faits, pareille normalisation du champ des possibilités.

Enfin, les attitudes des gouvernements et des responsables politiques belges des années 50 renvoient à une interrogation fondamentale et permanente : comment rendre la démocratie belge plus apte qu'elle ne l'est à gérer correctement, en pleine conformité avec sa philosophie, les problèmes majeurs de son temps ? Cette difficulté-là, que la crise de la décolonisation congolaise illustre de manière frappante, n'a pas cessé de préoccuper de nombreux esprits, y compris parmi les hommes politiques. Mais elle reste, aujourd'hui encore, sans solution satisfaisante.

## TROISIÈME PARTIE

### Thèmes de discussion



## **INTRODUCTION**

Tout en laissant au temps le soin de faire son œuvre, il paraît aux auteurs de la présente synthèse que les travaux de L.A. Pétillon offrent une occasion propice de progresser dans la connaissance de certains faits qui marquèrent la colonisation du Congo par la Belgique et sa décolonisation. Le moment est favorable : de nombreux témoignages de personnes qui ont vécu cette période peuvent encore être recueillis ou précisés ; d'autre part, trente ans après l'accession du Congo à l'indépendance, il semble possible de commencer à faire, comme certains ouvrages récents y incitent, œuvre sereine de science politique. C'est le double exercice auquel nous convions la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie et, au-delà d'elle, ceux qui, en Belgique comme au Zaïre ou à l'étranger, s'intéressent à ces événements.

Cependant, les questions que soulève l'analyse des ouvrages de L.A. Pétillon sont multiples et se situent, en quelque sorte, à plusieurs niveaux de réflexion. Nous présenterons ici une énumération limitée de celles qui figurent, à notre avis, parmi les plus importantes.

## **THÈMES DE DISCUSSION**

### **1. Comportement des Belges et de leurs gouvernants à l'égard du Congo**

Une première série de questions a trait au comportement des Belges et de leurs gouvernants, que L.A. Pétillon considère comme le principal responsable de la fin malheureuse de l'action colonisatrice de la Belgique.

1.1. Peut-on dire que le comportement belge à l'égard du Congo était un mélange de sagesse, d'humanitarisme, de paternalisme, d'égoïsme, de ladrerie et d'indifférence ? Si oui, était-ce propre à la

Belgique ou commun à toutes les métropoles coloniales dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ?

1.2. L'attitude du Ministère des Colonies n'était-elle pas conforme à celle de toutes les administrations de cette époque et n'aurait-il pas fallu en tenir compte dans les relations que Kalina entretenait avec la Place royale ? D'autre part, la mise à l'écart de cette administration, pour de nombreux problèmes, par les ministres des Colonies ne s'explique-t-elle pas par le même phénomène de politisation que celui qui conduisit à neutraliser de plus en plus l'administration d'Afrique ?

1.3. Est-il confirmé que, de 1908 à 1960, le Congo a plus rapporté à la Belgique qu'il ne lui a coûté ? Est-il justifié d'affirmer que son économie ne fut que passagèrement affaiblie par la récession de 1957-1959 et que, sans la méfiance due au facteur politique, elle aurait continué à se développer de manière fondamentalement saine ? Comment concilier cela avec le fait que le budget public du Congo avait désormais besoin d'une aide structurelle que l'économie congolaise ne pouvait lui apporter ? Lorsque M. de Voghel, vice-gouverneur de la Banque nationale, posa la question de savoir « si cet immense effort de l'économie belge est possible et mérite d'être fait », se faisait-il l'interprète de la traditionnelle avarice des Belges à l'égard de leur colonie ? Ou bien était-il sensible aux arguments des « catastrophistes » qui prédisaient que le Congo allait coûter de plus en plus cher à la Belgique ? Ou encore suivait-il ceux qui défendaient la thèse que les nations coloniales connaîtraient désormais une prospérité plus grande en se défaissant de leurs colonies qu'en continuant à les administrer ?

## **2. Politique d'association conçue par L.A. Pétillon à partir de 1952 et politisation croissante du Congo à partir de 1954**

Une deuxième série de questions concerne la *politique d'association* conçue par L.A. Pétillon à partir de 1952 et la politisation croissante du Congo à partir de 1954.

2.1. Que penser de la doctrine d'association en ses deux volets, la communauté et l'union belgo-congolaises, telle qu'elle fut présentée par L.A. Pétillon à partir de 1952 et concrétisée, sur base du rapport

du Groupe de travail, par la déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 ? Les fondements conceptuels de cette doctrine étaient-ils adaptés à la situation congolaise ? Comment ces concepts furent-ils perçus, au Congo et en Belgique ? En particulier, la notion de communauté belgo-congolaise fut-elle admise dans son principe, en 1956, par les auteurs du Manifeste de *Conscience Africaine* ? Y eut-il à cette époque une réelle convergence entre cette doctrine et les positions prises, au sujet de l'avenir politique du Congo, par *Conscience Africaine*, les évêques du Congo et les grands partis métropolitains ? Si oui, cette convergence offrait-elle une base suffisante d'action à l'encontre des forces opposées, de gauche et de droite, qui se manifestaient en Belgique et au Congo ? Ou bien faut-il considérer qu'une telle doctrine, avec les développements qui lui furent donnés le 13 janvier 1959, n'eût pas été acceptée par l'opinion européenne en 1956-1957 et ne devint susceptible d'être admise par elle qu'à partir de 1958 ? Ou encore que, compte tenu de l'évolution des esprits parmi les Congolais, déjà en 1956 il était trop tard ?

2.2. Pourquoi le gouverneur général Pétillon et le professeur Van Bilsen, qui avaient l'un et l'autre le souci de l'émancipation politique du Congo, se sont-ils ignorés ou combattus ? Comment expliquer le rayonnement des idées de M. Van Bilsen et la faible audience de celles de M. Pétillon ? Comment se fit-il cependant qu'aucun des membres du Groupe de travail, même parmi les plus progressistes, ne reprit la philosophie du professeur Van Bilsen, spécialement en matière de délais ?

2.3. Concernant précisément le Groupe de travail, pourquoi cette démarche a-t-elle été faite si tardivement ? Sa composition était-elle opportune ? N'aurait-il pas fallu y associer des Congolais et des personnalités émanant de la société civile comme le professeur Van Bilsen ? (voir également question 3.2).

2.4. La politisation du Congo selon le modèle belge fut-elle une faiblesse, une doctrine ou une évolution inéluctable ? Dans le même ordre d'idées, la syndicalisation des travailleurs congolais voulue par le député Major répondit-elle à une stratégie politique ou fut-elle la manifestation d'une poussée de fièvre idéologique ? Peut-on dire que ces pratiques, jointes à l'attentisme au plan de l'évolution politique, firent perdre l'initiative de cette évolution aux autorités belges et compromirent le processus de la décolonisation ?

2.5. Comment expliquer qu'en 1956-1957, les milieux métropolitains de droite et de gauche reprochèrent soudainement au gouverneur général Pétillon de sortir de ses attributions alors qu'il développait inlassablement depuis 1952, sous le couvert des ministres des Colonies, sa doctrine d'association ?

2.6. Devant la situation que L.A. Pétillon décrit dans ses ouvrages, n'eût-il pas été préférable, comme il l'écrivit aujourd'hui, qu'il démissionnât avant le renouvellement de son mandat, fin 1956, ou en juillet 1957, après les incidents qui entourèrent la censure de son projet de discours d'ouverture au Conseil de gouvernement ?

### **3. Entrée de L.A. Pétillon dans le gouvernement Eyskens en juillet 1958 et son action au sein de ce gouvernement**

Une troisième série de questions concerne l'entrée de L.A. Pétillon dans le gouvernement Eyskens, en juillet 1958, et son action au sein de ce gouvernement.

3.1. G. Eyskens eut-il raison de prendre L.A. Pétillon dans son gouvernement alors qu'il savait que celui-ci se comporterait comme un ministre technicien et que ses propres amis politiques ne l'accepteraient pas ? Pensait-il l'inclure dans l'équipe élargie qu'il se promettait de constituer après les élections communales ou savait-il déjà qu'il ne le garderait dans son équipe que pendant la courte période de son gouvernement minoritaire ? L.A. Pétillon eut-il raison de ne pas persister dans son refus d'entrer dans ce gouvernement ?

3.2. Le ministre Pétillon aurait-il dû et pu : a) faire une déclaration sur ses intentions politiques, dès son entrée en charge ou lors des fêtes du 18 octobre 1958, à Léopoldville ; b) inclure des Congolais dans son Groupe de travail ; c) y inclure également des Européens ; d) à défaut, s'engager dès le début à consulter les Congolais et les Européens sur les recommandations du Groupe de travail ?

#### 4. Problèmes liés aux qualités et aux défauts de l'action colonisatrice de la Belgique

Une quatrième série de questions regroupe enfin un ensemble de problèmes liés aux qualités et aux défauts de l'action colonisatrice de la Belgique.

4.1. La Belgique a-t-elle mal préparé le Congo à se diriger lui-même ou lui a-t-elle donné l'indépendance trop tôt ? Un autre échéancier était-il réalisable ? Si oui, lequel ?

4.1.1. Le principe de la *mass education* était-il sage et était-il sage d'en poursuivre l'application après la deuxième guerre mondiale ?

4.1.2. Que penser de l'enseignement, spécialement au-delà du niveau primaire ?

En matière universitaire, eût-il été possible et souhaitable de commencer plus tôt qu'en 1953 ? Valait-il mieux : a) organiser l'enseignement universitaire au Congo, sauf pour certaines orientations peu suivies et pour certaines disciplines très spécialisées, ou accueillir les étudiants congolais dans les universités belges, même au niveau des deux premiers cycles ? b) créer sur place une université émanant de l'ensemble des universités belges ou transposer le système belge en faisant en sorte qu'il y ait une université libre et une université officielle ? c) ouvrir d'emblée toutes les facultés ou n'ouvrir pour commencer que les facultés les plus utiles au développement du pays, et dans ce cas, lesquelles ?

La progression du nombre des étudiants était-elle satisfaisante ?

4.1.3. Que penser de l'africanisation du personnel, dans le secteur public et le secteur privé ?

Était-il souhaitable et possible, en 1956, de fixer un cadre d'ensemble pour l'harmonisation progressive des conditions de vie des Blancs et des Noirs ou valait-il mieux s'en remettre, comme en Belgique, à l'interaction des pouvoirs publics et d'interlocuteurs sociaux sérieusement organisés ?

4.1.4. Que penser du retard politique du Congo des années 50 ?

— Les réformes institutionnelles de 1957 et la doctrine qui les inspirait tenaient-elles suffisamment compte des réalités africaines ou procédaient-elles d'une philosophie de « démocratisation à la belge » ?

- Ces réformes étaient-elles trop timides ou appropriées à l'évolution des esprits ?
- Commençaient-elles vraiment par le bas ?
- Était-il indiqué de mettre l'accent sur les institutions communales urbaines et de vouloir faire évoluer dans un même esprit les circonscriptions rurales ?
- Peut-on considérer que l'agitation politique partit des villes et gagna les milieux ruraux ou fut-ce plutôt l'inverse ?
- Quelle fut l'attitude du pouvoir colonial à l'égard des chefs indigènes, notamment lors de la réforme politique de 1957 ?
- Le conseil de territoire était-il bien choisi pour réaliser le premier échelon d'intégration politique des Blancs et des Noirs en milieu rural ?
- Les évolués furent-ils « escamotés » ? Si oui, était-ce sage ?
- Comment expliquer qu'en 1958 encore, les sphères dirigeantes croyaient, tant en Afrique qu'en Belgique, qu'il restait suffisamment de temps pour mener à bien l'émancipation politique progressive du Congo ?

4.2. Dans le même ordre d'idées, que penser de l'attitude du pouvoir colonial, et dans certains cas de ses attitudes successives, à l'égard : a) du régime des terres ; b) des paysannats et coopératives ; c) de l'immatriculation ; d) du régime judiciaire ?

4.3. Les diverses thèses présentées au sujet de l'action coloniale de la Belgique et de la décolonisation du Congo ont-elles fait l'objet depuis trente ans de débats entre spécialistes ? Ces débats ont-ils pris en compte l'ensemble des thèses en présence ? Dans la négative, comment expliquer cette situation ?

\*  
\* \* \*

Sur toutes ces questions, les ouvrages de L.A. Pétillon apportent une réponse, qui est synthétisée dans les pages qui précédent. Nous rappellerons ces réponses lorsque la Classe des Sciences morales et politiques de l'Académie abordera la discussion des thèmes majeurs de ces ouvrages et nous présenterons à ce moment nos propres témoignages ou observations.

L'examen en commun de toutes ou de certaines de ces questions et d'autres non mentionnées ici qui surgiront sans nul doute de

l'échange de vues, permettra peut-être de voir plus clair dans la grande interrogation qui est au cœur des livres de L.A. Pétilon : y eut-il, dans les années 50, une chance, qui ne fut pas saisie, d'achever heureusement l'entreprise congolaise ?

À défaut, on peut au moins espérer que le débat fera progresser la connaissance de certains aspects importants de cette période cruciale de l'histoire de la Belgique et du Zaïre.

Achevé d'imprimer le 3 juillet 1993  
par la Nouvelle Imprimerie  
Duculot S.A., B-5030 Gembloix

Gedrukt op 3 juli 1993  
door de Nouvelle Imprimerie  
Duculot N.V., B-5030 Gembloix